



RAPPORT ANNUEL 2022

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATIVE CLEF POUR L'ANNÉE 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION

BILAN



Sommaire

1	Le mot de la Présidente	p. 4
2	Développement de la coopérative	p. 6
3	Production d'énergie renouvelable	p. 8
	Energie éolienne	p. 10
	Energie solaire	p. 16
	Energie hydraulique	p. 17
	Biomasse	p. 19
4	Projets en construction	p. 20
	Energie éolienne	p. 20
	Biomasse	p. 21
5	Projets en développement	p. 24
	Energie éolienne en développement	p. 24
	Energie hydraulique en développement	p. 35
	Photovoltaïque en développement	p. 36
	Biomasse en développement	p. 37
6	REScoop Wallonie	p. 38
7	L'évolution du marché de l'énergie	p. 44
8	COCITER	p. 48
9	Projets de recherche	p. 58
10	Autres participations et labels	p. 62
11	Information et sensibilisation	p. 64
12	Comptes annuels et bilan	p. 66
	Commentaires sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/19	p. 66
	Développement de l'activité	p. 67
	Utilisation des souscriptions	p. 68
	Principaux risques et incertitudes	p. 70
	Bilan BNB	p. 71



1

Le mot de la Présidente

Chères coopératrices, chers coopérateurs,

2021 n'a pas été une année radieuse, loin s'en faut. La pandémie s'est installée confortablement, l'impact des changements climatiques s'est manifesté de façon spectaculaire pour la première fois en Belgique, le prix de l'énergie a été pris de folie, et la sortie du nucléaire a connu un acte supplémentaire du mauvais vaudeville qui se joue depuis 2003.



2022 n'est pas plus brillant ...c'est au tour de la crise énergétique de s'installer, et la guerre en Ukraine – au-delà du drame humanitaire et des souffrances indicibles de tout un peuple – montre que l'importance de l'autonomie énergétique, de l'indépendance par rapport aux énergies fossiles et de la sortie du nucléaire n'étaient pas une lubie d'écolos bobos ni un combat idéologique de dangereux Khmers verts.

Aujourd'hui, les freins au développement des énergies renouvelables sont toujours très forts, encore trop souvent alimentés par des visions électoralistes à court terme et par ceux qu'il insupporte plus de voir des éoliennes dans leur paysage que de savoir des vies détruites par les inondations ; ou par ceux qui ne conçoivent pas que l'inaction et les freins, s'ils profitent sans conteste à certains, nuisent bien plus à la biodiversité, à l'espèce humaine et à l'économie que les installations de production d'énergie renouvelable – oui, même quand ce sont des parcs éoliens.

Il y a une quinzaine d'années, en Wallonie, plusieurs groupes de citoyens ont décidé d'agir et de développer, financer et exploiter collectivement des installations d'énergie renouvelable et ensuite de fournir l'électricité verte ainsi produite, pendant que le monde politique n'en finissait pas de se déchirer sur l'existence ou non des changements climatiques et sur la nécessité ou non de déployer massivement les énergies renouvelables.

Ces temps-ci on voit beaucoup de personnages politiques (ceux qui sont concernés se reconnaîtront) s'agiter en tous sens et courir comme des poules sans têtes à la recherche de «la» solution miracle qui doit préserver leur électorat de «la» crise, voire tenir des propos populistes, alors que ça fait au moins 20 ans (allez, un peu moins pour les plus jeunes ...) que les mêmes ont mis toute leur mauvaise volonté dans la balance pour que les énergies renouvelables ne progressent pas trop vite et que la décision de 2003 de sortir du nucléaire ne soit, si possible, jamais applicable. Et de plus, ils nous avaient affirmé très sérieusement que l'origine des capitaux investis dans le renouvelable n'a aucune importance et qu'il n'était donc pas justifiable d'imposer une participation coopérative citoyenne significative (avec possession de l'actif, pouvoir de contrôle et pouvoir de disposer de l'énergie produite) dans les projets. Non mais... c'est vrai quoi, pourquoi faudrait-il qu'une ressource aussi stratégique que l'énergie soit maîtrisée au sein du territoire belge ? Et pourquoi faudrait-il que les citoyens puissent bénéficier de retours dans les projets qui sont implantés sur le territoire ? Et puis, de quoi se mêlent-ils ces citoyens, après tout ils n'ont qu'à être contents quand une intercommunale possède quelques éoliennes, Public=Citoyens c'est bien connu.



Aujourd'hui, les «Communautés d'énergie» et le partage d'énergie sont devenus à la mode, grâce à deux Directives européennes. REScoop Wallonie suit de très (très) près les développements de cette législation en Belgique et en Région wallonne, pour que les objectifs et les principes des Directives ne soient pas déviés et que les citoyens s'y retrouvent.

L'année passée, j'écrivais que l'après pandémie serait ce que nous en ferions. Il semble que les leçons n'aient globalement pas été bien intégrées. La crise des prix de l'énergie réussira-t-elle à provoquer une mutation fondamentale du modèle actuel, ou devons-nous in fine affronter une crise socio-économique grave et profonde qui imposera des changements sans concessions, plus subis que décidés ?

D'accord, c'est là un tableau bien sombre que je vous ai décrit. Un peu d'optimisme et de bonnes nouvelles, que diable !

CLEF se porte bien, CLEF travaille et se développe. Vous découvrirez les détails dans ce rapport annuel. Voici une petite mise en bouche ...

Nous avons acquis deux éoliennes dans le parc de «TAB» (Tournai-Antoing-Brunehaut), nous exploitons avec succès la biométhanisation de Thuin, nous sommes dans de nombreux projets de développement - également photovoltaïques, nous sommes très actifs sur le sujet du partage d'énergie dans les communautés d'énergie, nous participons à une recherche dans le domaine de l'hydrogène, nous avons engagé 2 nouveaux employés qui ont débuté au 1er septembre 2021, et en ce mois de mai 2022 nous terminons la construction de notre éolienne de Silly (nous vous invitons d'ores et déjà à son inauguration au printemps 2023).

Et puis il y a COCITER, votre fournisseur d'électricité coopératif en circuit court, qui est toujours debout alors que les marchés de l'énergie sont dans la tourmente et que plusieurs petits fournisseurs ont dû arrêter leurs activités au cours des derniers mois. Les coopératives de production - dont CLEF - s'organisent pour limiter autant que faire se peut l'impact de cette crise sur les coopérateurs clients de COCITER. Comment? En limitant volontairement leur marge bénéficiaire liée à la vente à COCITER de l'électricité qu'elles produisent.

Il y a aussi l'alliance que les coopératives de REScoop Wallonie ont faite avec les coopératives de REScoop Vlaanderen pour travailler à la participation des citoyens dans l'éolien offshore, et la création de SeaCOOP sc mi-avril 2022.

En janvier 2022, la projection du Ramdam festival pour CLEF était «Goliath». Il y a beaucoup de David et Goliath de par le monde. Nous menons notre combat à notre échelle, pour permettre aux citoyen.ne.s qui le souhaitent d'être maîtres de leur énergie, pour que les Goliath de cette planète ne soient pas indéfiniment les seuls maîtres du jeu.

A très bientôt j'espère,

Fabienne Marchal
Présidente



2

Développement de la coopérative

LA COOPÉRATIVE CITOYENNE POUR LES ENERGIES DU FUTUR

Créée en 2008 par et pour des citoyens, CLEF regroupe plus de 1.600 coopérateurs qui prennent part activement au débat stratégique de l'énergie.

CLEF défend le point de vue que l'exploitation des énergies renouvelables doit profiter à la collectivité et au plus grand nombre. Elle met en œuvre et promeut une alternative économique éthique et solidaire favorisant la décentralisation de la production d'énergie et la relocalisation des profits. Cette démarche permet au citoyen d'avoir un contrôle sur la production et la fourniture d'énergie.

CLEF s'investit auprès des citoyens et des acteurs du territoire dans l'information et la sensibilisation aux énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle et responsable de l'énergie. CLEF intervient ainsi régulièrement auprès des écoles, des associations et des groupements de jeunes, afin de sensibiliser les enfants et adolescents, en leur proposant des informations correctes et complètes concernant les énergies renouvelables et les enjeux de la consommation d'énergie.

CLEF est agréée par le [Conseil National de la Coopération](#) et membre fondateur de la fédération [REScoop Wallonie](#) dont les coopératives membres obéissent aux principes démocratiques définis par la charte de l'[Alliance coopérative internationale](#), ce qui garantit leur caractère citoyen et solidaire.

CLEF, en collaboration avec quinze autres coopératives citoyennes, a créé [COCITER, le Comptoir Citoyen des Energies](#), seul fournisseur d'électricité wallon 100% coopératif et 100% vert. L'électricité proposée par COCITER provient des outils de production des coopératives fondatrices. Elle est donc d'origine contrôlée par les citoyens coopérateurs qui sont tout à la fois producteurs et consommateurs. C'est le circuit court de l'électricité. Cociter a obtenu la meilleure note au [classement Greenpeace des fournisseurs d'électricité](#).

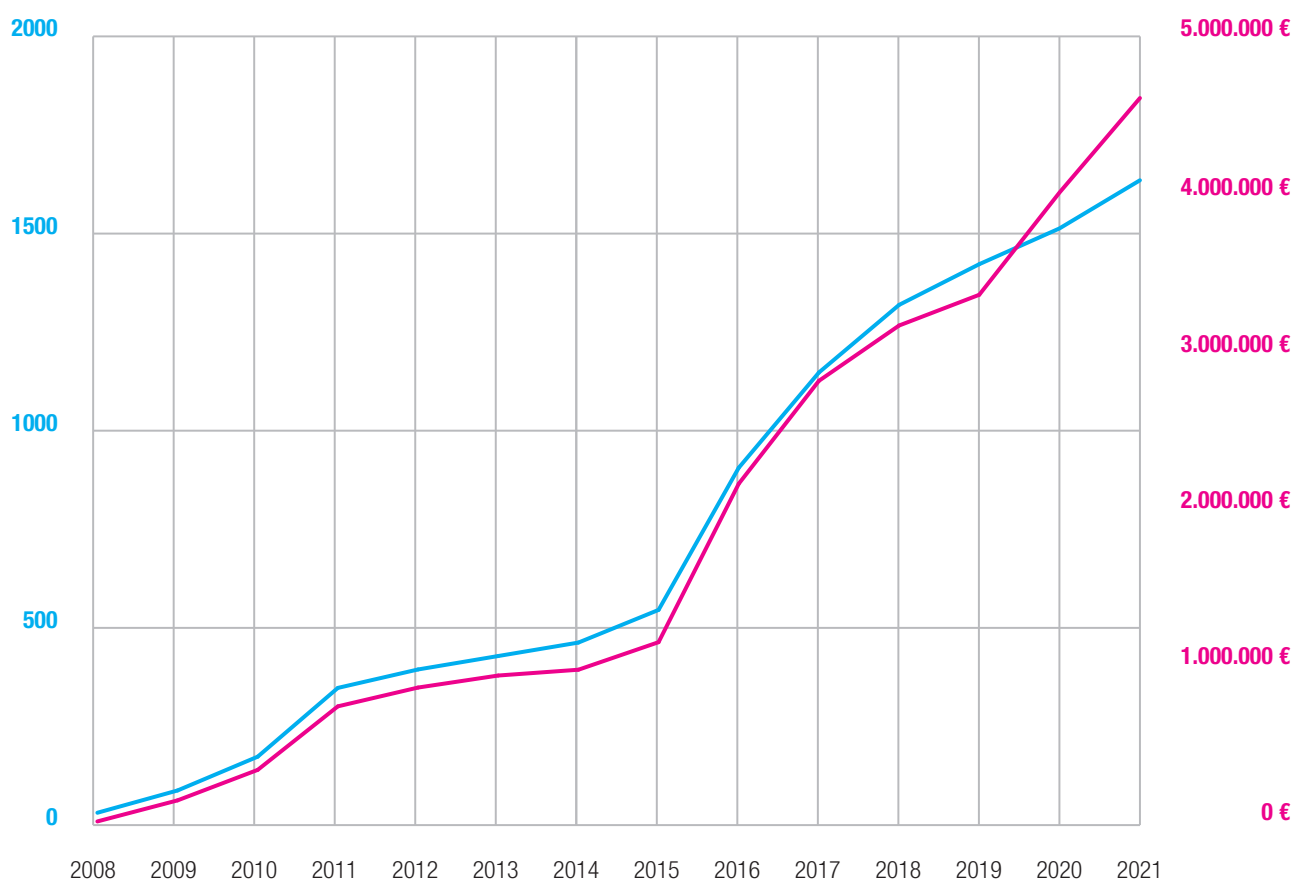
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COOPÉRATEURS

En 2021, le nombre de coopérateurs a augmenté de 83, passant de 1.551 à 1.634. L'augmentation du nombre de coopérateurs reste modeste mais stable. La plupart des nouveaux venus viennent essentiellement du bouche-à-oreille et des nouveaux clients de COCITER, qui en 2021 profitaient d'une ristourne sur les frais d'abonnement s'ils devenaient coopérateurs d'une coopérative REScoop Wallonie associée de COCITER. Au 31 décembre 2021, les 1.634 coopérateurs ont investi 18.427 parts pour un capital total de 4.606.750 € dans CLEF.

NOMBRE D'EMPLOYÉS

L'équipe de CLEF s'agrandit ! Depuis septembre, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux employés. Mathias Dubois nous a rejoint en tant que responsable construction et suivi production, et Jérémy Gevar en tant que développeur de projet. Pour l'année 2021, avec 7 travailleurs nous sommes passés de 2,09 à 3,70 équivalents temps plein (au 31/12/2021) pour la partie salariée. Certaines prestations sont en outre exécutées sous contrats externes.

Nous accueillons aussi désormais régulièrement des stagiaires. En 2021, nous avons ainsi eu le plaisir de faire la connaissance de Léonie Mariage (en formation de secrétariat à l'IFAPME), de Zoé Rousseau (ULiège GxABT, Master bioingénieur, filière Sciences et Technologies de l'Environnement) qui a travaillé sur les contraintes réglementaires dans l'exploitation des parcs éoliens et de la biométhanisation, de Maxime Prgomet (HEPH Condorcet Charleroi, Bachelier en électromécanique, orientation électromécanique et maintenance) qui a travaillé sur la révision du plan de maintenance et la mise en place d'une GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur) à Walvert Thuin et de Jérôme Balthazar (ULiège GxABT, Master bioingénieur, filière Sciences et Technologies de l'Environnement) qui a travaillé sur le développement du logiciel de dimensionnement dans le cadre du projet H2CoopStorage, dans le cadre de son travail de fin d'études qu'il finalisera mi-2022.



1634 coopérateurs

4.606.750 € de capital

	2017	2018	2019	2020	2021
Coopérateurs	1.176	1.352	1.458	1.551	1.634
Parts	11.562	13.002	13.802	16.461	18.427
Chiffre d'affaires et autres produits	54.809,68 €	125.718,92 €	262.393,14 €	357.560,00 €	714.282,21 €
Bénéfice	-7.589,37 €	21.347,05 €	124.895,92 €	160.526,00 €	525.061,96 €
Capital	2.890.500 €	3.250.500 €	3.450.500 €	4.115.250 €	4.606.750,00 €
Dettes à > 1 an	115.000 €	115.000 €	115.000 €	0 €	562.500,00 €



Mathias Dubois

Responsable construction et suivi
production, recherche



Jérémy Gevar

Développeur de projets et
recherche



Thomas Hubaux

Suivi développement du projet
Walvert Thuin



Sébastien Janssens

Suivi comptable, RH et statuts



Pascal Vermoeren

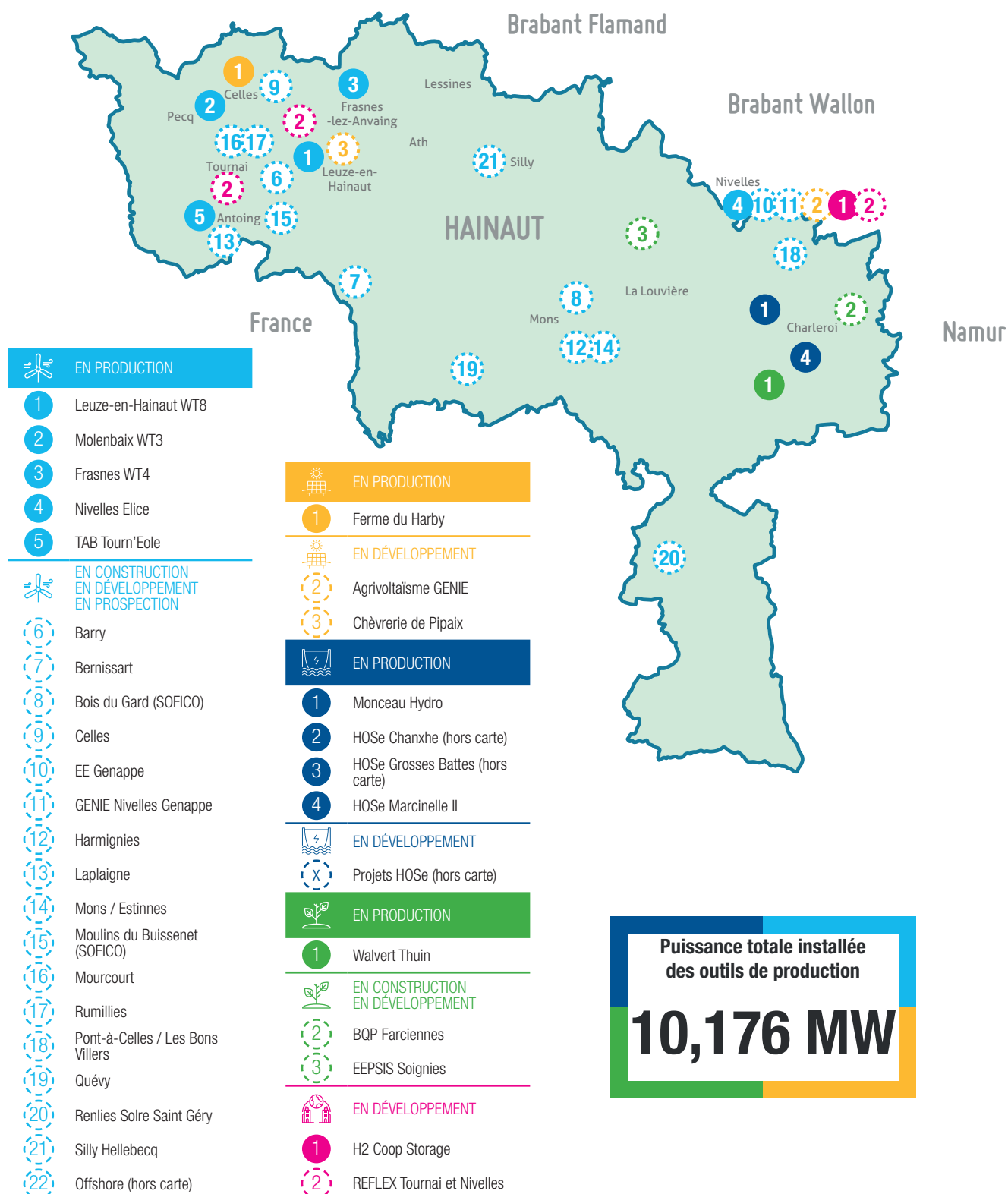
Suivi administratif
et chargé de communication



3

Production d'énergie renouvelable

Aperçu des outils de production et projets



Evolution de la production de CLEF

La production d'énergie revenant à CLEF a augmenté malgré le régime faiblement venteux de 2021. Cette évolution est essentiellement due à la participation de CLEF dans Tourn'Eole, et dans une moindre mesure à la bonne production de la biométhanisation de Thuin et au démarrage des production hydroélectriques. En effet, vis-à-vis de la production éolienne, les productions hydroélectriques et de biomasse sont actuellement modestes.

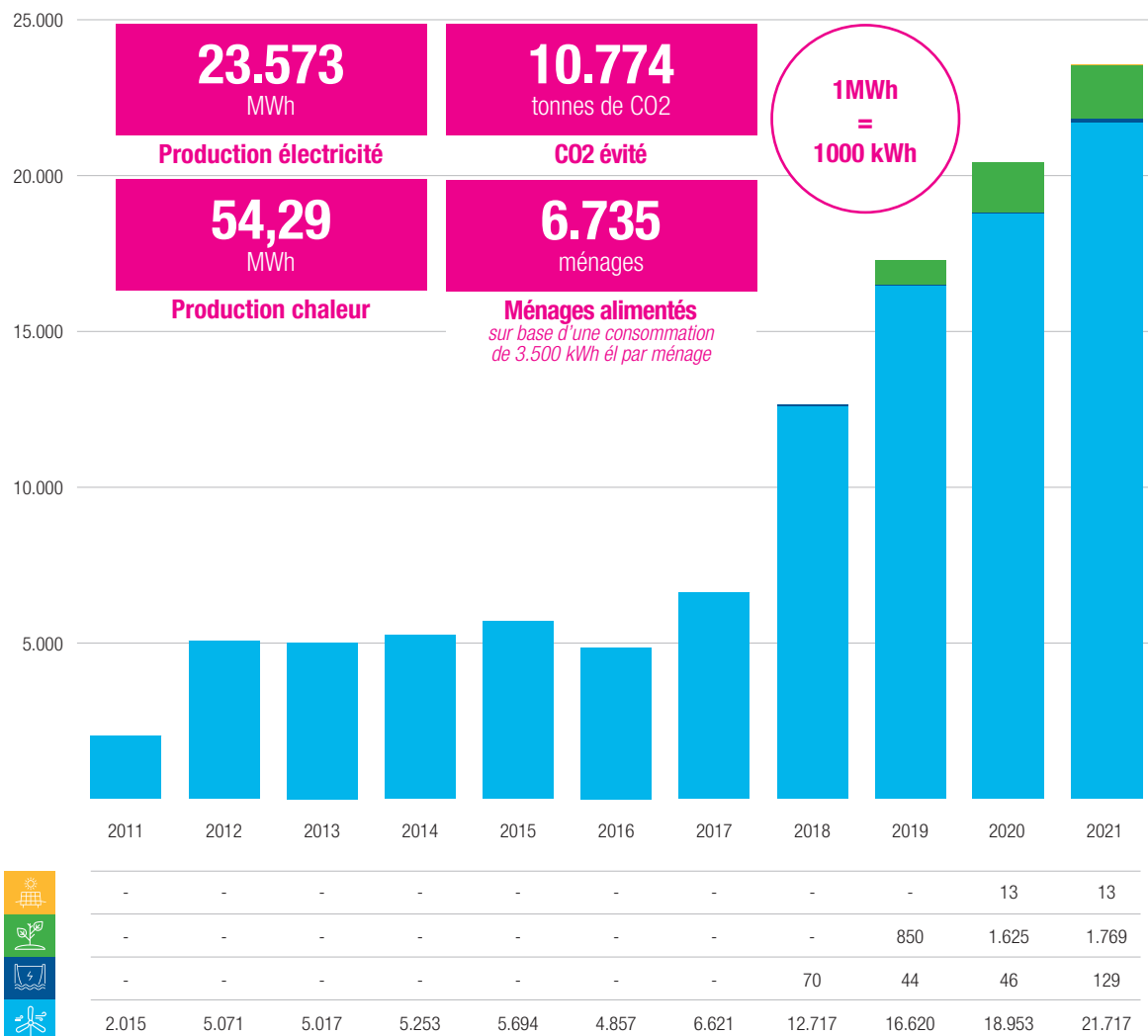
Une partie de la production de CLEF sert de « matière première » à COCITER qui peut ainsi fournir de l'électricité verte et citoyenne. Depuis le 1er janvier 2022, les sociétés d'exploitation qui appartiennent intégralement à CLEF vendent l'électricité à COCITER en-dessous du prix du marché de gros de l'électricité afin de dégager des moyens permettant notamment de limiter la facture des clients coopérateurs.

Impact de votre investissement

1,28 MWh / part
électricité et chaleur

0,585 tonne de CO2 / part
évitée

Les MWh produits et le CO2 évité par part souscrite varient chaque année. Ils dépendent des évolutions relatives du nombre de parts souscrites et de la production.





3

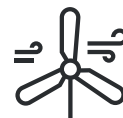
Energie éolienne



2021 s'est révélée une année faiblement venteuse. Les éoliennes de Leuze, Molenbaix, et Nivelles ont produit entre 5,04% et 11,25% de moins que la moyenne de leurs productions des années antérieures, et entre 16,8 % et 21,8 % de moins qu'en 2020, qui était une année exceptionnellement venteuse.

Cependant, l'augmentation du prix de marché de l'électricité au cours de l'année 2021 a largement compensé cette plus faible production pour les installations qui n'avaient pas fixé leur prix d'injection, et leur a même permis de rattraper les très faibles prix de marché de 2020.





3

21.717

MWh

Production électricité

9.903

tonnes de CO2

CO2 évité

6.205

ménages

Ménages alimentés
sur base d'une consommation
de 3.500 kWh par ménage

PELZ Leuze-Eu- rope (WT8)	Leuze-en- Hainaut	2011	11	Senvion MM92 (2,05 MW)	92 100 146	1	100 %	2,05	4.531	97%	28,3%	Engie (7 éol.), IDETA (2 éol.), Wind4Wallonia (1 éol.)
PELZ Molenbaix (WT3)	Pecq	2018	5	Senvion MM100 (2 MW)	100 100 150	1	100 %	2	5.646	99%	34,9%	Eneco et IDETA (4 éol.)
Frasnes- les-Vents (WT4)	Frasnes- lez- Anvaing	08/2014	4	Senvion MM100 (2 MW)	100 100 150	1	22,5 % de 1 machine	0,45	1.076	99,7%	28,7%	Engie, Ventis (75%), commune de Frasnes (2,5%)
Vents d'Arpes Nivelles (Elice)	Nivelles	11/2017	4	Senvion 3.4MM114 (3,4 MW)	114 95 152	4	15 % de 4 machines	2,04	4.001	98%	25,2%	Ventis et Green Plug (70%), ville de Nivelles (5%), InBW (5%), EBW (5%)
Tourn'Eole TAB (WT1 et WT2)	Tournai Antoing Brunehaut	03/2011 (rachat 01/2021)	7	Enercon E82 E2 2.300 (2,3 MW)	82 109 150	2	72,5 % de 2 machines	3,34	6.464	90%	24,7%	Ventis (27,5% soc. expl.)

Explication pictogrammes

	Situation		Diamètre rotor / Hauteur mât / Hauteur totale		Production annuelle CLEF (MWh)
	Mise en service		Eoliennes société d'exploitation		Disponibilité annuelle
	Eoliennes dans le parc		Part CLEF		Facteur de charge moyen
	Modèle		Puissance CLEF (MW)		Partenaires

*Par «production», nous entendons dans ces tableaux l'électricité effectivement injectée sur le réseau électrique. Elle est légèrement inférieure à l'électricité produite par l'éolienne, car il y a de l'électricité consommée pour les besoins internes (électricité fonctionnelle) et des pertes électriques avant l'injection.

Les disponibilités des éoliennes ou des parcs, soit le ratio (exprimé en pourcentage) entre le nombre d'heures de fonctionnement normal des turbines et le nombre d'heures pendant lesquelles il y a suffisamment de vent pour qu'elles tournent, sont détaillées

pour l'année 2021. L'immobilisation des éoliennes peut être due à des entretiens ou à des pannes (généralement vite réparées), ou à des études.

Les facteurs de charge des éoliennes, soit le ratio (exprimé en pourcentage) entre l'énergie qu'elles produisent sur une période de temps donnée et l'énergie qu'elles auraient produite durant cette période si elles avaient constamment fonctionné à puissance nominale, sont détaillés pour la moyenne des années complètes de fonctionnement.



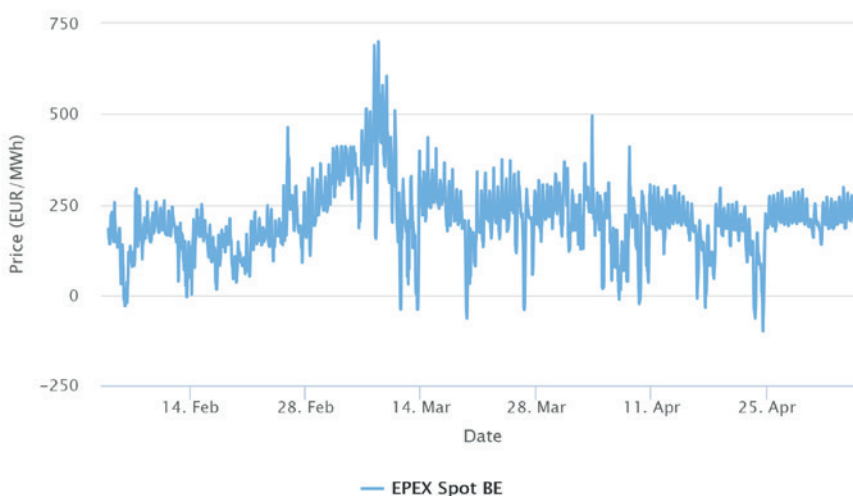
LES MARCHÉS DE GROS DE L'ÉLECTRICITÉ

Dans notre système électrique, la production et la consommation doivent en permanence correspondre l'une à l'autre (tenant compte des capacités de stockage, qui ne sont pas très élevées). Afin de pouvoir gérer cette contrainte, différents marchés de gros ont été mis en place et jouent sur différents horizons temporels par rapport aux moments de production et de consommation réels.

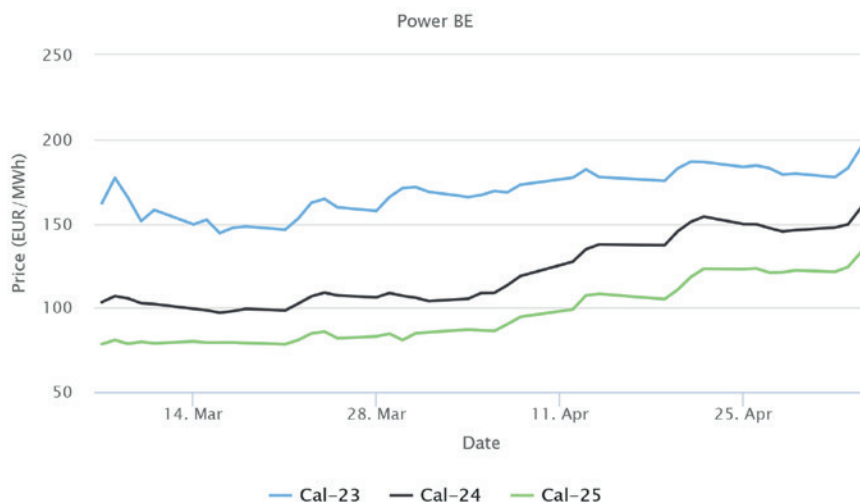
EPEX SPOT Belgium (initialement BELPEX) est la bourse d'électricité qui facilite l'échange à court terme (on parle alors de marché d'électricité «spot») de blocs d'énergie pour l'injection et le prélèvement d'électricité sur le marché belge. Elle opère sur deux segments de marché : Day-Ahead (enchère pour livraison le lendemain) et Intraday (échange en continu pour livraison le jour même, jusqu'à une heure avant la fourniture). La cotation **Belpex Day-Ahead** (également dénommée **BELIX**) concerne des blocs d'électricité d'une heure à puissance constante, livrée dans la zone de réglage du Gestionnaire du Réseau de transport belge Elia. Ces prix horaires sont exprimés en €/MWh et sont publiés quotidiennement sur le site www.epexspot.com le jour précédant le jour de livraison.

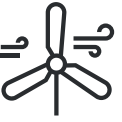
ICE Endex Power BE est la bourse d'électricité sur le marché à terme belge (on parle alors de marché de l'électricité «forward» ou «à terme»). Les cotations **ENDEX** sont publiées quotidiennement sur le site www.theice.com et fixent le prix des volumes d'électricité (en €/MWh) plusieurs mois, trimestres ou années avant leur livraison.

Evolution of EPEX Spot



Evolution of Endex





EOLIENNE WT8 (LEUZE-EUROPE) ET WT3 (MOLENBAIX) / PELZ S.A.

Les éoliennes WT8 de Leuze et WT3 de Molenbaix sont détenues par la société d'exploitation PELZ, elle-même détenue par CLEF.

En 2021, l'éolienne WT8 de Leuze-Europe a injecté 4.531 MWh dans le réseau. Cela représente une diminution de 19,80% par rapport à 2020, ce qui est en ligne avec la tendance générale observée dans d'autres parcs en 2021. Il s'agit de la 10ème année de production complète. Le facteur de charge moyen de l'éolienne WT8 sur ces 10 années est de 28,3 %.

La production s'est faite de manière régulière sur la période allant du 01/01 au 31/12/2021, mais des petits problèmes récurrents ont provoqué des arrêts qui n'ont pas toujours été traités avec une grande diligence par la société de maintenance. A cause de cela, la disponibilité moyenne de l'éolienne pour l'année 2021 n'est que de l'ordre de 97%, ce qui reste malgré tout conforme à la valeur de disponibilité garantie dans notre contrat avec la société de maintenance. Notre nouveau responsable du suivi d'exploitation et de construction suit désormais de près l'évolution technique des installations et la réactivité des sociétés de maintenance.

La maintenance a été réalisée conformément au contrat par l'équipe de Siemens Gamesa et leurs sous-traitants.

Nous avons par ailleurs appris que le Conseil d'Etat a rejeté le 3ème recours en annulation intenté par deux personnes contre le permis unique délivré au parc éolien de Leuze-Europe. **Après plus de 10 années de fonctionnement, le projet fondateur de CLEF est enfin libre de tout recours jusqu'au 28/08/2029!**

Par ailleurs, en avril 2020, nous avons été notifiés de la prolongation de la durée de validité du permis unique en ce qu'il tient lieu de permis d'environnement jusqu'au 28/08/2039, soit 30 ans à la place de 20 ans. Un recours a également été introduit auprès du Conseil d'Etat par une personne, mais l'annulation éventuelle de la décision de prolongation n'aura pas d'effet sur l'arrêté ministériel qui autorise le parc jusqu'au 28/08/2029.

Pour sa troisième année d'exploitation complète, l'éolienne WT3 de Molenbaix a injecté 5.646 MWh sur le réseau, ce qui représente une diminution de 18,10 % par rapport à 2020. La production s'est faite de manière régulière sur la période allant du 01/01 au 31/12/2021. Cependant, une panne de l'UPS (alimentation électrique d'urgence) a entraîné quelques jours d'arrêt durant le mois d'octobre. Néanmoins, la disponibilité moyenne sur l'année 2021 est de l'ordre de 99%, ce qui reste excellent. Le facteur de charge moyen de l'éolienne WT3 sur les 3 années de production complète est de 34,9 %.

La maintenance a été réalisée conformément au contrat par l'équipe de Siemens Gamesa et leurs sous-traitants.

Entamées fin d'année 2021, des investigations sur l'allongement de durée de vie des éoliennes seront poursuivies durant les années à venir afin d'anticiper les actions et les investissements à prévoir et de placer nos machines dans les meilleures conditions possibles.

Le chiffre d'affaires 2021 de PELZ ressort à 1.493.233 €, en hausse de 29,15 %. La WT8 et la WT3 ont pu profiter de la forte hausse des prix du courant fin 2021, car l'électricité de ces éoliennes est vendue à COCITER à un prix basé sur la cotation Belpex. Au moment d'écrire ces lignes, le résultat final de PELZ n'est pas encore officiellement connu, mais sera évidemment en forte hausse (le chiffre d'affaires ayant fortement monté, alors que les frais sont restés sensiblement en ligne avec les 2 années précédentes). PELZ continue à rembourser ses crédits bancaires auprès du CREDAL et de la SRIW. Un dividende



Visite de la WT8 Leuze-Europe par une équipe de la Zone de Secours Wapi



3

pourra donc être versé à sa maison mère CLEF et sera comptabilisé dans CLEF en 2022. Le solde (tout le bénéfice ne sera pas distribué) restera au sein de PELZ en résultat à reporter.

pour l'année fiscale 2023. En attendant, les remboursements des emprunts subordonnés continuent régulièrement à générer un retour de fonds vers CLEF suivant les mêmes échéances que le remboursement de l'emprunt bancaire.

EOLIENNE WT4 FRASNES / FRASNES-LES-VENTS S.A.

La WT4 est la seule machine dans la société d'exploitation FRASNES-LES-VENTS. La production de la WT4 pour 2021 est de 4.843 MWh, ce qui représente une diminution de 16,84% par rapport à 2020, en ligne avec la diminution observée dans d'autres parcs. Cette production est 2,82% plus faible que le calcul théorique P50. Il s'agit de la 7^{ème} année de production complète. Le facteur de charge moyen de l'éolienne WT4 sur ces 5 dernières années est de 28,7%.

La disponibilité moyenne de 99,7% est excellente et montre une production exempte de soucis en 2021.

Le chiffre d'affaires 2021 ressort à 523.889 €, soit une baisse de 8,83%. L'éolienne n'a pas pu profiter de la forte hausse des prix du courant fin 2021 pour compenser la faible production car les prix du courant pour cette éolienne sont fixés à l'avance auprès de ENGIE par des clicks sur la cotation Endex. Cette méthode donne une garantie sur les prix de vente qui protège en cas de baisse, mais qui en 2021 a été défavorable par rapport à une vente basée sur le marché Belpex.

Le bénéfice net ressort à 152.976 €, en baisse de 9,5%. Ce bénéfice s'ajoute aux bénéfices reportés des années précédentes car la société d'exploitation FRASNES-LES-VENTS ne distribuera pas de dividende cette année. Le bénéfice reporté atteint ainsi 911.638 €.

Comparé à l'amortissement comptable en 15 ans, le remboursement des emprunts bancaires est bien plus rapide. Cela a pour résultat que malgré un bénéfice reporté qui continue d'augmenter, il n'y a toujours pas de trésorerie disponible pour un dividende. La dernière tranche de remboursement des emprunts bancaires aura lieu cette année 2022, soit 8 ans après le démarrage de l'éolienne. C'est donc normalement en 2024 qu'un dividende conséquent pourra être décidé

EOLIENNE ELICE NIVELLES / LES VENTS D'ARPES S.A.

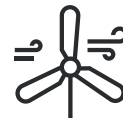
L'éolienne citoyenne ELICE fait partie de la société d'exploitation LES VENTS D'ARPES qui comprend 4 éoliennes. Ce parc avait produit de manière intensive et régulière tout au long de l'année 2020. Ce ne fut toutefois pas le cas en 2021, à cause du vent assez faible en 2021. En effet, la production du parc pour 2021 est de seulement 27.021 MWh, soit une diminution de 21,80% par rapport à 2020. Il s'agit de la 4^{ème} année de production complète. Le facteur de charge moyen des éoliennes du parc sur ces 4 années est de 25,2%.

La disponibilité des turbines reste toutefois toujours assez bonne avec un taux de 98%.

Le chiffre d'affaires passe de 3.400.887 € en 2020 à 2.666.505 € en 2021, c'est-à-dire une baisse de 21,6% : comme pour Franes-les Vents, les éoliennes des Vents d'Arpes n'ont pas pu profiter de la forte hausse des prix du courant fin 2021 pour compenser la faible production d'électricité, car les prix du courant pour ce parc sont fixés à l'avance auprès de ENGIE par des clicks sur la cotation Endex. Il faut toutefois préciser, comme mentionné ci-dessus, que l'année 2020 avait été particulièrement bonne.

Le bénéfice net ressort cependant à 552.266 €, qui sera intégralement distribué en dividendes. La part de CLEF, soit 82.839,90 €, sera comptabilisée par CLEF en 2022.

Pour l'ensemble des années de fonctionnement depuis la mise en service fin 2017, les résultats restent conformes au business plan.



3

Tourn'Eole

EOLIENNES WT1 ET WT2 DE TAB / TOURN'EOLE S.R.L

La société d'exploitation Tourn'Eole, créée le 31 mars 2021, appartient à 72,5% à CLEF et 27,5% à VENTIS s.a. et contient 2 éoliennes (WT1 et WT2). Le parc «TAB» (Tournai-Antoing-Brunehaut) comprend les cinq éoliennes de Ventis (côté sud, le long de la ligne TGV) et les deux éoliennes de Tourn'Eole, (côté nord, vers Saint-Maur).

Il s'agit de la 10ème année de production complète du parc «TAB», mais la première année où la WT1 et la WT2 sont exploitées dans Tourn'Eole. Le facteur de charge moyen du parc sur ces 10 années est de 24,7 %. Le vent relativement faible en 2021 conjugué à des arrêts imprévus, donne en 2021 une injection de 8.916 MWh, soit 6.464 MWh pour la participation de CLEF. C'est 9% de moins que les 7.100 MWh/an espérés pour CLEF.

La production de l'ensemble du parc «TAB» a été complètement à l'arrêt durant deux semaines du 4 octobre au 20 octobre 2021. Lorsque la puissance était maximale, il y a eu une surchauffe dans le jeu de barres ou dans les disjoncteurs de la cabine de tête, qui a entraîné un arc électrique et des dommages importants rendant la cabine inopérante. Ces disjoncteurs n'étant plus fabriqués, il était impossible de les remplacer rapidement. Une solution provisoire a été trouvée avec Ores en by-passant les disjoncteurs de la cabine de tête, qui sont redondants avec ceux du poste d'injection d'Antoing. Il faudra un nouvel arrêt cet été 2022 pour réparer définitivement la cabine.

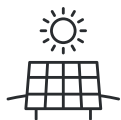
De plus, durant cette longue coupure d'alimentation, certains équipements électroniques de puissance ont subi des corrosions. Ils sont tombés en panne peu de temps après, ce qui a engendré des arrêts supplémentaires.

Ces arrêts imprévus engendrent une mauvaise disponibilité des éoliennes (seulement 90%) en 2021. La responsabilité pour les pertes de production et les frais de matériel est actuellement en cours de discussion entre le fabricant Enercon et les assurances.

Suite à ces problèmes et par manque de temps, Tourn'Eole n'a pas encore proposé aux communes limitrophes de participer au capital pour mettre en avant l'ancrage local. Cela reste à faire.

Les comptes de Tourn'Eole pour 2021 ne sont pas encore arrêtés car son Assemblée Générale aura lieu début juin 2022.





3

Energie solaire



FERME DU HARBY À ANSEROEUL

CLEF a mis en service sa première installation photovoltaïque fin 2019 à la ferme du Harby (Anseroeul, Mont-de-l'Enclus).

L'installation est composée de 34 panneaux d'une puissance unitaire de 400 Wc pour une puissance totale installée de 13.600 Wc et d'un onduleur de 8 kVA. L'installation a coûté 15.557,25 € HTVA pris en charge par CLEF. La Ferme du Harby paye une redevance annuelle de 2.062 € sur une durée de 10 ans (solution de tiers-investisseur). Cette redevance rembourse l'installation photovoltaïque et assure les frais de maintenance et de suivi et des différentes assurances prises en charge par CLEF.

La production, cette 2^{ème} année complète, a été de 12.680 kWh, ce qui a permis une économie de 5.782 kg de CO2 en 2021. L'installation a bien fonctionné. La durée d'insolation totale sur l'année s'est élevée à ≈ 1.590 h (une durée d'insolation normale est de ≈ 1.544 h). L'année 2021 était donc normale, bien qu'un peu plus basse que 2020 (2,8% de production en moins).

Un système de télégestion nous permet dorénavant de garder l'installation à l'œil.

Dans le cadre du développement des projets photovoltaïques, CLEF est à la recherche de toitures d'entreprises et d'exploitations agricoles dont les activités respectent les valeurs de CLEF. Ces toitures doivent bien entendu être libres et bien orientées. Un privé peut également faire appel à CLEF, pour autant qu'il soit coopérateur et que la puissance crête envisagée soit supérieure à 10 kWc.

CLEF propose des solutions de tiers-investisseurs :

- La coopérative finance l'achat des panneaux mais en reste propriétaire jusqu'à la fin du contrat ;
- Le bénéficiaire paie une redevance annuelle à la coopérative afin de rembourser ces panneaux et devient propriétaire au bout de la durée du contrat.



Un panneau informatif a été posé

					kWh		
Anseroeul	23/01/2020	10 ans	8 kVA et 13.6 kWc	12.680 / 22.000	12.680	100 %	Ferme du Harby

Explication pictogrammes			
	Situation		Durée du tiers investissement
	Mise en service		Puissance
			Taux d'autosuffisance
		kWh	Production annuelle
			Part CLEF
			Partenaires



Energie hydraulique



À la différence de l'éolien, une production hydraulique est assez stable, durant les 6 mois frais de l'année, quand les besoins en énergie sont élevés ! Une centrale hydroélectrique vit, par ailleurs, deux fois plus longtemps qu'une éolienne.

En 2018, CLEF avec 8 autres coopératives citoyennes a acquis 75% des parts de Monceau Hydro SA, société exploitant l'installation existante à Monceau-sur-Sambre. La part de CLEF dans Monceau Hydro est de 2,40 %.

Une société coopérative d'exploitation a été créée en 2018 également, pour développer et exploiter 9 nouvelles centrales hydro : HOSe SC pour «Hydroélectricité d'Ourthe et Sambre». Neuf coopératives détiennent 50% du capital. Les projets sont logés dans des filiales appartenant à 100% à HOSe. La part de CLEF dans HOSe est de 1,50 %. Dans les deux cas, le partenaire détenant le reste des parts (25% de Monceau Hydro, 50% de HOSe) est la SA Hydro B, société spécialisée en hydroélectricité, active en Wallonie.

MONCEAU HYDRO / MONCEAU HYDRO S.A.

Monceau Hydro, notre centrale hydroélectrique en fonctionnement sur la Sambre depuis 2017, n'a pas été impactée par les inondations de l'été 2021. Malgré un court arrêt pendant ces inondations suite au levage des machines par mesure de sécurité, elle enregistre en 2021 une production record avec 2.411 MWh pour un productible annuel estimé de 2.000 MWh.

Pour information : les grosses pluies sont néfastes à la production hydroélectrique. Lorsque des grosses précipitations sont annoncées, les services de la Région Wallonne demandent de suspendre l'activité hydroélectrique pour faciliter l'écoulement des eaux.

Ce fut également le cas en décembre 2021 et début janvier 2022.

GROSSES BATTES ET CHANXHE / HOSE S.C.

Le site des Grosses Battes a reçu la visite du Ministre Henry pour son inauguration officielle le 27 janvier 2021.

Alors que nous nous réjouissons des bonnes productions des centrales de Grosses Battes et Chanxhe, démarrées respectivement fin 2020 et début 2021, les inondations de juillet ont hélas fort endommagé ces deux sites sur l'Ourthe. Heureusement, les gros équipements ont tenu bon face aux crues, mais l'eau est montée si exceptionnellement haut qu'elle a pu pénétrer par l'aval dans les salles électriques via les conduits de ventilation. Des coopérateurs de plusieurs coopératives ont participé au déblaiement et au nettoyage. Tous les appareillages que ces salles contenaient ont dû être remplacés, les assurances prenant en charge tous les travaux de réfection. La couverture d'assurance pour les pertes de production est limitée à 6 mois, et ces délais ont été respectés pour la remise en marche des deux centrales. La production 2021 de Grosses Battes est de 3.503 MWh, malgré un arrêt de mi-juillet à mi-novembre, pour un productible annuel estimé de 4.400 MWh. La production 2021 de Chanxhe atteignait 934 MWh avant les inondations, pour un productible annuel estimé de 1.600 MWh.



Inauguration de la centrale des Grosses Battes

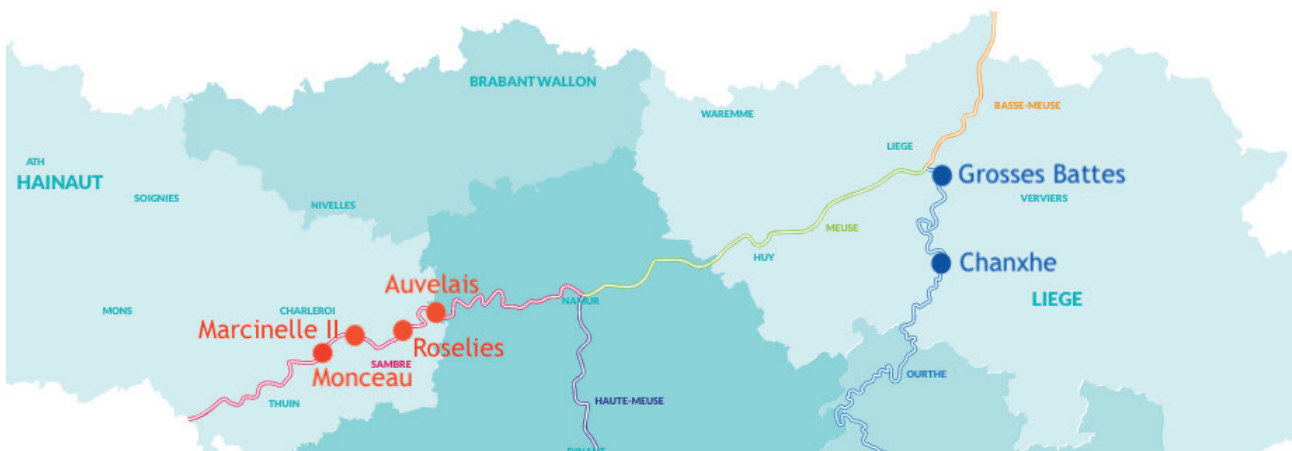


3

MARCINELLE II, ROSELIES ET AUVELAIS / HOSE S.C.

Les sites de Marcinelle, Roselies et Auvelais en développement sur la Basse Sambre ont accusé un gros retard de démarrage en raison de la priorité donnée après les inondations aux sites déjà en exploitation, afin d'en limiter les pertes de production.

Marcinelle II a été mis en exploitation début décembre et a produit 294 MWh sur 2021. A Roselies, les travaux de génie civil, notamment l'installation des supports des colonnes de levage et l'installation des deux turbines Kaplan et de leur structure porteuse, ont pu être faits à l'automne et la centrale a été mise en production fin décembre 2021. Auvelais n'a pas pu démarrer comme prévu en 2021, les derniers travaux y étant toujours en cours, mais a démarré en mars 2022.



						MW	attendu	produit			
Monceau Hydro S.A.	Monceau-sur-Sambre	07/2017	Sambre	16 / 18	Vis hydro-dynamique	0,605	2.000	2.411	57,87	2,40 %	8 REScoop (72,6%) Hydro-B (25%)
HOSe Grosses Battes	Grosses Battes	12/2020	Ourthe	55 / 45	Turbine Kaplan VLH 4000	1,4	4.400	3.503	70,96	1,50 %	8 REScoop (48,5%) Hydro-B (50%)
HOSe Chanxhe	Chanxhe	01/2021	Ourthe	40 / 22	Vis hydro-dynamique	0,42	1.600	934	70,96		
HOSe Marcinelle II	Marcinelle	07/2021	Basse Sambre	18 / 30	Kaplan VLH 3550	0,68	1.650	294	70,96		
HOSe Roselies	Aiseau-Presles	12/2021	Basse Sambre	19 / 31	Kaplan VLH 3550	0,732	1.878	-	70,96		

Explication pictogrammes



Situation



Mise en service



Cours d'eau



Débit moyen / Débit équipé



Type de machine

MW

Puissance (MW)



Productible annuel attendu (MWh)



Production annuelle (MWh)



Production annuelle CLEF (MWh)



Part CLEF



Partenaires

Biomasse



WALVERT THUIN (PROCHAINEMENT BIOGAZ SAINT ROCH)

L'unité de biométhanisation de Thuin a démarré sa production en 2019. Le démarrage a été difficile tant au niveau technique que financier, d'une part à cause d'erreurs de conception et d'autre part à cause d'une gestion qui laissait fortement à désirer. Un changement des équipes était indispensable pour redresser la situation. La gérance a été reprise en novembre 2019 par Raphaël Durand. CLEF s'est "mouillée" pour reprendre l'exploitation au 1er avril 2020. Depuis lors, l'équipe est stable et travaille dans une ambiance constructive. Le défi était de taille et les efforts sont longs mais les résultats pointent leur nez. Nous avons des perspectives d'avenir et une partie des problèmes techniques rencontrés ont pu être solutionnés par notre équipe d'exploitation et ses partenaires.

Grâce à la dynamique actuelle, nous avons pu injecter 4.373 MWh électrique dans le réseau en 2021. La chaleur dégagée par le moteur est récupérée pour chauffer le digesteur et le local administratif sur le site. Et en 2021 ce sont 138,5 MWh de chaleur qui ont été utilisés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire du centre sportif situé à 400 mètres.

Les comptes de Walvert Thuin pour 2021 ne sont pas encore arrêtés car son Assemblée Générale aura lieu

en juin 2022. On peut cependant s'avancer en disant que 2021 est la première année en équilibre.

Il restera à rattraper les déficits des années antérieures. Les défis restent encore nombreux pour améliorer le process et la maintenance du site. Nous espérons pouvoir bénéficier de l'augmentation du prix de l'énergie pour y trouver des ressources utiles en 2022. Cette installation n'a pas pu profiter pleinement de la forte hausse des prix du courant fin 2021, car pour une grande partie du volume les prix du courant avaient été fixé à l'avance auprès de ELEXYS par des clicks sur la cotation Endex. ELEXYS a arrêté ses activités de fournisseur au 18 mars 2022 et depuis ce jour, l'électricité de la biométhanisation de Thuin est rachetée par COCITER à un prix basé sur la cotation Belpex.

L'unité de biométhanisation changera son nom pour «Biogaz Saint Roch» en 2022, afin de marquer le scindement total avec le projet initial.



								
Thuin	01/2019	0,6 MWe (puissance électrique)	4.394	138,5	1.714	54,3	39,2 %	CENEO (ex IPFH) et privés

Explication pictogrammes

	Situation		Production électrique annuelle (MWh injectés)		Chaleur annuelle CLEF fournie hors site (MWh)
	Mise en service		Chaleur annuelle fournie hors site (MWh)		Part CLEF
	Puissance		Production électrique annuelle CLEF (MWh injectés)		Partenaires



4

Projets en construction

Energie éolienne en construction



EOLIENNE WT5 SILLY / VENT DE LA SILLE S.A.

CLEF a participé depuis 2015 aux projets réussis de développement sur cette zone, mais les premières tentatives sont bien antérieures. Un permis a finalement été délivré en 2019.

Une convention bilatérale a été signée avec Eoly Energy pour construire et suivre le projet global de cinq machines (trois au Nord de la E429 et deux au Sud de la E429). L'éolienne de CLEF est la WT5, située près de l'aire d'autoroute sur la E429 à hauteur de Hellebecq (la turbine la plus au Sud-Est du parc). L'autre éolienne au Sud de la E429 (la WT4) appartient à Eoly Cooperation.

Il y a un contrat d'entretien et de disponibilité vis-à-vis du parc des cinq machines.

Le productible, les certificats verts et les garanties d'origine seront mutualisés entre les 2 éoliennes du parc Sud (WT4 et WT5) et seront divisés à parts égales entre les deux machines.

La construction suit bien le planning. Le montage de notre WT5 a eu lieu début mai 2022. Suivra le câblage interne et les différentes étapes de la mise en service (cabine haute tension, mise sous tension, premiers tests de production, autorisation ORES, tests de fonctionnement VESTAS, ...). Nous espérons une mise en production définitive pour l'automne 2022.

La société anonyme «Vent de la Sille» a été créée fin 2021 et appartient à 100% à CLEF. Elle sera propriétaire de l'éolienne WT5 et de ses auxiliaires. Elle s'occupe de financer l'éolienne et gèrera le suivi financier et opérationnel du projet.



Visite du chantier le 30/04/2022



Notre nouvelle éolienne citoyenne :-)

Vent de la Sille (WT5)	Silly (Hellebecq)	Automne 2022	5	Parc Sud : Vestas V100 (2,2 MW)	100 80 130	1	100 %	2,2	5.000 (production annuelle attendue moyenne parc Sud)	Eoly Energy (3 éoliennes) et Eoly Coopération (1 éolienne)



Biomasse en construction



BIOMÉTHANISATION DE FARCIENNES / BQP S.R.L.

Le projet Biometh Quality Product (BQP) de Farciennes allie l'économie circulaire dans la gestion des biomatières organiques à l'objectif de production d'un engrais organique par de l'énergie renouvelable et la réduction des émissions de CO₂. Il met en œuvre une installation de biométhanisation (deux digesteurs) associée à une installation d'hygiénisation et à une installation d'évaporation, ainsi qu'une installation de production d'engrais organiques certifiés. Il est situé sur la commune de Farciennes, près d'un quai de chargement de la Sambre, dans une zone industrielle assainie (SPAQuE), à proximité de l'incinérateur de l'intercommunale Tibi.

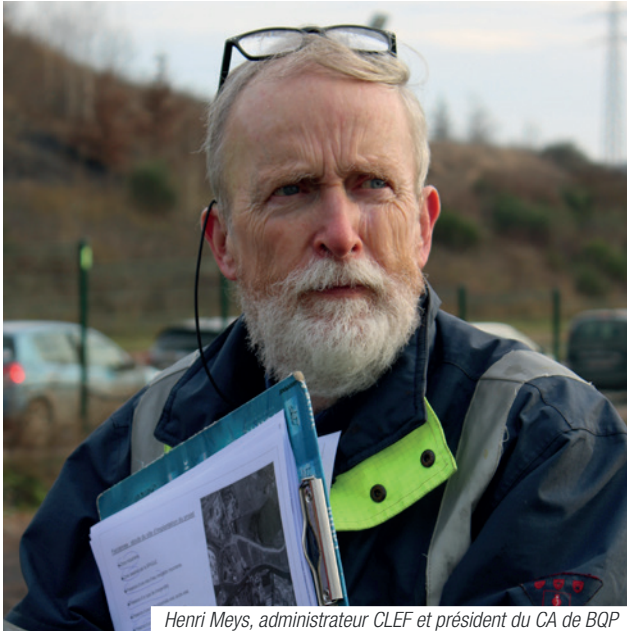


PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂

Deux unités de biométhanisation permettront de produire le biogaz nécessaire à l'alimentation de deux unités de cogénération d'une puissance installée totale de 1,6 MW.

La chaleur produite par ces unités de cogénération sera totalement utilisée au sein du processus. Près de la moitié de l'électricité produite sera utilisée pour alimenter les différents processus mis en œuvre sur le site et le solde (de l'ordre de 8.500 MWh) sera annuellement injecté sur le réseau.

Localisation du projet	Rue Odon Godart, 8 6240 Farciennes
Puissance électrique (cogénération)	1,6 MW
Production de biogaz projetée	750 Nm ³ /heure
Projection de la production annuelle d'électricité	12.250 MWh
Emissions annuelles de CO ₂ évitées	4.010 tonnes
Taux d'octroi de certificats verts par MWh net produit	2,5
Projection de l'électricité annuelle réinjectée sur le réseau	8.500 MWh
Equivalent de cette réinjection en consommation de « ménages moyens » (3.500 kWh/an)	2.425
Quantité annuelle projetée d'intrants	72.000 tonnes
Production annuelle projetée de Produit Organique naturel Certifié	29.500 tonnes
Production annuelle projetée de « Mix Métha »	22.000 tonnes



Henri Meys, administrateur CLEF et président du CA de BQP

GESTION DES BIOMATIÈRES ORGANIQUES

Les biomatières entrantes seront du type :

- Fumier et lisier en provenance d'agriculteurs ;
- Déchets issus de moyennes entreprises wallonnes de l'industrie agroalimentaire ;
- Déchets issus des collectivités (écoles, homes, prisons, ...) ;
- Déchets à hygiéniser issus d'abattoir, des cantines hôpitaux, etc. et donc considérés comme microbiologiquement contaminés.

La volonté est de ne pas biométhaniser de maïs ni aucune autre culture énergétique. Il n'est pas prévu non plus actuellement de déconditionner des produits alimentaires sur le site, donc pas de risques de disséminations de déchets de type pots de yaourts, films plastiques, etc.

Certaines biomatières méthanogènes ne sont actuellement pas valorisées en biométhanisation en Wallonie car elles nécessitent une étape préalable d'hygiénisation. Par conséquent, soit elles sont traitées sans recherche de valorisation énergétique ou agronomique et font alors le plus souvent l'objet d'un traitement ultime d'élimination en station d'épuration ou par incinération, soit elles sont envoyées en Flandres. Une unité d'hygiénisation de biomatières liquides sera donc présente sur le site de BQP. Cette unité vise à hygiéniser

des biomatières comme certains sous-produits animaux, certains lactosérums, des déchets de collectivité ou des ratés de production, etc., voire des digestats « ratés » d'autres digesteurs, afin de les rendre valorisables en biométhanisation et de pouvoir ensuite valoriser le digestat en agriculture ou en horticulture. Le mélange de biomatières liquides hygiénisées avec d'autres biomatières liquides saines permettra la préparation de « Mix Méta », à savoir un mélange méthanogène hygiénisé, analysé, caractérisé et riche en microorganismes, qui sera valorisé au niveau de digesteurs wallons. Cela permettra de maintenir les biomatières organiques wallonnes en Wallonie en les rendant valorisable sur le site de BQP mais également dans d'autres unités de biométhanisation installées en Wallonie. Cela permettra en outre de limiter les transports vers d'autres régions ou pays et donc de limiter l'émission de CO₂ liée à ces transports.

Le processus d'hygiénisation et de biométhanisation est complété par une unité d'évaporation qui permettra de diminuer la quantité d'eau dans les produits après leur sortie des digesteurs. Cela limitera par conséquent le nombre de camions de transport. Le processus d'évaporation produira également de l'eau ammoniacquée destinée à l'épuration des fumées d'incinérateurs (NO_x).

Le site de BQP comprendra principalement une unité destinée à élaborer un « Produit d'Origine organique et minéral naturel Certifié » (POC), c.-à-d. un engrais non issu de l'industrie chimique ou du pétrole et qui pourra se substituer aux engrais dits chimiques. Il sera produit à partir de digestat concentré (grâce à l'unité d'évaporation) et mélangé sur le site avec des produits d'origine non pétrolière. Il s'agit du premier projet de ce type en Région Wallonne. En effet, à ce jour, il n'y a aucune installation existante d'évaporation du digestat en vue d'en faire un engrais organique.

PARTICIPATION ET FINANCEMENT

Biometh Quality Product (BQP) est la société d'exploitation qui construit et qui exploitera ce projet de Farciennes.

CLEF a suivi de près le développement du projet. Suite aux échanges avec le développeur, au vu de son expérience et de la durabilité du projet, CLEF a décidé d'y participer et a été rejointe par d'autres



coopératives de REScoop Wallonie. Ainsi, depuis le 15 avril 2021, les coopératives possèdent conjointement 25% de BQP srl et 2 administrateurs sur 6. Elles sont autorisées à céder librement des parts à d'autres coopératives membres de REScoop Wallonie ou à COCITER. La personne qui a été désignée par CLEF pour siéger comme administrateur a en outre été choisie pour assurer la Présidence du Conseil d'administration de BQP pour 5 ans.

Au 31 décembre 2021, CLEF, Courant d'Air, Champs d'Energie et AlterCoop participent ainsi à ce projet novateur. Les 10% de CLEF dans l'actionnariat représentent un apport en numéraire de 200.000 €.

L'investissement total se monte à 11.783.500 €. Il est financé comme suit :

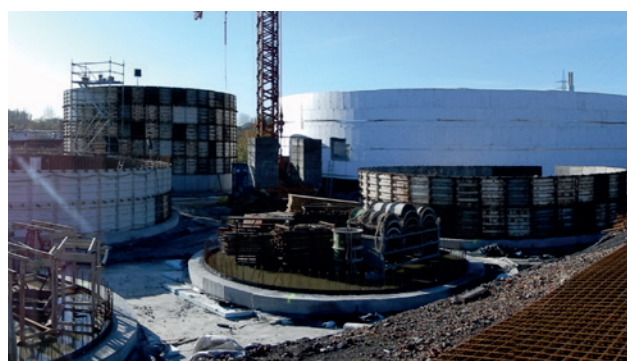
- Apport en numéraire des actionnaires : 1.500.000,00 € (13%)
- Subside de la Région Wallonne : 1.583.500,00 € (13%)
- Crowdfunding Ecco Nova : 1.000.000,00 € (8%)
- Crédits bancaires : 7.700.000,00 € (65%)

Un montant de 500.000 € du Crowdfunding Ecco Nova peut être remboursé anticipativement au terme d'une période de 12 mois à dater de la remise des fonds prêtés à BQP (30/06/2021), soit au 30/06/2022, sur base d'une communication avant le 30/05/2022. Les coopératives de REScoop Wallonie se concertent pour déterminer si elles se substituent à Ecco Nova au terme de ces 12 mois.

STADE DE DÉVELOPPEMENT

En juin 2020, BQP a obtenu le permis unique libre de tout recours, visant à implanter et exploiter une unité d'hygiénisation de biomatières et de digestats, deux unités de biométhanisation associées à deux unités de cogénération, une unité d'évaporation-concentration de digestats hygiénisés et une unité de production de produits organiques. Également, en juin 2020, BQP a finalisé avec ORES le contrat standard de raccordement flexible au réseau de distribution haute tension.

La construction de l'unité a démarré dans le courant du mois de mai 2021 et devrait aboutir avec la mise en service en septembre 2022.





5

Projets en développement

Energie éolienne onshore en développement



L'énergie est essentielle et la part de l'électricité va continuer à s'accroître. Nous avons besoin d'exploiter toutes les sources d'énergie renouvelable. Parmi celles-ci, l'éolien est la technologie renouvelable la plus efficace, ses impacts sont maîtrisés, les normes et protocoles à respecter sont là pour protéger la population et la biodiversité, les bureaux d'étude d'incidence sur l'environnement sont compétents et indépendants, et aucune autre activité en Région wallonne ne donne lieu à autant d'études sur la biodiversité et à la mise en œuvre d'autant de mesures de compensation envers elle que l'éolien (alors que c'est très loin d'être l'activité la plus impactante).

Malheureusement, il semble que les mois de confinement aient relancé l'effet Nimby : « *Oui il me faut de l'électricité et ce serait chouette qu'elle soit renouvelable mais allez mettre ces éoliennes ailleurs svp. Je ne veux pas de ça dans mon paysage* ». Et débrouillez-vous pour ramener suffisamment d'électricité jusque chez moi mais je ne veux pas voir passer les câbles non plus.

Alors au risque d'enfoncer des portes ouvertes et de mécontenter l'un ou l'autre : le territoire va devoir accepter encore un paquet d'éoliennes supplémentaires. Les enfants ne sont pas traumatisés parce qu'ils voient des éoliennes dans leur paysage alors les adultes devraient peut-être prendre exemple.

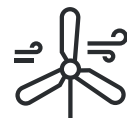
Le développement d'un projet éolien est complexe, long et incertain à cause de la quantité de contraintes sans cesse croissante, des lobbys d'opposition et de la forte insécurité juridique dans laquelle baigne le secteur. Les projets doivent parfois être ré-étudiés et ré-introduits plusieurs fois, et certains n'aboutissent pas.

PROJET BARRY

Le projet Barry développé par Engie Electrabel et Ideta visait à implanter quatre éoliennes sur la commune de Tournai, entre les villages de Barry, Gaurain-Ramecroix et Liberchies, à proximité de la N7 et de la voie ferrée Halle-Tournai. Une de ces trois éoliennes devait être placée sur le site des Briqueteries de Ploegsteert qu'elle aurait alimenté directement en énergie renouvelable. En 2020, les coopératives citoyennes CLEF et COOPEM ont été invitées à se joindre à Ideta pour la mise en œuvre de l'éolienne n°3 qui aurait été implantée sur des terrains dont le CPAS de Tournai est propriétaire. Les participations respectives dans cette éolienne n°3 auraient été de 50% pour Ideta, 25% pour CLEF et 25% pour COOPEM. CLEF n'avait cependant à aucun moment été intégrée dans les choix de développement.

Début septembre 2021, le permis a été refusé en première instance. Engie Electrabel et Ideta ont introduit un recours contre ce refus de permis. CLEF n'a quant à elle pas introduit de recours contre cette décision de première instance. En février 2022, les Ministres ont confirmé le refus. Les machines envisagées étant amenée à disparaître du marché (car trop petites pour la tendance mondiale des développements), aucun recours n'a été introduit auprès du Conseil d'Etat contre cette décision de seconde instance.

Nous n'avons pas été informés à ce jour de l'existence d'un projet modifié sur cette zone. L'abandon définitif de ce projet n'aurait pas d'impact sur CLEF.



PROJET BERNISSART

Ce projet est situé entre les villages de Ville-Pommeroeul et d'Hautrage, le long de l'autoroute A16/E42 et de la route de Wallonie, entre la ligne 78 de la SNCB et le canal Nimy-Blaton-Péronnes. Il concerne initialement le développement de 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 3,3 MW et de 130 m de hauteur. Il a débuté en juin 2017 par une réunion d'information préalable à l'initiative de Engie Electrabel.

Dès le début, CLEF s'est jointe au projet grâce à des demandes locales. Engie Electrabel et CLEF travaillent en co-développement sur ce projet. CLEF aura une éolienne en pleine propriété dès lors que au moins 3 éoliennes seraient autorisées.

Deux ateliers ont été organisés à Pommeroeul durant l'étude d'incidence. Ces ateliers étaient accessibles à tous et ont permis de répondre aux questions des visiteurs/-euses. La demande de permis a été déposée une première fois en mai 2019 et a été suivie d'une première enquête publique en juin-juillet 2019. Pour répondre au mieux aux exigences de préservation du milieu naturel aux alentours (défendues notamment par Natagora, par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, par le Département de la Nature et des Forêts et par l'Administration communale de Bernissart), l'instruction du dossier a été suspendue pour pouvoir améliorer les premières mesures de compensation planologiques « biodiversité » qui avaient été prévues, et des plans modificatifs ont été déposés en février 2021. Une nouvelle enquête publique s'est déroulée du 6 avril au 5 mai 2021. Elle concernait essentiellement les mesures environnementales et compensatoires qui avaient été revues.

Fin août 2021, le permis a été refusé en première instance. CLEF et Engie Electrabel ont chacune introduit un recours contre ce refus. En février 2022, les Ministres ont confirmé en recours le refus de permis. Les machines envisagées étant amenées à disparaître du marché (car trop petites pour la tendance mondiale des développements), et une partie de l'implantation étant en conflit trop important avec un autre projet (bien que plus récent) de territoire, aucun recours n'a été introduit auprès du Conseil d'Etat contre cette décision.

Engie Electrabel et CLEF considèrent qu'il reste très pertinent de développer un projet éolien sur cette

zone, en tenant compte des enseignements du projet initial et de l'évolution des machines. Un projet modifié et partiellement décalé est en réflexion et sera présenté en temps utile lors d'une réunion d'information préalable.

PROJET EE GENAPPE

Le projet EE Genappe visait l'implantation de 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 4,8 MW sur le territoire communal de Genappe. Il faisait l'objet d'un accord de partenariat entre la société EE Genappe et CLEF pour un volet participatif de 25%, mais il ne s'agissait pas d'un co-développement.

Le projet a fait l'objet d'un refus de permis en 2020 et d'une confirmation du refus par les Ministres en 2021, sous le seul argument de l'existence d'un permis unique déjà octroyé sur la même zone (au projet NewWind). Le permis de NewWind, qui est incompatible avec le projet de EE Genappe, fait l'objet d'un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat. CLEF considère que le projet EE Genappe est de meilleure qualité, moins impactant et mieux maîtrisé que celui de NewWind.

L'abandon définitif de ce projet n'aurait pas d'impact sur CLEF.

PROJET GENIE

Le projet GeNIE de 6 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 3,5 MW, à cheval sur Nivelles (Baulers) et Genappe, fait l'objet d'un préaccord de partenariat entre CLEF et Windvision qui accepte une participation citoyenne de 33% dans son projet c.-à-d. l'acquisition et la gestion en propre de deux éoliennes. L'introduction de la demande de permis date de mai 2017 et le Conseil d'Etat a annulé en mai 2020 le permis qui avait été octroyé par le ministre (sur recours) le 3 avril 2018.



5

Windvision a introduit un complément d'étude pour répondre au mieux aux objections et arguments retenus par le Conseil d'Etat, notamment en matière d'implantation et d'impacts paysagers, ainsi que pour tenir compte de nouveaux projets éoliens locaux – accordés ou en cours – et des améliorations technologiques des éoliennes. Ce complément d'étude d'incidence a été soumis à enquête publique comme l'impose la législation. Cette enquête publique a eu lieu du 17 août au 15 septembre 2020 et, comme d'habitude la Ville de Genappe a été défavorable alors que la Ville de Nivelles a, cette fois, été favorable au projet. Le 15 janvier 2021, les Ministres C. Tellier et W. Borsus, en charge de ces matières pour le gouvernement wallon, ont accordé le permis unique.

Vent+ (asbl nivelloise partenaire local de CLEF) et Windvision ont rencontré trois fois les membres du Collège communal de Genappe, dont deux rencontres en compagnie de riverains, pour tenter d'aplanir leurs craintes et d'atténuer au maximum les nuisances appréhendées. Malgré ces efforts, aucune conciliation n'a pu avoir lieu, et ce permis est à nouveau attaqué par les mêmes opposants qu'hier, toujours soutenus par la Ville de Genappe. Chacun d'eux a donc introduit auprès du Conseil d'Etat un recours en annulation du permis du 15 janvier 2021.

Windvision d'une part, et CLEF en association avec VENT+ d'autre part, ont chacune introduit une requête en intervention dans cette procédure en annulation auprès du Conseil d'Etat.

Le promoteur, les coopérateurs et la Ville de Nivelles, ainsi que tous les adhérents au projet sont désormais dans l'attente du rapport de l'auditeur du Conseil d'Etat. A la date d'impression du présent rapport d'activité, nous n'avons toujours reçu aucune nouvelle de ce côté.

PROJET LAPLAIGNE

Le projet éolien de Laplaigne est un projet potentiel de la coopérative en collaboration avec la société Ventis. Il serait situé dans le village de Laplaigne (entité de Brunehaut).

Les premiers relevés ornithologiques montrent qu'il y a une présence d'avifaune importante liée à la proximité de l'Escaut, de la confluence Scarpe-Escaut juste à la frontière, du lac de Péronnes, des canaux (anciens et nouveaux) vers Pommeroeul et de la forêt domaniale de Flines. La zone est située sur la plaine alluviale de l'Escaut, dans d'anciens marais drainés. Une analyse fine des incidences et des mesures compensatoires est en cours : revoir le nombre et la position des éoliennes, arrêts temporaires des éoliennes durant certaines périodes, suivi actif des déplacements par des capteurs, ...

L'installation d'un mât de mesure de 80 mètres de hauteur pour caractériser la présence de chauve-souris et pour mieux caractériser l'avifaune n'a pas pu être réalisée en 2021 à cause d'un problème de calendrier.

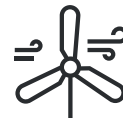
Bien que situé dans une zone venteuse (l'endroit est proche du projet "TAB"), ce projet – d'une grande complexité - se doit d'être analysé et traité avec circonspection. Il est donc indispensable de valider chaque étape avant de passer à la suivante et ce, afin de limiter les frais au cas où le projet ne serait pas mené à son terme.

PROJET MONS ESTINNES

Ce projet de 7 éoliennes de 200 m de hauteur pour une puissance totale de 39,9 MW est codéveloppé par Windvision et Eneco. Il se situe sur les communes de Mons (Harmignies et Villers-Saint-Ghislain) et d'Estinnes (Vellereille-Le-Sec), entre la carrière d'Harmignies et le parc éolien existant d'Estinnes.

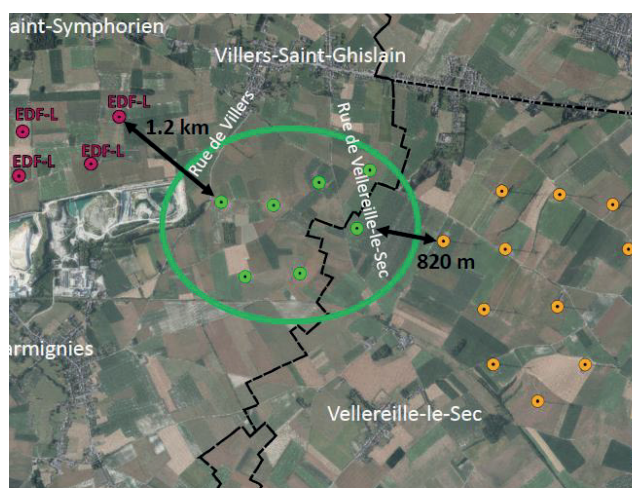
L'avant-projet du parc éolien Mons-Estinnes a été présenté pour la première fois au public en 2013. Il a ensuite été mis en veille jusqu'en 2019. La législation relative aux parcs éoliens et les machines elles-mêmes ayant fortement évolué entre 2013 et 2019, Windvision et Eneco ont revu leur projet avant de le relancer et une nouvelle réunion d'information préalable a été organisée en septembre 2019.

L'étude d'incidences sur l'environnement a été clôturée en juillet 2020 et la demande de permis unique



a été déposée en août 2020, suivie par l'enquête publique qui a eu lieu du 10 septembre 2020 au 12 octobre 2020. La Ville de Mons a remis un avis favorable sur le projet, conditionné entre autres à l'intégration d'une participation citoyenne.

En février 2021, CLEF a été contactée par des citoyens proches des différents parcs et projets de parc d'Harmignies (en rouge), Mons Estinnes (en vert) et Estinnes (en jaune – parc existant), et souhaitant promouvoir une participation citoyenne par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs coopératives.



Des discussions ont eu lieu en 2021 et début 2022 entre CLEF, Eneco et Windvision pour établir les conditions d'un partenariat. La convention est presque finalisée. En fonction du nombre d'éoliennes qui seraient autorisées, CLEF pourrait obtenir jusqu'à 1 éolienne citoyenne. Si la taille du projet se voit sensiblement réduite, une autre clé de répartition est prévue.

Entretemps, Windvision et Eneco ont demandé une suspension de la procédure pour introduction de plans modificatifs, afin de pallier l'avis négatif du DNF qui souhaite des mesures d'atténuation complémentaires à celles déjà prévues dans la demande de permis. Ces compléments et modifications seront bientôt soumis à une nouvelle enquête publique.

PROJETS MOURCOURT/STORM 32 S.A. ET RUMILLIES/STORM 34 S.A.

Les projets de Mourcourt (3 éoliennes de 150 m de hauteur totale) et de Rumillies (3 éoliennes de 180 m de hauteur totale) sont situés le long de l'autoroute A8/E429 Tournai-Bruxelles, soit à l'est de Tournai. Bien que distants de seulement 2 km, il s'agit de deux projets distincts qui nécessitent donc chacun leur procédure de demande de permis.

Ces 2 projets sont codéveloppés depuis 2017 avec le développeur flamand Storm. Les projets de Mourcourt et Rumillies sont respectivement logés dans les sociétés d'exploitation Storm 32 et Storm 34. CLEF est partie prenante dans chacune de ces 2 sociétés à hauteur de 20%. Si les 2 projets sont autorisés, CLEF pourra demander à convertir ces participations en la possession séparée d'une éolienne dans le projet de Rumillies.

Le permis de Mourcourt a été accordé le 5 novembre 2018 et confirmé par le Ministre le 25 février 2019 suite au recours introduit contre le permis par une riveraine et la Commune de Tournai. Un recours en annulation a ensuite été introduit au Conseil d'Etat, par la même riveraine et par la Commune de Tournai. Cette procédure retarde la décision de construire. Storm 32 s'est constitué partie intervenante dans la procédure. Après les échanges de mémoires, nous espérons l'arrêté de décision du Conseil d'Etat pour cet été.

La demande de permis du projet de Rumillies a été déposée en septembre 2018. L'enquête publique s'est clôturée le 20 novembre 2018, mais l'instruction de notre dossier a été suspendue car la DNF nous a demandé de trouver des terrains de mesures de compensation plus adaptés que ceux repris dans le dossier initial. Le terrain trouvé par CLEF le long du rieu de Warchin à proximité des bassins de décantation de la CCB bien connus des ornithologues, a fait l'objet des études nécessaires pour répondre au cahier des charges du DNF. Une convention a été signée avec la CCB pour assurer l'alimentation en eau de la prairie humide.



5



Des plans modificatifs, incluant également une modification des gabarits d'éoliennes, ont été introduits en avril 2022 mais le dossier vient d'être déclaré incomplet car suite à un arrêt de la cour européenne de justice de février 2022 concernant les espèces protégées, les fonctionnaires semblent actuellement considérer que les dossiers éoliens doivent obligatoirement contenir une demande de dérogation à la Loi de Conservation de la Nature. Lorsque le dossier sera jugé complet et recevable, nous vous solliciterons pour apporter votre appui dans l'enquête publique.

PROJET PONT-À-CELLES / LES BONS VILLERS

CLEF développe seule ce projet qui vise l'implantation d'un parc éolien qui pourrait contenir jusqu'à 8 machines d'une hauteur totale de maximum 180 m, pour une puissance totale maximale du parc de 45 MW. Il se situe à cheval sur les communes de Pont-à-Celles et de Les Bons Villers (au nord-est de Liberchies, au sud-est de Rèves et au sud-ouest de Frasnes-lez-Gosselies).

Le développement a démarré en 2019. Après une étude de faisabilité interne, une réunion d'information préalable ("RIP") s'est tenue à Pont-à-Celles le 20 octobre 2020. En concertation avec le bourgmestre de Les Bons Villers, nous avons décidé de tenir une seconde réunion d'information, consacrée au territoire

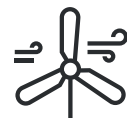
de Les Bons Villers. Cette réunion, que nous avons appelée "réunion d'information aux citoyens" ("RIC") – car il ne peut y avoir qu'une seule « RIP » (faisant partie des obligations légales), s'est tenue de façon virtuelle le 19 novembre 2020 au départ des locaux de la Commune de Les Bons Villers. Cette « RIC » est un événement complémentaire organisé à l'initiative de CLEF sc et de la Commune des Bons Villers en vue de garantir une meilleure information des citoyens et favoriser la participation du public dans le projet. Bien que ne faisant pas partie des obligations légales, nous avons accordé à cette RIC la même considération et prise en compte des remarques que pour une RIP.

Depuis la dernière assemblée générale, CLEF sc a continué à développer le projet en parallèle à l'étude d'incidences sur l'environnement. En février 2022, un mât de mesures de 60 m de haut a été installé pour réaliser les relevés chiroptérologiques requis par la méthodologie du Département Nature et Forêt (DNF) dans une série de cas-types, ici parce que le parc éolien projeté dépasse les 5 éoliennes. Ce mât de mesures peut également permettre de corroborer le potentiel venteux du site.

Plusieurs demandes d'avis préalables ont été envoyées auprès de différentes instances (Elia, Ores, DGTA, La Défense, l'aéroport de Charleroi, etc.). Ces demandes permettent à la coopérative CLEF sc de se conformer aux contraintes du site en développement.

RÉUNIONS CITOYENNES « COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ÉOLIEN »

À la RIP et à la RIC, CLEF a annoncé sa volonté d'inviter les citoyens à suivre le déroulement de l'étude des incidences sur l'environnement. Cette démarche est plus efficace lorsqu'il y a une participation active de la Commune. La Commune de Les Bons Villers s'est montrée proactive et a proposé de travailler avec son groupe « Energie » préexistant. Quatre réunions citoyennes ont déjà eu lieu : le 03/03/2021, le 27/04/2021, le 16/06/2021 et le 26/01/2022. Elles se poursuivront tout au long de l'étude d'incidences, qui devrait arriver à son terme fin 2022. Après concertation avec la Commune de Pont-à-Celles, un cycle de réunions y sera également entamé en 2022.



PROJET QUÉVY

Ce projet en développement au sud-ouest de Quevy a été initié par la société Storm avec laquelle nous collaborons déjà sur Mourcourt et Rumillies. Quand début 2020, Storm a proposé à CLEF de rentrer dans le projet, nous avons visité et analysé le site et sommes arrivés aux mêmes conclusions sur son potentiel.

Ce projet, relativement important en taille et en productible, vise 6 à 8 éoliennes d'une hauteur totale de 180 m, d'un diamètre de rotor de l'ordre de 150 m et d'une puissance unitaire de maximum 6 MW. Aussi, CLEF s'est associée à 50%/50% avec Emission Zero, autre coopérative citoyenne membre de REScoop Wallonie, pour mettre en commun nos compétences et moyens financiers pour développer la partie citoyenne. En effet, les coopératives sont ici dans une logique de co-développement avec Storm ce qui signifie qu'elles prennent leur part du risque financier.

L'accord de partenariat de co-développement a été signé le 21 septembre 2021 entre Storm 60, CLEF et Emission Zero. En fonction du nombre d'éoliennes qui seraient autorisées, les coopératives pourraient obtenir jusqu'à 2 éoliennes citoyennes, dont une partie serait proposée aux communes riveraines. Si la taille du projet se voit sensiblement réduite, une autre clé de répartition est prévue.

Pour rappel, la réunion d'information préalable a eu lieu en décembre 2020. Les études suivent leur cours. En termes d'incidences sur l'environnement, d'impact sur la biodiversité et sur la faune, le site paraît jusqu'à présent assez favorable.

PROJET RENLIES SOLRE-SAINT-GÉRY

Le projet « Renlies/Solre-Saint-Géry » vise l'implantation d'un parc éolien de 5 machines d'une puissance unitaire maximale de 4,5 MW dans la commune de Beaumont, entre les villages de Barbençon, Renlies, Solre-Saint-Géry et Vergnies. Pour développer ce parc, CLEF collabore avec Engie Electrabel.

Pour rappel, 2 autres projets de parc éolien sont en cours de développement sur le même territoire (Elawan & New Wind). Les négociations de CLEF et Engie pour proposer un projet global n'ont pas abouti. C'est pourquoi CLEF poursuit son développement du projet « Renlies/Solre-Saint-Géry » de 5 éoliennes avec Engie Electrabel. L'étude d'incidences sur l'environnement est en cours. En mars 2022, un mât de mesures de 60 m de haut a été installé pour réaliser les relevés chiroptérologiques.

PROJETS SOFICO MOULINS DU BUISSENET ET BOIS DU GARD

Un consortium de coopératives de REScoop Wallonie (avec la collaboration de Ecopower pour REScoop Vlaanderen) avait répondu en octobre 2016 à l'appel d'offre de la SOFICO pour valoriser le potentiel énergétique des aires autoroutières en y installant des éoliennes. Il s'est vu attribuer 2 aires d'autoroute sur la E42 dans le Hainaut (l'aire de Genotte et l'aire du Bois du Gard) pour y développer 1 éolienne sur chaque aire.

Ce consortium, qui comprend actuellement 7 coopératives (CLEF, COURANT D'AIR, ECOPOWER, EMISSIONS ZERO, FERREOLE, NOSSE MOULIN, HESBENERGIE) a confié le développement de ces deux projets à CLEF.

GENOTTE/MOULINS DU BUISSENET

Le projet sur l'aire de Genotte fait l'objet d'une collaboration avec Ipalle dans le projet dit « Moulins du Buisenet ». La demande de permis initiale, portant sur 6 éoliennes d'une puissance unitaire de maximum 3,6 MW dont une sur l'aire de Genotte, a été introduite en avril 2019 et a fait l'objet d'un refus en seconde instance (Ministres Tellier et Borsus) en mars 2020.

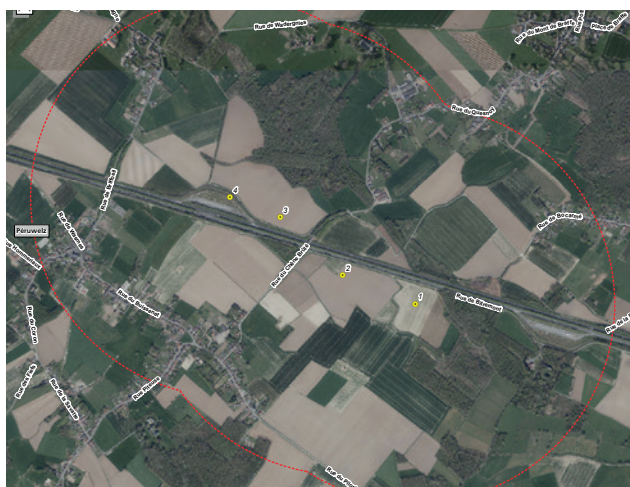
En mai 2020, CLEF a introduit auprès du Conseil d'Etat une requête en annulation de cette décision de refus par les Ministres, contestant notamment l'avis défavorable de la DGO1.D.141 Direction des



5

routes de Mons renvoyant à l'avis défavorable de la Commission Wallonne des Equipements Autoroutiers (CWEA). Le mémoire en réplique de CLEF a été déposé le 6 novembre 2020 et nous sommes toujours en attente du rapport de l'auditeur du Conseil d'Etat.

Parallèlement à la requête en annulation au Conseil d'Etat, une nouvelle procédure a été lancée par Ipalle et le consortium de coopératives pour implanter un parc de 4 éoliennes au lieu des 6 éoliennes du dossier initial, toujours avec une éolienne prévue sur l'aire de Genotte. Faisant office de réunion d'information préalable dans le contexte sanitaire COVID-19, une vidéo a été mise en ligne sur le site internet d'Ipalle les 14 et 15 juin 2021 afin de présenter le nouveau projet éolien «Moulin du Buisenet». Les riverains étaient invités à visionner la présentation et avaient jusqu'au 30 juin 2021 pour faire part de leurs doléances.



Par rapport au projet initial, les éoliennes de 150m ont une puissance unitaire de minimum 3,6 MW et de maximum 4,5 MW (au lieu de maximum 3,6 MW), les deux éoliennes les plus éloignées de l'autoroute sont supprimées, une éolienne est déplacée de 218 m ce qui la rapproche à moins de 200 m de l'autoroute, et les trois autres éoliennes subissent des déplacements mineurs pour optimiser les interdistances entre les turbines et minimiser dès lors les pertes de production liées aux effets de sillage (turbulences).

Les modèles étudiés dans l'EIE sont : Nordex N117, Enercon E115 et Vestas V117. La production électrique nette des 4 éoliennes projetées variera selon le modèle d'environ 23.730 MWh/an à 25.800 MWh/an.

Le dossier de demande de permis (contenant l'étude d'incidences sur l'environnement) a été introduit début mai 2022.

BOIS DU GARD

La demande initiale de permis pour l'éolienne de l'aire du Bois du Gard a été introduite en août 2019, et l'enquête publique s'est déroulée fin 2019. A la demande de CLEF, l'instruction de la demande de permis a été suspendue pour mener des relevés complémentaires portant sur les chiroptères (période printemps à automne 2020) et introduire des plans modificatifs. Le dossier initial comprenait des relevés au sol mais pas des relevés en hauteur qui ne nous avaient pas paru indispensables au vu de la situation sur une aire autoroutière, mais le DNF a insisté pour en avoir.

Les plans modificatifs n'ont pas été introduits car le propriétaire (Cimenterie d'Obourg) de la zone boisée proche a jusqu'à présent refusé le déboisement nécessaire (avec compensation par replantation ailleurs) pour éloigner la lisière du Bois du Gard à plus de 100 m de l'éolienne (standard habituel de la DNF pour la protection des chiroptères). Il y a actuellement deux options pour poursuivre le dossier. L'une des options est d'avoir une discussion avec la DNF sur la base des nouvelles conditions sectorielles applicables aux parcs éoliens (adoptées par le Gouvernement wallon le 25 février 2021 et publiées au Moniteur belge fin avril 2021). En effet, il existe maintenant des systèmes de détection en continu des chauves-souris relié à un système d'arrêt « intelligent ». L'analyse prédictive de l'activité des chiroptères peut alors être combinée à la détection en temps réel afin de déclencher des arrêts pertinents. Ce système arrête le rotor en cas d'une détection jugée significative pour les chauves-souris. L'autre option est de retourner voir la Cimenterie d'Obourg et de proposer un partage d'énergie dans le cadre des Communautés d'énergie (voir chapitre sur l'évolution du marché de l'énergie).

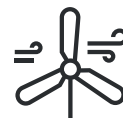


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROJETS D'ÉNERGIE ÉOLIENNE ONSHORE EN DÉVELOPPEMENT (MAI 2022)

					
Barry	Refus du permis en 1 ^{ère} instance (septembre 2021) et en 2 ^{ème} instance (février 2022). Abandon probable du projet.	4	13,2	6,25 %	Ideta, Engie, COOPEM
Bernissart	Refus du permis en 1 ^{ère} instance (août 2021) et en 2 ^{ème} instance (février 2022). Nouveau projet envisagé avec 3 éoliennes plus hautes et plus puissantes.	4	13,2	25 %	Engie
EE Genappe	Refus du permis en 1 ^{ère} instance (2020) et en 2 ^{ème} instance (2021). Abandon probable du projet.	4	19,2	25 %	EE Genappe
GENle Nivelles Genappe	Recours au CE contre le permis délivré par les Ministres en janvier 2021	6	21,0	33 %	Windvision
Laplagne	Projet potentiel. Etude avifaune en cours. RIP pas encore programmée.	Non déterminé	Non déterminé	Selon le nombre d'éoliennes	Ventis, Propriétaire du foncier
Mons Estinnes	En suspension de la procédure pour introduction d'étude complémentaire et de plans modificatifs	7	39,9	14,3 % à 33%	Eneco, Windvision
Mourcourt	Recours au CE contre le permis délivré par le Ministre en février 2019. Décision CE espérée pour été 2022.	3	25	20 % des 2 parcs ou une éolienne à Rumillies si les 2 parcs sont autorisés	Storm
Rumillies	Plans modificatifs et complément d'étude déposés en avril 2022	3			
Pont-à-Celles / Les Bons Villers	EIE en cours. Mât de mesure installé en 2022 pour relevés chiroptères en cours. Comité de suivi citoyen.	6 à 8	45	100 % (ouverture probable à d'autres coopératives si permis accordé)	n.a.
Quévy	EIE en cours	6 à 8	48	20 à 33 % du parc en partenariat 50/50 avec Emission Zero	Storm
Renlies Solre Saint Géry	EIE en cours. Mât de mesure installé en 2022 pour relevés chiroptères en cours.	5	22,5	75 % à 100 %	Engie
Aire autoroutière de Genotte (SOFICO)	Recours au CE contre le refus de permis 6 éoliennes. Nouvelle procédure initiée en 2021 pour une demande réduite à 4 éoliennes. Demande de permis introduite début mai 2022.	4	18	25 % pour le consortium (dont CLEF fait partie)	Ipalle
Aire autoroutière du Bois du Gard (SOFICO)	Plans modificatifs à introduire suite à relevés chiroptérologiques complémentaires. Négociations à avoir avec Cimenterie d'Obourg et/ou avec DNF.	1	2,6	100 % pour le consortium (dont CLEF fait partie)	n.a.

Explication pictogrammes



Situation



Stade de la procédure



Eoliennes dans le parc



Puissance



Part CLEF



Partenaires



5

Energie éolienne offshore en développement



Les deux fédérations REScoop Wallonie et REScoop Vlaanderen s'organisent pour permettre aux citoyennes et citoyens de participer à l'essor des éoliennes en Mer du Nord. Elles visent ensemble une participation citoyenne de 20%.

LE CONTEXTE OFFSHORE BELGE

La Belgique s'apprête à agrandir les parcs éoliens en Mer du Nord (éolien offshore). En octobre 2021, le gouvernement fédéral s'est accordé pour porter la capacité éolienne de 2,2 GW (gigawatt) à 5,7 GW, soit un triplement de la capacité, dans des eaux où la Belgique détient un droit d'exploitation économique exclusif par convention internationale. A titre de comparaison, la Wallonie a pour objectif d'installer 1,1 GW dans l'éolien terrestre (onshore) et 2,2 GW de photovoltaïque à l'horizon 2030. Avec cette extension, les parcs éoliens en mer reprendraient alors le flambeau des centrales nucléaires en tant que principale source de production d'électricité dans le pays.

Le premier appel d'offre est prévu fin 2023, avec l'ambition d'avoir les premières éoliennes opérationnelles pour 2027. Cependant, les mouvements d'opposition aux projets Ventilus et Boucle du Hainaut pourraient retarder le développement de la zone Princesse Elisabeth. En effet, Ventilus est nécessaire pour rapatrier l'électricité produite par les premiers 700 MW et la Boucle du Hainaut est nécessaire pour les suivants.

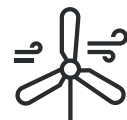
L'appel d'offre sera accessible aux coopératives citoyennes. En effet, le principe de la participation citoyenne était déjà inscrit dans la loi du 12 mai 2019 qui encadre les prochains appels d'offres. Le Gouvernement fédéral a confirmé en mai 2021 sa volonté de permettre aux citoyens de devenir co-propriétaires des futures éoliennes. Cela fait par ailleurs partie des directives européennes sur le 'Clean Energy Package' qui encouragent la création de communau-

tés d'énergie citoyenne et de coopératives d'énergie renouvelable, à même de préserver l'intérêt général.

LES COOPÉRATIVES CITOYENNES SONT EN ORDRE DE MARCHÉ !

Alors que les créations effectives de nouveaux parcs éoliens terrestres tardent à se concrétiser, les futurs appels d'offre pour l'éolien en mer représentent une formidable opportunité pour les citoyens. Nous, coopératives membres des fédérations REScoop, estimons que le vent souffle pour toutes et tous et que les citoyennes et citoyens ont droit à avoir accès aux éoliennes en Mer du Nord. D'ailleurs ce sont eux et les PME qui, via les certificats verts sur leurs factures, ont financé en partie les premiers parcs. Nous avons donc créé à cet effet la société coopérative belge agréée à finalité sociale "Seacoop". Voici le début de son histoire ...

Notre fédération REScoop Wallonie et la fédération REScoop Vlaanderen travaillent main dans la main depuis plus de 2 ans sur ce projet commun. Un groupe de travail s'est formé en 2020 afin de poser les premiers jalons de cette participation. Il a obtenu un subside du Fonds de transition énergétique fédéral (appel à projets 2020) d'un montant de plus de 200.000 € (projet "Citizen Offshore Power 2021 – COP21" auquel CLEF et REScoop Wallonie participent) pour préparer la participation des citoyens dans l'offshore. Il a également introduit un nouveau projet "Sea2Socket" (auquel COCITER et REScoop Wallonie participent) dans le cadre de l'appel à projet 2021 du Fonds de transition énergétique fédéral, la décision est attendue pour fin mai / début juin 2022. Nous voulons en effet nous donner un maximum de chance de participer au consortium qui remportera le marché et nous avons des arguments en termes de plus-value de la participation citoyenne telle que les REScoops la conçoivent : ancrage local grâce aux coopératives citoyennes partenaires, mo-



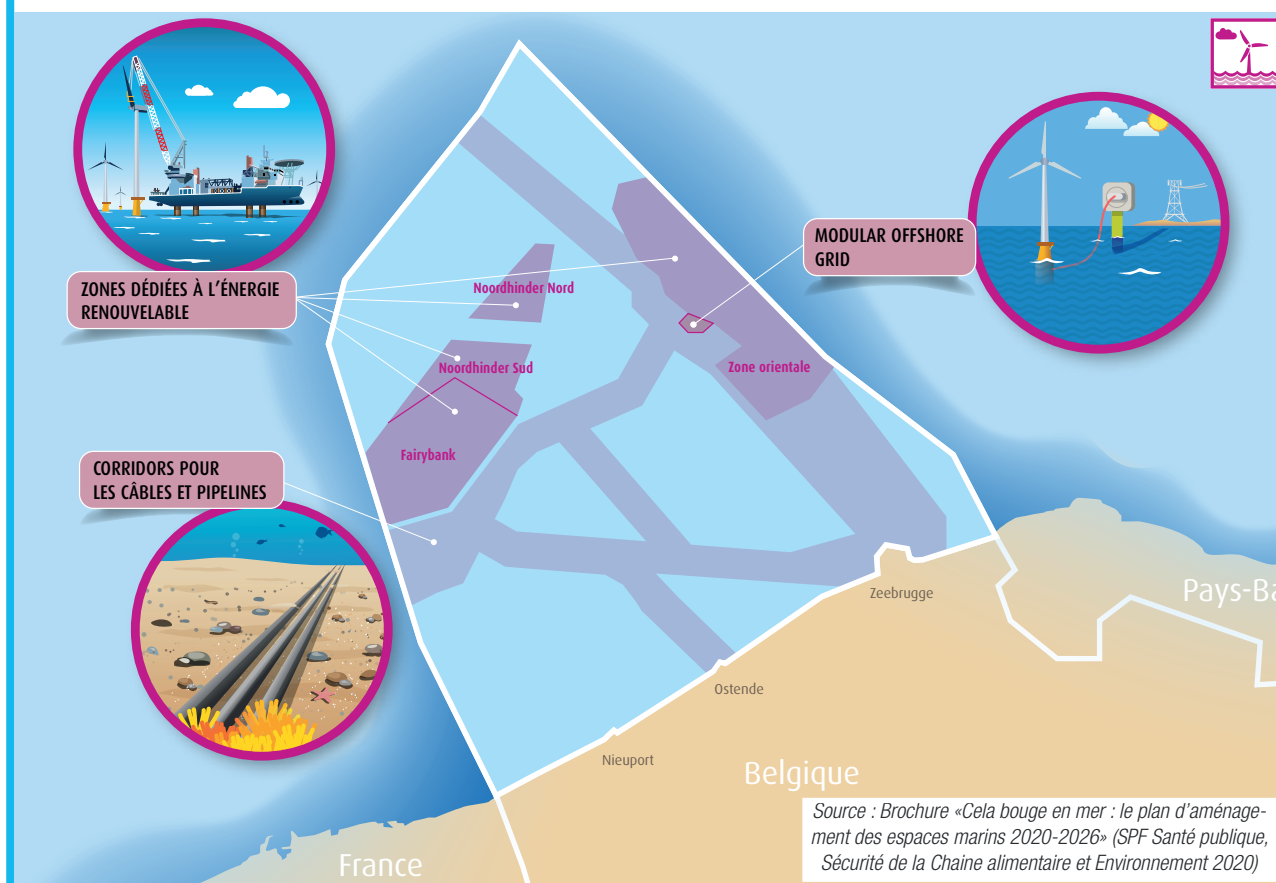
dèle de gestion et de gouvernance démocratiques, expérience certaine dans la mobilisation des compétences et de l'épargne citoyenne, circuit court de l'électricité grâce à COCITER et à Ecopower. Les bénéfices de la coopérative Seacoop seront en grande partie reversés à ses actionnaires, les coopératives

locales, qui en feront bénéficier les citoyens investisseurs et pourront intensifier leur action sociétale. Une part des bénéfices sera également consacrée à des projets coopératifs ou d'économie sociale et solidaire dans le domaine de l'énergie. Il est à noter que son objet n'est pas seulement de produire de

L'aménagement des espaces marins et les zones de développement offshore

Deux zones sont actuellement dédiées à l'éolien offshore en Mer du Nord belge, à l'ouest de la côte belge. La première zone (zone 1) au large de Zeebrugge comporte 9 parcs éoliens, tous opérationnels depuis 2020, pour une puissance totale installée de 2,2 GW. La deuxième zone au large de La Panne, baptisée "Princesse Elisabeth", pourra accueillir jusqu'à 3,5 GW. Elle fera l'objet de 2 ou 3 marchés publics successifs qui devraient être lancés à partir de 2023 et s'étaler jusqu'en 2028, afin d'octroyer les concessions. Le Plan d'aménagement des espaces marins (PAEM) de la « zone Princesse Elisabeth » se compose de trois zones dénommées Noordhinder Nord (zone 2), Noordhinder Sud (zone 3) et Fairybank (zone 4).

Par ailleurs, il est prévu la construction d'une île énergétique (hub), qui permettra l'interconnexion avec les parcs éoliens offshore des pays voisins (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Danemark, ...) ce qui confèrera une grande sécurité d'approvisionnement en éolien et, d'après une étude du Bureau du Plan, ferait baisser les coûts de l'électricité. Il est également prévu que le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (Elia) construise une extension du Modular Offshore Grid, ainsi que le renforcement du réseau de transport sur le continent (projets Ventilus et Boucle du Hainaut) qui sont indispensables pour rapatrier l'électricité produite.





5

l'électricité. Le thème de la sobriété énergétique est retenu, ce qui devrait permettre aux coopératives de progresser notamment dans le domaine de l'isolation. L'électricité produite sera fournie par COCITER et par Ecopower à leurs clients respectifs.

Le 25 septembre 2021, les coopératives locales de REScoop Wallonie et de REScoop Vlaanderen se sont rencontrées en présentiel à Gooik, en Brabant Flamand pour assister à la présentation des premiers travaux du groupe de travail et pour poser les jalons de la création de la coopérative belge « Seacoop » dont l'ambition est de participer à hauteur de 20% dans un futur consortium qui exploitera les éoliennes en mer. Toutes les coopératives membres de REScoop Wallonie et de REScoop Vlaanderen ont été invitées à en devenir fondatrices.

Le montant des investissements nécessaires pour toutes les éoliennes de la zone Princesse Elisabeth est estimé à près de 10 milliards d'euros et comme l'ambition des coopératives est de détenir 20% du parc, hors emprunt bancaire cela représente une levée de capital citoyen de l'ordre de 250 à 350 millions d'euros à apporter à Seacoop. Fin 2021, chaque coopérative souhaitant participer a annoncé son objectif d'investissement dans Seacoop et ce tour de table a permis de totaliser des ambitions pour un montant de plus de 400 millions d'euros. **La constitution de la coopérative «Seacoop» a eu lieu le 15 avril 2022 avec 33 coopératives citoyennes locales belges fondatrices qui ont décidé de participer au projet avec des apports constitutifs totalisant 440.000 €.** Nous estimons qu'un montant total de 1 million d'euros sera nécessaire d'ici 2024 ou 2025 dans le cadre de l'élaboration des offres avec les partenaires du consortium dans lequel nous nous intégrerions, pour payer les études, les experts et les coûts du personnel mis à disposition par les fédérations. Les montants restants devront être apportés à Seacoop sur une période de 4 à 6 ans à partir de 2024 ou 2025 mais seulement bien sûr si les coopératives font partie du consortium qui remportera la concession pour une ou plusieurs tranches du parc en mer.

Seacoop prend le relais du groupe de travail dans les contacts avec les partenaires potentiels des consortiums et dans les contacts politiques, et commandera les études nécessaires pour réaliser cet ambitieux projet.

CLEF fait partie des fondateurs de Seacoop. Le conseil d'administration de CLEF a annoncé une ambition de levée de fond de 20 millions d'euros.

Cela peut paraître beaucoup mais cette somme ne sera nécessaire que si les coopératives et leurs partenaires remportent toutes les concessions. CLEF a apporté 20.000 € à la constitution et devra apporter 80.000 € dans les 2 à 3 ans comme contribution aux coûts de l'élaboration des offres. Si Seacoop fait partie du consortium qui remporte une ou plusieurs concessions, Seacoop coordonnera une grande campagne nationale pour inviter les citoyens à investir dans ces projets via les coopératives locales... car ensemble nous sommes plus forts !

Bon vent à Seacoop !



Des administrateurs de CLEF visitent un parc éolien offshore à bord du Rainbow Warrior



5



Energie hydraulique en développement

HOSE : AUVELAIS, FÈCHEREUX, MONTIGNIES-SUR-SAMBRE ET SALZINNES

Auvelais (production estimée de 1.556 MWh/an) n'a pas pu démarrer comme prévu en 2021, les derniers travaux y étant toujours en cours. Elle est entrée en production en mars 2022.

Les projets de Fèchereux, Montignies-sur-Sambre et Salzinnes sont quant à eux toujours en préparation. Le projet de Salzinnes est destiné à alimenter directement le réseau ferroviaire de la SNCB via un poste de transformation qui se situe à quelques mètres de la turbine.



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROJETS D'ÉNERGIE HYDRAULIQUE EN DÉVELOPPEMENT

					kW	MWh		
HOSe Auvelais	03/2022	Basse Sambre	19 / 29	Kaplan VLH 3550	620	1.556	1,50 %	8 REScoop (48,5%) Hydro-B (50%)
HOSe Fèchereux	Non déterminée	Ourthe	42 / 19	Kaplan VLH 4500	316	1.473	1,50 %	
HOSe Montignies-sur-Sambre	Non déterminée	Basse Sambre	18 / 18	Vis Hydro-dynamique	300	1.129	1,50 %	
HOSe Salzinnes	Non déterminée	Basse Sambre	18 / 18	Vis Hydro-dynamique	234	1.016	1,50 %	

Explication pictogrammes



Situation



Mise en service



Cours d'eau



Débit moyen / Débit équipé



Type de machine



Puissance

MWh

Production annuelle



Part CLEF



Partnaires



5

Photovoltaïque en développement



PERLONJOUR SOIGNIES

Fin d'année 2021, CLEF sc a répondu à l'appel d'offres de la ville de Soignies pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'une installation photovoltaïque sur l'ancienne carrière du Perlonjour à Naast. Le permis d'urbanisme a été obtenu préalablement par la ville de Soignies et souhaite y participer à hauteur de 50.000 €.

CLEF sc et Perpetum ont conjointement répondu à l'appel d'offres de la ville de Soignies pour une installation flottante de panneaux photovoltaïques sur le plan d'eau de la carrière du Perlonjour.

L'installation projetée a une puissance prévue de 6,123 MWc pour les panneaux et 4.350 kVA pour les onduleurs. Ce qui représente 11.340 panneaux de 540 Wc et 29 onduleurs de 150 kVA.

La décision de la Ville de Soignies devrait arriver dans le courant du mois de mai 2022.

GROUPE DE TRAVAIL : PHOTOVOLTAÏQUE

Un groupe de travail «panneaux photovoltaïques» a démarré ses activités fin 2021 suite aux questions envoyées par nos coopérateurs, notamment concernant la possibilité pour la coopérative d'organiser un achat groupé de panneaux photovoltaïques.

Constitué actuellement de huit personnes (coopérateurs, administrateurs et employés de CLEF), ce groupe de travail a pour objectifs :

- de proposer des solutions photovoltaïques aux coopérateurs et aux citoyens en général (notamment les locataires de maisons sociales)

- d'informer les coopérateurs/citoyens (tarif prosumer, coût et efficacité d'une installation, production et surplus)
- de questionner le Conseil d'Administration quant aux orientations des projets photovoltaïques de CLEF : offre de service aux particuliers, projets de tiers investisseur sur toitures importantes comme des exploitations agricoles ou des écoles, etc.

Lors de ses réunions, le groupe de travail s'est particulièrement intéressé à la plateforme web «Photovoltaïque pour tous» (pv.courantdair.be) qui a été mise en place par la coopérative Courant d'Air. Cette plateforme réunit un site web d'information, un simulateur et un achat accompagné (donc, pas un achat groupé*) d'installation de panneaux photovoltaïques.

** Dans cette idée d'achat accompagné, la coopérative Courant d'Air n'est pas impliquée dans les visites des installateurs sur site, les négociations relatives aux offres de prix, ni dans la réalisation des installations.*

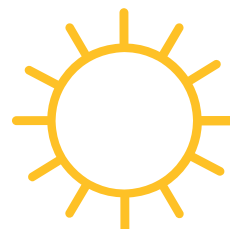
La partie information fournit aux citoyens des informations correctes et complètes sur le photovoltaïque. L'outil de simulation permet d'obtenir des données précises quant à l'installation optimale à réaliser, des données financières (économie annuelle, prix indicatif de l'installation, etc.) et, au final, de les mettre en contact avec des installateurs participants de la région qui garantissent une exécution correcte à un prix équitable.

Le groupe de travail a présenté cette plateforme au Conseil d'administration de CLEF. Aux vues des nombreuses demandes et questions de nos coopérateurs concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, celui-ci a montré son intérêt pour déployer la plateforme «Photovoltaïque pour tous» sur le territoire de la coopérative, c'est-à-dire le Hainaut et le sud du Brabant wallon. Le groupe de travail a ensuite entrepris un travail d'adaptation du cahier des charges adressé aux installateurs ainsi qu'un listage des installateurs sur le territoire.

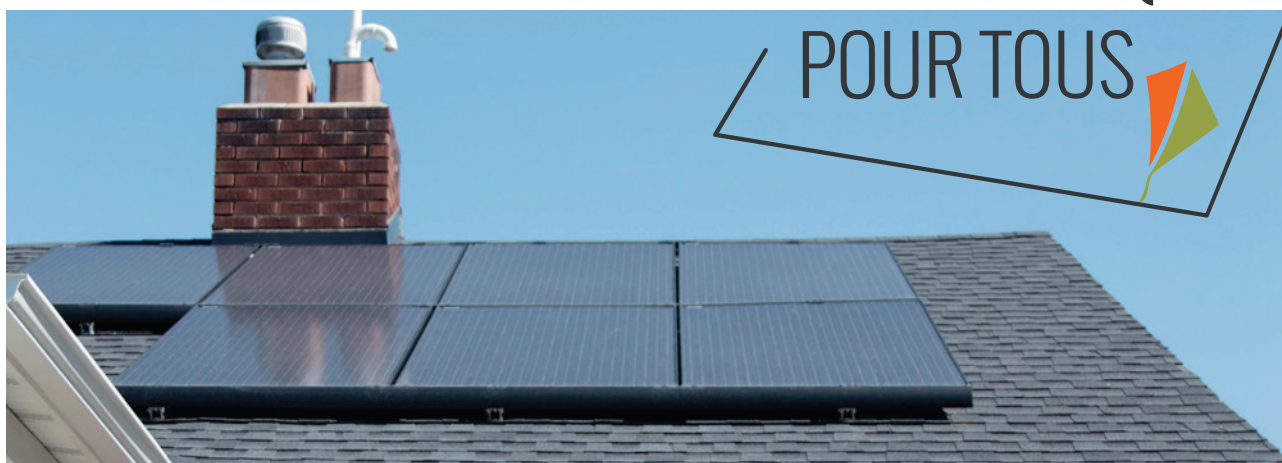


D'autres coopératives REScoop se sont intéressées à cette plateforme. Sous l'égide de REScoop Wallonie, notre objectif commun est maintenant de déployer cet outil sur les territoires de toutes les coopératives concernées, réunies par "grappes" pilotées par une coopérative de référence.

Le groupe de travail de CLEF est actuellement en attente de cette mise en route qui devrait avoir lieu en automne 2022 et qui nécessitera l'engagement d'une personne dans chaque coopérative de référence.



PHOTOVOLTAÏQUE POUR TOUS



Biomasse en développement



PROJET EEPSIS SOIGNIES

En 2021, le consortium CLEF-Coopeos a remis une offre à la ville de Soignies concernant l'appel d'offre du remplacement du système de chauffage de l'Établissement d'Enseignement Professionnel Secondaire Inférieur Spécialisé de la ville de Soignies. Cette offre propose l'installation de 2 chaudières biomasse de 140kW et un réseau de chaleur afin de remplacer les 4 chaufferies existantes (mazout). Si le consortium remporte ce projet, Coopeos se chargera de l'étude, l'installation, la mise en service, l'entretien et la fourniture des plaquettes de bois, tandis que CLEF participera au financement en tant que tiers-investisseur. Dans ce cas, CLEF lancera une obligation citoyenne en 2022.



REScoop Wallonie asbl est la fédération des coopératives citoyennes actives dans l'énergie renouvelable en Wallonie. CLEF fait partie des fondateurs de cette fédération et y est toujours très active. Elle a un représentant dans le Conseil d'Administration.

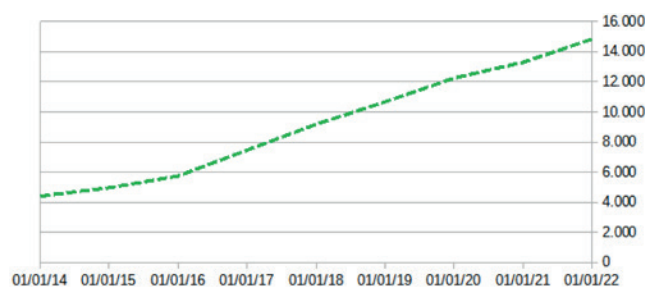
www.rescoop-wallonie.be

REScoop Wallonie fédère à ce jour 20 coopératives citoyennes (17 coopératives au 31/12/2011) réparties dans toute la Wallonie et partageant des valeurs identiques. Fin 2021, ces coopératives rassemblent près de 15.000 coopérateurs décidés à prendre leur avenir énergétique en main, ont déjà levé conjointement 23 millions d'euros de capital et possèdent 72,8 MW installés grâce auxquels elles ont produit 76 GWh électriques en 2021, soit de quoi alimenter 21.700 ménages en électricité verte et locale (en moyenne 3.500 kWh/an par ménage). En 2022, de nouvelles unités seront mises en service.

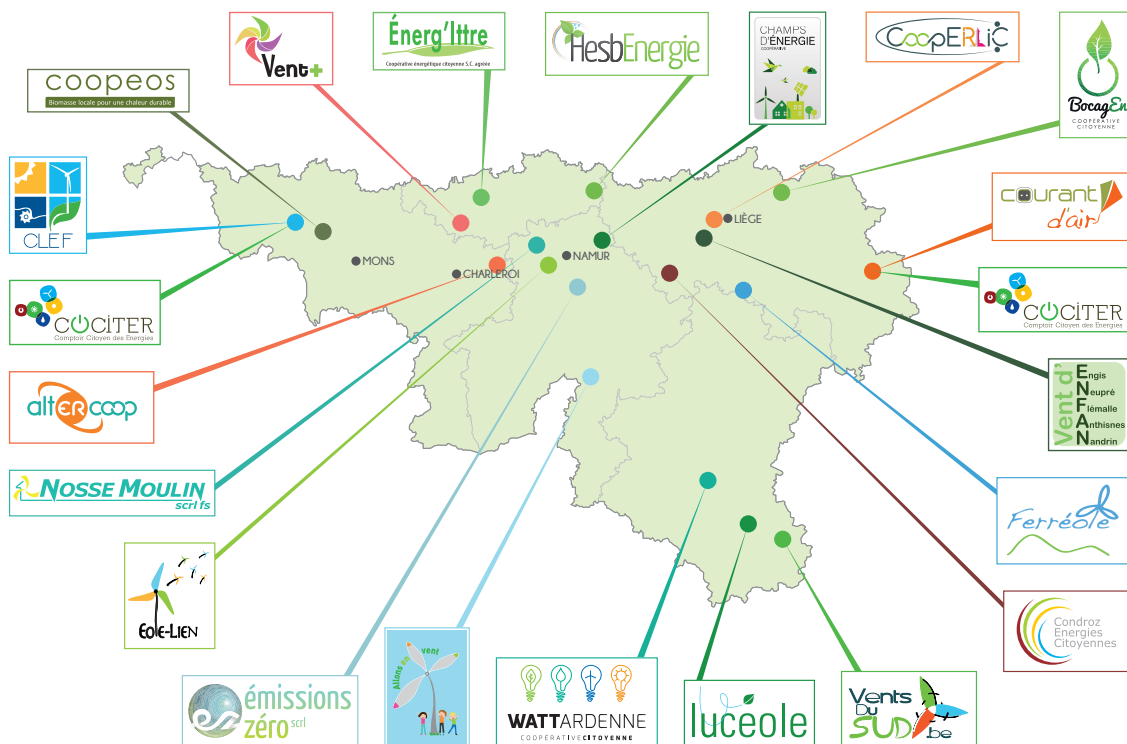
Si l'électricité produite par les coopératives est principalement d'origine éolienne, d'autres sources d'énergie renouvelable sont également exploitées : hydro-électricité, photovoltaïque et biométhanisation (électricité + chaleur). De la chaleur est également produite à partir de biomasse sèche.

Puissance installée (MW)	Eolien	66,03
	Hydro	3,11
	Photovoltaïque	1,84
	Biométhanisation	1,80
	Total	72,77

Production (MWh électricité)	Eolien	64.861
	Biométhanisation	5.379
	Hydro	4.101
	Photovoltaïque	1.593
Production (MWh chaleur)		7.538
	Total	83.472



Evolution du nombre de coopérateurs REScoop Wallonie



PROFESSIONNALISATION

REScoop Wallonie continue sa phase de professionnalisation et a recruté un juriste à 4/5ème temps au 01/05/ 2021 tandis que le coordinateur passait de mi-temps à temps plein au 01/09/2021. La coopération entre les coopératives de REScoop Wallonie existe depuis la création de la fédération, mais ces 2 postes permettent d'assurer une coordination permanente entre les coopératives membres. Un travail régulier est fait avec le politique pour analyser et proposer des améliorations du contexte de développement de la transition et de nombreux projets sont lancés entre les coopératives membres pour développer la production et mutualiser nos efforts et moyens. La présence d'un juriste permet en outre la prise en charge d'une série de questions d'ordre juridique qui peuvent se poser de façon transversale dans les coopératives.

Ces coopératives partagent des valeurs communes :

1. Adhésion ouverte à tous
2. Gestion autonome par les citoyens
3. Pas de recherche du profit personnel maximum (dividendes limités à 6 %)
4. Affectation d'une part des bénéfices aux projets de la coopérative et à des projets locaux pour tous
5. Démocratie dans la prise de décisions, pas de coopérateur dominant
6. Possibilité d'accès au CA pour tous les coopérateurs, avec les mêmes droits pour tous les administrateurs
7. Coopération entre les coopératives

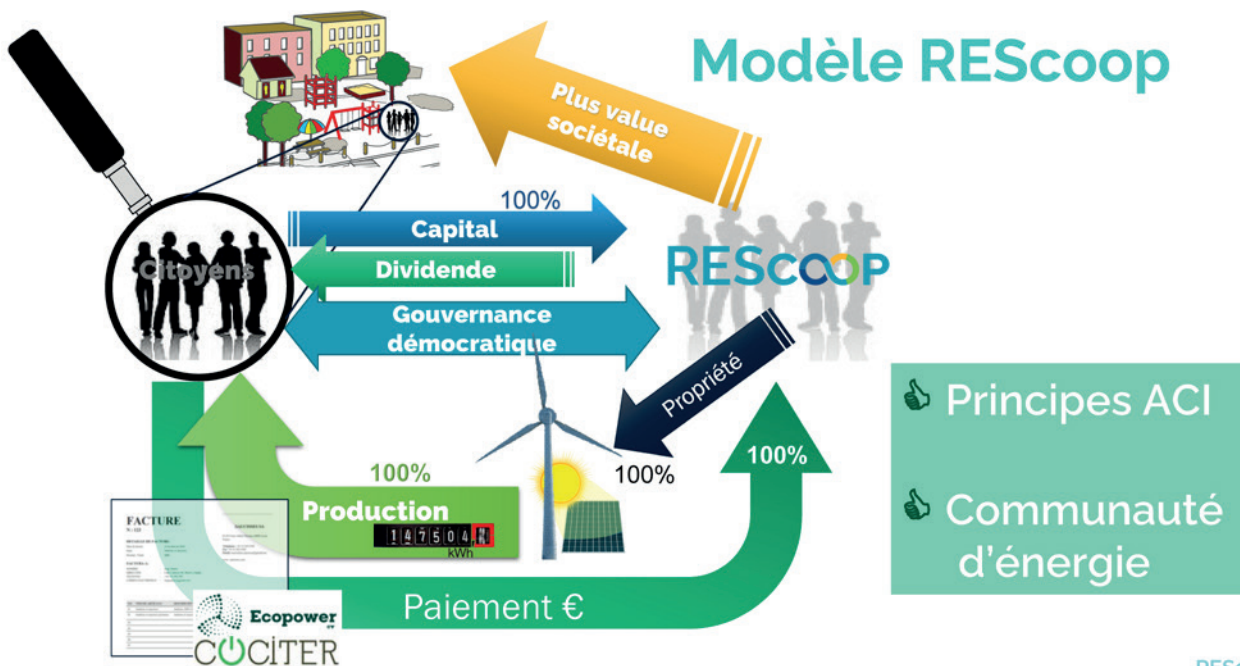
L'examen du respect de ces principes est un très bon indice pour différencier une "REScoop" d'une "FINcoop" (Voir "REScoops et FINcoops en débat" dans le chapitre 12. Information, sensibilisation et impact sociétal).

Les critères d'admission d'une coopérative dans REScoop Wallonie sont stricts et peuvent être consultés sur le site internet de la Fédération Rescoop Wallonie www.rescoop-wallonie.be/la-federation/les-criteres.

PARTAGE DE VALEURS

En Europe, près de 1.250.000 personnes coopèrent en tant que membres dans plus de 1.900 « REScoops » (Renewable Energy Sources Cooperative), regroupées dans REScoop.eu.

Le modèle REScoop peut être schématiquement représenté comme suit.



REPRÉSENTATIVITÉ AUPRÈS DU POUVOIR POLITIQUE ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Depuis 2019, REScoop Wallonie travaille de façon structurée pour suivre les évolutions législatives et veiller à la défense des préoccupations spécifiques de la participation citoyenne dans la transition énergétique. Cela implique d'établir et transmettre au pouvoir politique et à l'administration ses positions sur les législations en développement qui touchent les domaines d'activité des « REScoops ».

En 2021, différentes positions ou réponses ont été émises en fonction de demandes ponctuelles.

Mais en 2021, la matière qui a fait l'objet de toutes nos attentions est, encore et toujours, la transposition en droit wallon des directives européennes relatives aux Communautés d'énergie (voir aussi chapitre 8 : L'évolution du marché de l'énergie). C'est un renouveau réglementaire extrêmement important qui va transformer en profondeur le marché de l'énergie et qui pourrait avoir des conséquences importantes pour les coopératives citoyennes de type « REScoops » qui sont pionnières en matière de Communautés d'Énergie. Depuis 2019, ce sujet fait l'objet d'analyses poussées par le Groupe de Travail "Communautés d'énergie" de REScoop Wallonie dont CLEF est un membre très actif, en relation étroite avec REScoop.eu et REScoop Vlaanderen ainsi qu'avec Energie Commune (le nouveau nom de l'APERe). L'objectif visé par REScoop Wallonie est de s'assurer que la transposition de ces directives, qui est en cours en Région wallonne, ne mette pas à mal le modèle spécifique des « REScoops » et qu'au contraire elle leur offre des opportunités et les renforce.

Ce travail très important s'est matérialisé par plusieurs notes de positionnement envoyées au Ministre de l'Énergie M. Henry :

- « Note de positionnement de REScoop Wallonie par rapport aux communautés d'énergie » 25/05/2020
- « Reconnaître et favoriser le développement des Communautés d'énergie citoyennes et renouvelables regroupées au sein de REScoop Wallonie » 04/12/2020
- Avis sur l'avant-projet de décret en première

lecture 25/01/2021, 24/09/2021 et 01/07/2021

- Avis sur l'avant-projet de décret en seconde lecture 21/12/2021
- Avis sur l'avant-projet de décret en troisième lecture 21/04/2022

REScoop Wallonie a également eu plusieurs réunions avec le cabinet, avec l'administration, avec la CWaPE et avec des Parlementaires sur ce sujet.

Le décret a été adopté par le Parlement wallon en séance plénière le 4 mai 2022. Le Groupe de Travail se réunira fin mai pour analyser le texte définitif et travailler sur les recommandations à envoyer au cabinet concernant les futurs arrêtés d'exécution.

Le parcours des principaux arrêtés d'exécution devrait aboutir fin 2022. Il faudra ensuite que les impératifs administratifs (différentes procédures administratives devront être mise en place), techniques (déploiement des compteurs communiquant, concertations Synegrid, adaptation plateforme MIG6 d'Atrias) et de marché (comment gérer les coûts de déséquilibre ?) soient rencontrés, et que suffisamment d'outils de gestion du partage d'énergie soient disponibles, pour pouvoir mettre en place l'activité de partage d'énergie de façon fluide et récurrente, soit probablement en 2024.

PROJETS ET RÉFLEXIONS EN COLLABORATION

Les coopératives font avancer diverses réflexions, recherches ou projets de production d'énergie renouvelable en collaboration « à géométrie variable » (toutes les coopératives ne participent pas nécessairement à chacun de ces travaux ou projets).

En 2021, CLEF a participé :

- Au challenge sans cesse renouvelé de la fourniture via COCITER (voir chapitre 9. COCITER – Le Comptoir Citoyen des Énergie) ;
- A la grande aventure de l'éolien offshore (voir chapitre 5.b Énergie éolienne offshore) ;
- Aux projets éoliens SOFICO de Genotte (Moulins du Buissenet) et du Bois du Gard, aux projets hydrauliques Monceau Hydro et HOSe et au

projet de biométhanisation BQP (voir chapitre 3. Production d'énergie renouvelable ; chapitre 4. Projets en construction ; chapitre 5. Projets en développement) ;

- A la recherche "Citizen Offshore Power 2021 – COP21" (voir chapitre 10.b Citizen Offshore Power 2021 – COP21) ;
- A la recherche COMETS qui étudie les Initiatives d'Action Collective (ou IAC) dans le secteur de l'énergie (Pour une description complète, voir chapitre 7 du rapport annuel 2021 de CLEF pour l'année 2020) ;
- Au dépôt du projet de recherche "BalanCE-Ring" dans l'appel à projet 2020 du Fonds de Transition Energétique (projet non retenu) ;
- Au Groupe de Travail "Communautés d'Energie" ;
- Au Groupe de Travail "Energie et Précarité".

Cette notion de précarité recouvre aussi bien les personnes dont la facture de gaz et d'électricité est anormalement élevée par rapport à leur revenu disponible (après déduction du coût du logement) que celles dont cette même facture est anormalement basse (c'est-à-dire qu'elles se restreignent par manque de moyens).

CLEF participe activement à un groupe de travail créé au sein de REScoop Wallonie afin de pouvoir dégager des solutions via les coopératives citoyennes et, plus particulièrement, les communautés d'énergie dans lesquelles REScoop Wallonie s'investit énormément par ailleurs.

Des contacts sont en cours entre CLEF et la coopérative « Les Habitations Sociales du Roman Païs » afin de proposer nos services dans le cadre d'un Groupe de Partage d'énergie à constituer dans le cadre, entre autres, du projet H2CoopStorage.

ENERGIE ET PRÉCARITÉ

La précarité énergétique concerne 28,3% des ménages en Wallonie, 27,6% à Bruxelles. Elle est un peu moins élevée en Flandre (15,1%).



COOPHUB, LA PLATEFORME DES COOPÉRATEURS

CoopHub est la plateforme d'inscription et de gestion des coopérateurs qui est actuellement utilisée par plusieurs coopératives en Wallonie (Courant d'Air, Vents du Sud, Hesbenergie et Champs d'Energie) et en France. Elle est en ligne depuis le début de l'année 2021 et contient environ 15.000 membres qui utilisent déjà activement CoopHub pour gérer leurs parts et obligations dans les diverses coopératives présentes sur la plateforme.

Pour rappel, la société coopérative CoopHub.EU a été créée pour couvrir et reprendre à son compte les investissements consentis par les partenaires initiaux pour le développement d'une plateforme de gestion de coopérateurs. Ses fondateurs sont REScoop Wallonie (B), Energie Partagée (FR) et le développeur du programme Wipus (B).

Depuis que l'outil est en ligne, les développements (gestion des dividendes, campagnes, signature électronique, paiement en ligne, etc.), améliorations et corrections des bugs continuent à demander beaucoup de travail et après des phases de test sur un serveur dédié, l'outil s'améliore à chaque étape.

On y retrouve également tous les documents importants mis à disposition par la coopérative (certificat de parts, attestation fiscale, documents légaux, etc.) ainsi que la liste des prochains événements importants (AG, présentation projet, etc.), auxquels il sera possible de s'inscrire.

Avec le nouveau module de dividendes, qui est en cours de développement, la gestion de ces tâches administratives lourdes sera grandement facilitée. A moyen terme, il sera également possible de payer les parts souscrites directement dans l'outil au moment de l'inscription.

CoopHub emploie actuellement 3 personnes, dont deux développeurs à temps plein, dans les bureaux de Vents du Sud à Arlon et compte déjà 15 coopératives clientes en Belgique et en France. Pour la gestion des clients des REScoops belges, Bruno Danne-mark (Courant d'Air) a été désigné comme « super admin » pour régler les problèmes techniques avec les administrateurs des coopératives utilisant l'outil.



CoopHub.EU

Gère vos coopérateurs

QUAND LES COOPÉRATEURS DE CLEF POURRONT-ILS UTILISER COOPHUB ?

Actuellement, nous vérifions et ajoutons toutes les données des coopérateurs sur la plateforme CoopHub.

Une fois cette opération terminée, nous vous informerons de la disponibilité de CoopHub pour tous les coopérateurs de CLEF. Vous pourrez alors vous enregistrer sur la plateforme en vous connectant à CoopHub via l'adresse coophub.clef-scri.be. Il vous sera alors possible de gérer votre portefeuille de parts et d'obligations et de générer des certificats des titres détenus. Vous pourrez évidemment avoir accès à vos données personnelles et les changer si nécessaire, acheter des participations supplémentaires dans une ou plusieurs coopératives, vendre ou transférer des parts, etc.

Les inscriptions des nouveaux membres se feront également directement via CoopHub.

Un formulaire de souscription en PDF restera à disposition sur notre site web pour les personnes qui préfèrent cette méthode.

Une fois que la plateforme sera activée pour CLEF, nous souhaitons évidemment qu'un maximum de coopérateurs profite des facilités de gestion de leur portefeuille en ligne et des possibilités offertes sur CoopHub.





7

L'évolution du marché de l'énergie

Il y a approximativement 20 ans, une petite révolution débutait : la libéralisation du marché de l'électricité. Les consommateurs ont pu choisir leur fournisseur d'électricité. Une décentralisation progressive des moyens de production a été de pair avec la libéralisation, et les coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable sont nées dans la foulée. La production d'énergie a commencé à se déplacer des grandes centrales vers des lieux décentralisés où les sources d'énergies renouvelables sont disponibles. Le consommateur a commencé à produire de plus en plus lui-même son énergie, devenant prosumer.

D'un paysage énergétique simple avec une production contrôlable, avec des flux d'énergie unidirectionnels, où il était facile d'équilibrer l'offre et la demande, nous évoluons vers un paysage énergétique complexe et bidirectionnel alimenté par de l'énergie renouvelable et intermittente. Parallèlement, l'électrification de notre société s'intensifie et s'accélère. Tout cela mène à des risques de congestion du réseau. Une grande flexibilité sera nécessaire pour pouvoir adapter la demande à une offre fluctuante. Un des autres grands défis sera la capacité : la puissance pour, à tout moment, produire et transporter suffisamment d'énergie. En même temps, de nouvelles charges (consommations) électriques réglables apparaissent : véhicules électriques, pompes à chaleur, stockage...

VERS UN NOUVEAU «MARKET DESIGN»

Pour pouvoir réaliser pleinement la transition énergétique, une évolution majeure du marché de l'électricité (qu'on appelle le nouveau « market design », autrement dit : un nouveau modèle de marché) se dessine maintenant dans un horizon assez proche et poursuit la transformation entamée au début des années 2000.

Le nouveau modèle de marché sera centré sur le consommateur dont le rôle doit évoluer d'un état assez passif vers davantage de participation et de contrôle. Les usagers devront être mieux informés des moments où l'énergie est rare ou abondante afin d'adapter leur consommation si nécessaire.

Les grandes tendances de ce nouveau modèle de marché ont été exposées au chapitre 8 du rapport annuel 2021 de CLEF pour l'année 2020.

Tout ceci nécessite une vision suffisamment commune pour établir une « architecture » au niveau national dans laquelle chacun pourra venir s'intégrer : un connecteur de données unique disponible pour toutes les plateformes et types de données. Les acteurs du marché (dont CLEF et COCITER font partie) se concertent au niveau de SYNERGRID pour essayer de dégager une vision commune. Les débats sur le partage d'énergie dans les Communautés d'énergie, les

Les Services offerts par les REScoops



projets pilotes et les projets de recherche foisonnent et participent à l'élaboration de cette vision commune.

La digitalisation et l'innovation technologique sont des moyens essentiels pour répondre à ces défis, mais la technologie ne résoudra pas à elle seule le défi de la transition énergétique : sans une conscientisation et une information poussée des citoyens et des entreprises, les indispensables changements de comportement n'auront pas lieu et les bénéfices technologiques seront menacés d'être mangés par l'effet rebond. Par ailleurs, des solutions faiblement technologiques peuvent également donner des bons résultats et il faut veiller à ne pas laisser sur le bord de la route une partie de la population.

LES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE ET LE PARTAGE D'ÉNERGIE

Les communautés d'énergie citoyennes (CEC) et renouvelables (CER) sont deux nouvelles notions introduites au niveau de l'Union Européenne dans le cadre du Clean Energy Package et ses directives "IEMD" (directive 2018/944 du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, aussi appelée directive « market design ») et REDII (directive 2018/944 du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, aussi appelée directive « énergie renouvelable »). Elles vont transformer en profondeur le marché de l'énergie et traduisent notamment la volonté de la Commission européenne de faire du consommateur un acteur clé de la transition énergétique.

Le décret de transposition a été adopté par le Parlement wallon en séance plénière le 4 mai 2022. Le parcours des principaux arrêtés d'exécution devrait aboutir fin 2022.

Il faudra probablement attendre 2024 pour qu'un vrai déploiement des activités de partage d'énergie soit techniquement et administrativement possible.

Pour faire simple, une communauté d'énergie doit avoir comme principal objectif de fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses participants ou en faveur des territoires locaux où elle exerce ses activités plutôt que de générer des profits financiers.

La position défendue spécifiquement par REScoop Wallonie part du principe que les « REScoops » étaient déjà des communautés d'énergie renouvelable avant la lettre et que les décrets et arrêtés d'exécution doivent permettre de les reconnaître comme telles.

Le partage d'énergie n'était pas possible sans une législation spécifique et c'est pour contourner cet écueil que les coopératives citoyennes ont créé CO-CITER.

Les notions de proximité sont aussi très importantes. En effet, le même terme est utilisé dans le décret pour recouvrir des notions différentes. La Communauté d'Énergie doit être effectivement contrôlée (au sens du droit des sociétés) par les participants se trouvant à proximité des installations de production. Connaissant le modèle organique de développement des coopératives citoyennes de REScoop Wallonie, elles rencontrent a priori ce critère quelle que soit leur extension géographique.

Par contre, pour le partage d'énergie la notion de proximité est beaucoup plus localisée, ce qui a tout son sens. L'activité de partage d'énergie au sein d'une communauté d'énergie renouvelable s'exerce à proximité des installations de production utilisées pour l'activité de partage. Le Gouvernement doit encore fixer les critères techniques et géographiques déterminant cette notion de proximité.

REScoop Wallonie a également travaillé avec les autres acteurs du secteur pour émettre des recommandations dans le cadre du décret. Certaines recommandations que nous jugions importantes n'ont pas été suivies et nous sommes dubitatifs sur l'efficacité du dispositif. Cependant, le travail législatif n'est pas terminé car de nombreux points doivent encore être précisés dans les arrêtés d'exécution, et il est clair que le décret lui-même sera amené à évoluer avec le retour d'expérience du terrain.

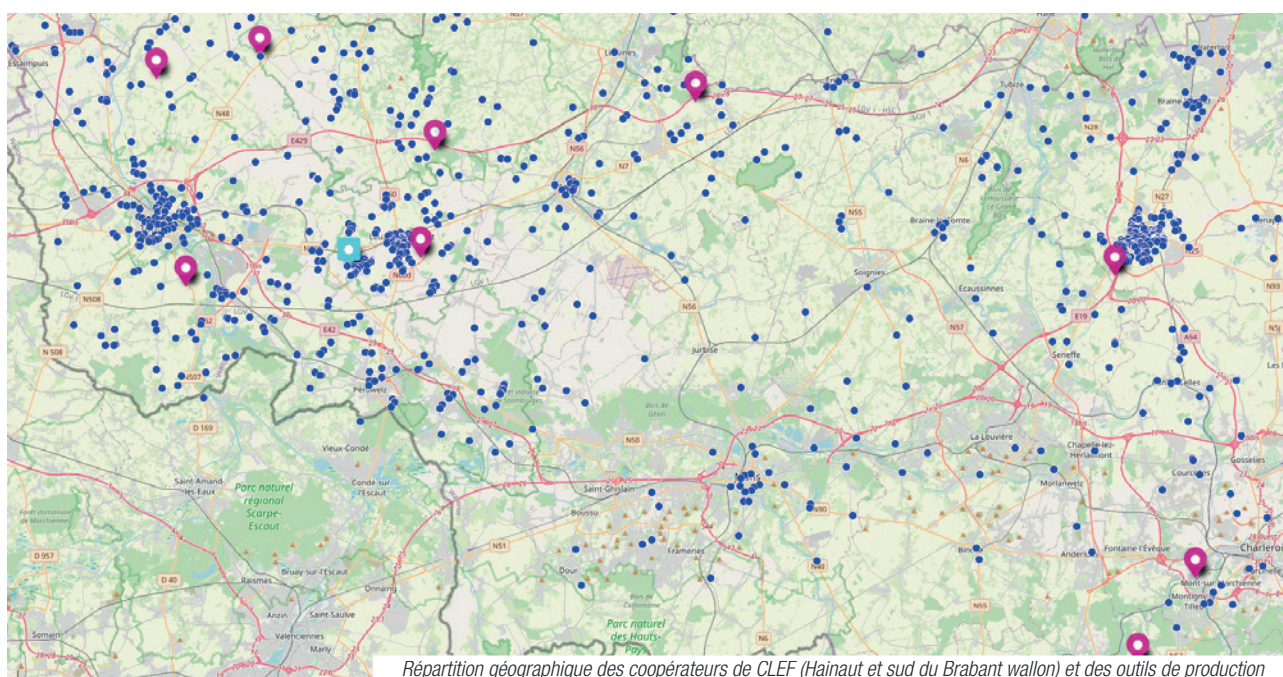


7

Outre l'amélioration de l'équilibrage local du réseau et la réduction des intermittences liées aux énergies renouvelables, les projets de partage d'énergie doivent permettre d'inscrire et d'engager les acteurs locaux (Pouvoirs Locaux, Citoyens, PME) dans la transition énergétique. Les modèles et outils doivent intégrer les aspects financiers, sociologiques et environnementaux, permettre de mutualiser les coûts et les bénéfices, aider à générer des changements de comportements en matière de consommation d'énergie (par appropriation des enjeux énergétiques et environnementaux) et à générer des bénéfices sociétaux (on ne peut pas laisser sur le côté du chemin le public précarisé ni le public confronté au problème de la fracture numérique et/ou technologique).

REScoop Wallonie, certaines de ses coopératives de production dont CLEF, et COCITER, sont impliquées dans des projets pilotes, des recherches (voir chapitre 10.a. H2CoopStorage "H2CS") et des travaux internes – certains subsidiés, d'autres pas – afin de développer leurs compétences dans le domaine. Il faut développer les méthodologies, les contrats, les business plans, les équipements et les outils informatiques nécessaires à la mise en place et à la gestion de projets de partage d'énergie (avec ou sans moyens de stockage) économiquement viables au sein de Communautés d'Énergie centrées sur les citoyens. Les modèles et outils ainsi développés seront ensuite mis à la disposition des coopératives citoyennes et des coopérateurs souhaitant développer des projets citoyens.

Un dernier mot : les Communautés d'énergie et le partage d'énergie sont devenus le dernier sujet à la mode, ce qui amène des risques importants de greenwashing et de citizenwashing. Des coopérateurs sont déjà venus vers CLEF pour savoir si nous sommes intéressés par des projets de partage d'énergie, et comment procéder. La réponse est : oui, mais prenez patience et ne vous laissez pas trop vite tenter par le chant des sirènes. Vous trouverez certainement déjà sur le marché, des acteurs prêts à vous créer une communauté d'énergie et un projet de partage d'énergie, et tient pourquoi pas ils vont même gérer tout cela pour vous ou vous vendre les outils pour. Généralement sans vous trop d'indications sur la gouvernance que vous allez pouvoir y exercer en tant que citoyen et sur les choix que vous pourrez y poser. Donc, préférez l'original aux copies et rejoignez le Groupe de Travail de CLEF sur H2CS ou celui de REScoop Wallonie sur les Communautés d'Énergie.



Répartition géographique des coopérateurs de CLEF (Hainaut et sud du Brabant wallon) et des outils de production





8

COCITER



Outre la crise sanitaire, l'année 2021 a connu deux évolutions importantes : l'augmentation spectaculaire des prix de l'électricité et le démarrage du système d'échange d'information « MIG6 » par ATRIAS.

Entre septembre 2021 et avril 2022, plusieurs fournisseurs ont dû arrêter leur activité de fourniture d'électricité et/ou de gaz, pour cause de faillite ou pour éviter la faillite.

Qu'est-ce que le MIG ?

Le «MIG» est le système d'information (IT) qui relie les gestionnaires de réseau de distribution et les fournisseurs de toute la Belgique. Il est central dans le métier du fournisseur. Tous les ordres de changement de fournisseur, d'activation de compteurs, de déménagement, etc., toutes les données de production et de consommation, les coûts de transport et de distribution pour chaque client, passent par là. Après de longues années de développement, ATRIAS, l'organisme mis en place spécifiquement à cet effet, a basculé le «MIG4» vers le «MIG6» au 1er novembre 2021. Le basculement a réussi, mais le MIG6 présente encore un certain nombre de «bugs» qui compliquent les opérations courantes des fournisseurs, et la qualité des données reçues laisse à désirer. Les approximations de novembre et décembre 2021 et de début 2022 devront être corrigées en 2022 et peut-être au-delà. De plus, le passage au MIG6 implique une modification structurelle des règles d'équilibrage qui engendre une augmentation substantielle des coûts des fournisseurs pour les clients prosumers.

(SOWECSOM) qui participe au capital grâce aux ressources du fonds Kyoto). Deux administrateurs de CLEF sont également administrateurs de COCITER, et des employés de CLEF sont également employés de COCITER ou effectuent certaines missions pour COCITER sous contrat externe.

La croissance de la clientèle de COCITER s'est poursuivie à un rythme assez régulier : fin 2020, nous avons 5.946 contrats de fourniture actifs* en portefeuille et fin 2021 nous avons 6.792 contrats de fourniture actifs en portefeuille. Fin 2021, nous alimentons 6.522 clients (contrats en cours de fourniture) et 16 installations vendent leur injection à COCITER. Le mois de mars 2022 marque une rupture avec ce rythme puisque COCITER a «gagné» sur 3 semaines, 1.400 contrats de fourniture en provenance de l'arrêt des activités de fourniture d'Energie 2030.

**Contrats de fourniture actifs* : contrats signés et acceptés par le système de gestion Lynx2. Ce nombre comprend les points en cours de fourniture, les points activés mais pas encore fournis (période de préavis) et les contrats qui vont quitter COCITER en fin de mois.

L'ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

LA «COMMODITY» SUR LES MARCHÉS DE GROS DE L'ÉLECTRICITÉ

Le prix de gros de l'électricité est passé de +/- 50 € le MWh en janvier 2021 à plus de 200 € le MWh en décembre 2021. En Europe, la production d'électricité est encore, pour 40 %, assurée par des centrales au gaz. Or, le prix de l'électricité produite au gaz a quadruplé depuis le printemps 2021. Les raisons de cette progression extrême sont à chercher dans la reprise économique post covid et dans les tensions géopolitiques, mais aussi dans le marché de l'échange de quotas d'émission de CO2.

LA PROGRESSION DE COCITER

En 2012, CLEF a créé la coopérative COCITER, le Comptoir Citoyen des Énergies, en association avec les coopératives Courant d'Air et Ferréole et un capital de 172.000,00 €. Fin 2021 le capital de COCITER se monte à 1.405.000,00 €, treize coopératives citoyennes d'énergies renouvelables en Wallonie sont associées dans COCITER, ainsi que cinq (5) associations et coopératives proches du mouvement de Transition, et une (1) entité publique (W.Alter



Depuis le mois de mai 2022,
il est possible
de conclure son contrat
COCITER en ligne !

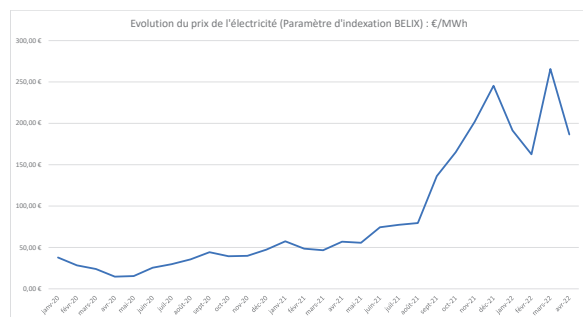
contrat.cociter.be

Le paramètre d'indexation basé sur le BELIX

Les cotations Endex et Belpex Day-Ahead (Belix) ont été présentées au Chapitre 3. Elles ne sont cependant pas très pratiques pour visualiser l'évolution moyenne du prix du marché, ni comme paramètre d'indexation pour un prix de fourniture au tarif variable pour des clients avec un compteur à relevés annuels.

On définit donc un paramètre d'indexation «BELIX», exprimé en €/MWh, qui est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (cotation BELIX BASE) durant le mois de fourniture. Une cotation journalière BELIX BASE est elle-même la moyenne arithmétique des cotations horaires Belix de la journée.

La valeur du paramètre d'indexation «BELIX» du mois en cours n'est connue qu'en fin de mois.



LE COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LE CONSOMMATEUR

Le prix de l'électricité est composé de 3 parties :

1. le prix de la fourniture (prix «Energie», qui dépend du fournisseur et qui comprend la «commodity» (l'électricité) au détail, les certificats verts (le poste «contribution énergie renouvelable») et l'abonnement annuel) ;
2. les coûts d'utilisation des réseaux de transport et de distribution (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) en ce compris le tarif prosumer, et ;
3. les autres taxes-redevances-cotisations-surcharges fixés par les pouvoirs publics. Les parties «Coûts d'utilisation des réseaux» et «Autres taxes-redevances-cotisations-surcharges» sont identiques chez tous les fournisseurs et sont intégralement refacturés aux clients au prix coûtant. A cela, il faut bien entendu ajouter la TVA, qui était de 21% en 2021 (et qui est passée à 6% au 1er mars 2022).

Pour un client résidentiel au tarif variable, la partie «Energie» représentait un gros tiers de la facture en janvier 2021 et plus de la moitié de la facture en décembre 2021.

En 2021, l'augmentation du prix de l'énergie n'a impacté la facture d'électricité que d'une très petite partie (+/- 190 contrats) des clients de COCITER, car la plupart des contrats à tarif fixe avaient été intelligemment reconduits pour une durée de 2 ans en 2020 à des prix particulièrement bas. Le nombre de clients concernés par l'augmentation du prix de l'énergie va cependant aller croissant pour toucher l'entièreté des clients d'ici fin 2022 si les prix restent au niveau actuel.

Les prosumers

Le prosumer (contraction de producteur et consommateur) est celui qui dispose de panneaux photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 10 kVA et qui est raccordé au réseau public pour se fournir en électricité et pour en injecter. Ceci concerne aussi ceux qui ont une installation éolienne, hydraulique ou de cogénération d'une puissance inférieure ou égale à 10 kVA.

Le tarif prosumer est entré en vigueur le 1er octobre 2020, afin que les prosumers participent financièrement à l'utilisation du réseau - comme tous les ménages. Le montant de la contribution varie d'un gestionnaire de réseau à l'autre. Chez COCITER comme chez tous les fournisseurs, ceci est intégré dans les factures d'acompte.

Tarif réseau forfaitaire

Ce tarif est le seul applicable si le prosumer a un "ancien" compteur qui tourne à l'envers. Un tarif capacitaire spécifique, exprimé en euros/kWe (kilowatt électrique), s'applique à la puissance électrique nette développable de son installation. Il est considéré qu'il autoconsomme un certain pourcentage (37,76%) de l'électricité qu'il a produite.

Tarif réseau proportionnel

Si le prosumer a un compteur «double flux» ou «bidirectionnel» (c.-à-d. qui comptabilise séparément le prélèvement et l'injection d'électricité), le tarif est calculé sur base du volume d'électricité prélevé sur le réseau. Ce mode de calcul encourage le propriétaire de l'installation de production à consommer au moment où il produit. Cependant, la méthodologie tarifaire applicable pour la période régulatoire 2019-2023, prévoit que le tarif proportionnel ne peut excéder le tarif capacitaire (forfaitaire).

Jusqu'à 31/12/2023 et dans la limite des crédits disponibles, une prime de la Région wallonne est octroyée via le gestionnaire de réseau de distribution pour l'installation d'un compteur bi-directionnel (qu'il faut demander à votre gestionnaire de réseau de distribution).

Le prosumer reçoit une prime de son GRD après son relevé annuel de compteur : à 100% pour 2020 et 2021, puis à 54% pour 2022 et 2023. En 2024, il sera mis fin à ces primes.

Malgré l'application du tarif prosumer pour les coûts de réseau, les prosumers continuent pour le moment à bénéficier de la compensation sur l'électricité elle-même. **Comment ça, pour le moment ?** Eh bien, le mécanisme de la compensation entre les quantités d'électricité prélevées et injectées sur le réseau est appelé à disparaître pour les installations photovoltaïques raccordées au réseau après 2023 et d'ici au 31/12/2030 pour toutes les installations existantes ! Bien qu'on ne dispose pas encore d'information précise sur la méthode de calcul, en gros, l'électricité provenant du réseau sera facturée au prix complet (sauf probablement la contribution énergie renouvelable) et l'électricité injectée dans le réseau sera rémunérée (à une valeur probablement assez faible).

Par ailleurs, les prosumers doivent s'attendre à payer bientôt un coût plus élevé - probablement une augmentation de leur abonnement annuel - à l'occasion de leur renouvellement de contrat. En effet, avec le passage au MIG6 les coûts que supportent les fournisseurs ont substantiellement augmenté pour leurs clients prosumers, et il n'est pas justifiable d'en reporter la charge sur les non prosumers.

Mais cela reste malgré tout intéressant de mettre des panneaux photovoltaïques, surtout si vous coupez cela à une modification de vos habitudes de consommation !

Les primes «80€» et «100€» et l'extension du tarif social

Plusieurs mesures destinées à aider les ménages à affronter d'abord les difficultés du COVID-19 et ensuite l'augmentation du prix de l'énergie, ont été décidées par les Gouvernements ces derniers temps. Une petite synthèse pour s'y retrouver ?

- L'extension temporaire du tarif social : les clients ayant droit en permanence au tarif social en électricité et en gaz sont les "clients protégés". Le Gouvernement wallon a défini en plus une catégorie de clients protégés conjoncturels (= lié aux circonstances) en électricité et en gaz

dans le cadre de la crise COVID-19. Le droit de demander le statut de client protégé conjoncturel était ouvert jusqu'au 31 mars 2021. Avec l'augmentation des prix de l'énergie qui a pris le relais de la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé de prolonger ce droit jusqu'au 31 août 2022.

- La prime de 80 € : pour soutenir les ménages à revenus modestes, le Gouvernement a décidé d'accorder une prime unique de 80 € aux ménages qui avaient droit au 30 septembre 2021 au tarif social pour l'électricité. Cette prime a été appliquée d'une manière générale au premier trimestre 2022.
- La prime de 100 € : tout client résidentiel titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité pour son domicile au 31 mars 2022 a droit à la prime fédérale «énergie» de 100 euros. La plupart des ménages devraient bénéficier de cette prime avant le 31 juillet, en déduction de leurs factures.
- Le passage de la TVA sur l'électricité de 21% à 6% entre le 1er mars 2022 et le 30 septembre 2022.

DU PRIX DE GROS AU PRIX DE LA FOURNITURE

A contre-courant de pas mal d'idées reçues, la fourniture d'électricité n'est en moyenne pas une entreprise très rémunératrice. Le métier est compliqué, les marges bénéficiaires sont faibles, les risques sont élevés et les contraintes réglementaires sont très fortes.

Vit ma vie de fournisseur ...

Les gouvernements décident, les fournisseurs ont la charge d'appliquer. A eux de se débrouiller pour adapter en permanence les systèmes IT, les procédures, les calculs de facturation, les textes et information obligatoires, etc., et bien sûr de répondre aux clients qui viennent aux nouvelles dès que le politique émet une annonce.

Le suivi et l'application de ces mesures et du nombre élevé de reportages liés au métier très régulé de fournisseur d'électricité, nécessite une grande adaptabilité de la part des fournisseurs (et, soyons hon-

nêtes, également de la part des administrations et des régulateurs) et leur impose une forte charge de travail totalement invisible pour les clients.

La gestion des impayés est également très exigeante en ressources humaines. Chez COCITER, nous traitons nos clients les moins favorisés avec attention. Le projet de décret «Juge de Paix» au sujet duquel nous avons émis de vives réserves fin 2020, a en fin de compte été adopté. Il allonge considérablement les délais avant la mise en place d'un compteur avec fonction de prépaiement et/ou de limitation de puissance ou avant l'activation de ces fonctions. Pendant ce temps la dette des personnes en difficulté ne fait qu'augmenter, ce qui est un cadeau empoisonné (en plus du fait que l'augmentation de la dette rend encore plus improbable la récupération par le fournisseur des montants impayés).

La charge des impayés repose exclusivement sur le fournisseur, même la partie des coûts de réseau. Par contre, le fournisseur ne peut pas se permettre de ne pas payer les gestionnaires de réseau de distribution, et doit le cas échéant déposer de très grosses cautions auprès de ces GRD.

Bientôt, avec les systèmes de partage d'énergie, le "fournisseur résiduel" devra prendre en charge la facturation des coûts de réseau de toute l'énergie consommée par son client ... même pour la partie qu'il ne lui aura pas fournie.

Quant à la facturation de la fourniture d'électricité, c'est certainement le système le plus complexe qu'on puisse trouver en Belgique.

Les besoins en IT et les besoins en ressources humaines sont très élevés.

Tous ces coûts doivent être d'une façon ou d'une autre intégrés dans le prix de la fourniture.

L'annulation des certificats verts et des garanties d'origine

Le Gouvernement wallon fixe les taux de certificats verts que les fournisseurs doivent annuler pour les quantités d'électricité fournies, quelle que soit la «couleur» (verte, brune ou grise) de l'électricité

fournie. Pour 2022, ce taux est de 39,33%, ce qui signifie que COCITER doit annuler 39,33 certificats verts par 100.000 kWh fournis. COCITER achète préalablement les certificats verts à ses coopératives associées, qui se les voient octroyer en fonction de l'électricité verte qu'elles produisent (système wallon, soutien à la production à partir de sources d'énergie renouvelable). Ce coût est intégré dans le prix de la fourniture via le poste «contribution énergie renouvelable» qui est fixé par année calendrier.

COCITER fournit une électricité 100% verte et wallonne. Pour garantir cette origine verte, elle doit annuler 1 garantie d'origine par 1.000 kWh fournis. COCITER achète préalablement les garanties d'origine à ses coopératives associées, qui se les voient octroyer en fonction de l'électricité verte qu'elles produisent (système européen destiné à garantir l'origine de l'électricité). Ce coût est intégré dans le prix de la fourniture via le prix de la «commodity» au détail.

L'obligation d'équilibre

Tout fournisseur doit respecter une obligation d'équilibre. Seuls les gros fournisseurs ont les capacités techniques, financières et humaines d'assurer eux-mêmes cette responsabilité. Les autres – dont COCITER fait partie - délèguent cette activité, moyennant contribution financière, à un Responsable d'équilibre (dans le jargon des électriciens : BRP «Balancing Responsible Party»). Le BRP assure vis-à-vis d'Elia (le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension, pour toute la Belgique) la responsabilité de transmettre chaque jour (de «nominer»), pour chaque quart d'heure du lendemain, les volumes des consommations et des productions de l'ensemble de son portefeuille, en s'assurant que les deux volumes soient, pour chaque quart d'heure, à l'équilibre (d'où le nom Responsable d'Equilibre). Pour ce faire, il doit donc acheter l'électricité qui lui manque ou revendre l'électricité qu'il a en excédent.

Le coût de l'obligation d'équilibre est intégré dans le prix de la fourniture via le prix de la «commodity» au détail.

Le marché de déséquilibre

On vous a déjà parlé du marché «spot» et du marché «à terme». Il existe également le marché «de déséquilibre». Lorsqu'Elia constate un écart entre la consommation prévisionnelle (couverte par des achats à terme ou par des achats day-ahead) et la consommation effective, et que la différence n'est pas couverte par des achats Intraday, un prix de déséquilibre est appliqué a posteriori. Ce prix de déséquilibre est publié quotidiennement sur le site internet d'Elia et dépend des moyens qu'Elia a mis en œuvre pour maintenir l'équilibre général du réseau.

Depuis le 1er novembre 2021 (basculement du «MIG4» vers le «MIG6»), l'équilibrage doit se faire séparément d'une part pour les prosumers et d'autre part pour les autres consommateurs. Cela a pour conséquence de faire augmenter le coût d'équilibrage pour la catégorie des prosumers, car leur consommation en provenance du réseau est beaucoup moins prévisible que celle de la moyenne des autres consommateurs résidentiels.

Le coût du profil

L'Endex, le paramètre d'indexation «BELIX» et les tarifs fixes sont des prix moyens, mais la consommation ainsi que la production renouvelable (les «profils») sont par essence variables. Les différences que cela engendre représentent le «coût du profil» qui est intégré dans le prix de la fourniture via le prix de la «commodity» au détail.

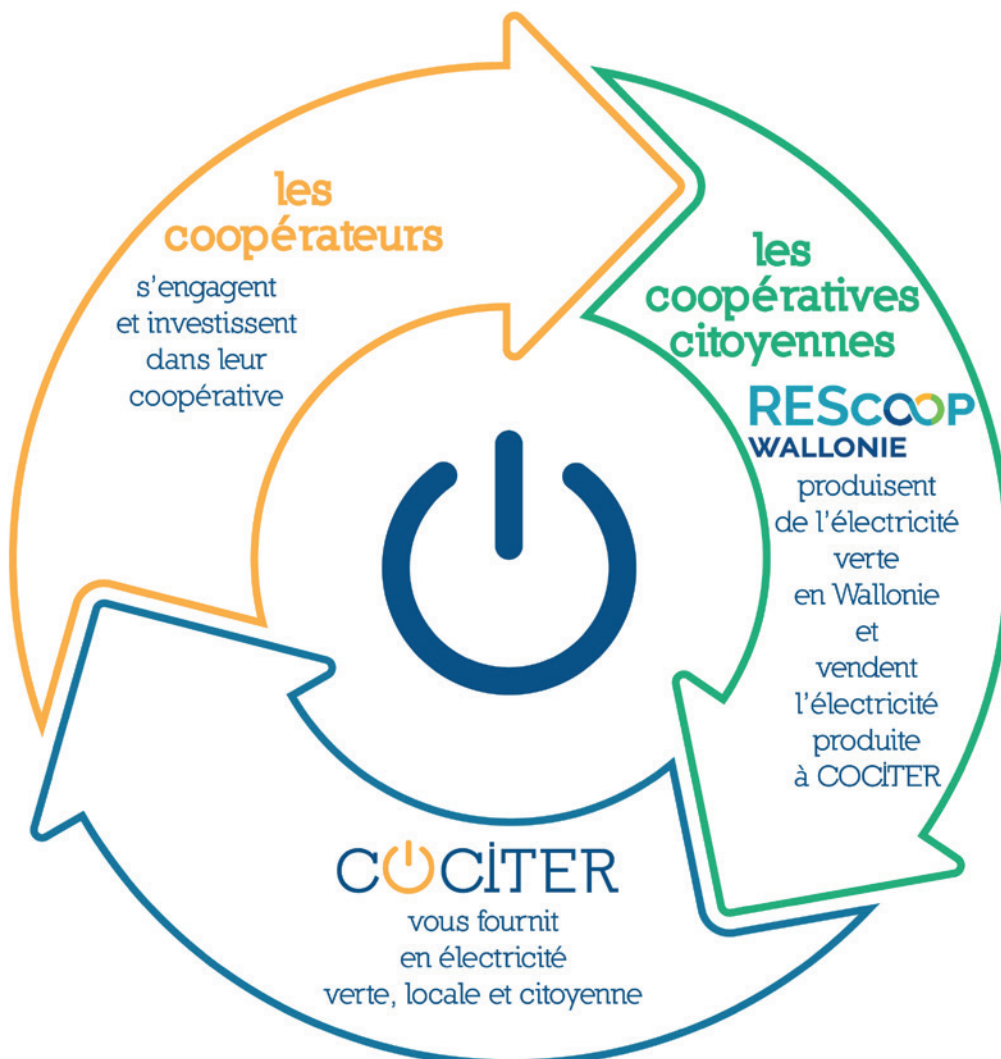


COCITER, LE CIRCUIT COURT DE L'ÉLECTRICITÉ

COCITER est le seul fournisseur d'électricité wallon 100% coopératif et 100% vert. L'électricité fournie par COCITER provient des outils de production (éoliennes terrestres, panneaux solaires, hydroélectricité à petite échelle et biométhanisation) dans lesquels des coopératives citoyennes associées sont impliquées. Elle est donc d'origine contrôlée par les citoyens coopérateurs qui sont tout à la fois producteurs et consommateurs. C'est pour cela qu'en 2021, COCITER a la meilleure note au classement Greenpeace des fournisseurs d'électricité pour la 6^{ème} année consécutive.

monelectriciteverte.be

	20/20				
	11/20	Eneco Groep			
	10/20	mega			
	8/20				
	7/20	ENGIE			
	6/20	OCTA+			
	4/20	antargaz			
	3/20	edf			



LA POLITIQUE TARIFAIRE DE COCITER

Vous l'aurez compris en lisant les points précédents, le métier de fournisseur d'électricité tient beaucoup de la vocation, en tout cas dans la conception que COCITER et ses coopératives associées en ont.

Jusqu'en septembre 2021, COCITER a proposé des prix fixes, qui se situaient généralement dans la moyenne du marché, avec un petit avantage sur l'abonnement pour les coopérateurs des coopératives associées. Après tout, notre énergie, ce n'est pas un objet de consommation qu'il faut acheter le moins cher possible à n'importe qui. Notre énergie, celle que nous payons, c'est notre participation personnelle à la grande transition énergétique dont le monde a besoin. Alors oui, nous vous demandions de choisir COCITER, même s'il n'était pas le moins cher. Mais à cette époque l'énergie était somme toute bon marché et puis, COCITER n'avait pas les moyens de faire des fortes réductions.

En mars 2020, le premier lockdown du COVID-19 a provoqué une baisse très importante des prix de l'électricité, et entre avril et juillet 2020 COCITER a mené une grosse opération de reconduction anticipée des contrats pour une durée de 2 ans, ce qui fait que la plupart des clients existants de COCITER ont été protégés pendant plusieurs mois de la hausse spectaculaire des prix qui a démarré en août/septembre 2021. Le nombre de clients concernés par l'augmentation du prix de l'énergie va cependant aller croissant pour toucher l'entièreté des clients d'ici fin 2022 si les prix restent au niveau actuel.

L'augmentation rapide des prix de l'électricité a entraîné des risques accrus pour COCITER, comme pour tous les autres fournisseurs. A partir d'octobre 2021, notre partenaire responsable d'équilibre a refusé de continuer à prendre le risque de couvrir une formule à prix fixe. COCITER a réagi rapidement et a, dès octobre 2021, limité son offre à des contrats à prix variables d'une durée d'un an. Bien lui en a pris car fin 2021 et début 2022, plusieurs fournisseurs ont dû cesser leurs activités, certains par faillite, d'autres pour éviter la faillite.

Le risque accru des fournisseurs

En proposant un contrat à prix fixe, le fournisseur fait le pari risqué qu'il trouvera pour chaque heure de consommation suffisamment d'électricité sur le marché à un prix moyen légèrement inférieur au prix auquel il l'a proposé au client, pour lui permettre de couvrir ses coûts et son bénéfice. Il prend donc un risque sur les prix de l'électricité pendant la durée du contrat. Il peut limiter son risque en achetant un volume équivalent d'électricité le même jour où il a conclu le contrat avec son client, mais cet achat ne tiendra pas compte des fluctuations horaires, journalières, mensuelles de la consommation réelle du client (son profil). Quand le marché était plus ou moins stable, comme ce fut le cas pendant près d'une dizaine d'années, exception faite de 2018 et 2020, le risque de profil pris par le fournisseur était proche de 12 %. On comprend donc aisément que lorsque le prix de l'énergie flambe de 400 %, le prix d'achat pour le fournisseur engendre des pertes importantes et le risque de profil est alors bien plus élevé que 12 %.

Après cette mesure d'urgence nécessaire pour protéger COCITER, est venu le temps de la réflexion et de la concertation entre COCITER et ses coopératives associées. Nous nous battons depuis une quinzaine d'années pour faire reconnaître l'importance de garder en Belgique/Wallonie et en partie dans les mains des citoyens, la maîtrise d'un secteur aussi stratégique que l'électricité. Le but est que COCITER puisse avoir accès à l'électricité produite par ses associés et donc par les citoyens coopérateurs.

Chaque coopérative citoyenne est libre de vendre son électricité comme elle l'entend... ou comme elle le peut. Certaines coopératives sont liées contractuellement pour quelques années à vendre leur électricité à un autre fournisseur que COCITER, en général au promoteur du parc éolien qui a cédé une éolienne à la coopérative. Elles ne vendent donc pas tout de suite à COCITER. D'autres coopératives, minoritaires dans un parc sans EAN* virtuels ou dans une société d'exploitation, n'ont pas la maîtrise de la vente de la production de cet outil. Dans d'autres cas, la ou les coopératives sont majoritaires dans le parc ou dans la société d'exploitation et ont le choix de la vente de la production mais ne peuvent pas trop s'éloigner des prix du marché par loyauté envers

* EAN: European Article Numbering: identifiant unique d'un point de fourniture de gaz ou d'électricité

les partenaires / actionnaires non coopératifs. Enfin, dans les meilleurs cas, la ou les coopératives sont à 100% maîtresses des outils de production et ont le choix de la vente de la production et du prix de vente, qui peut alors s'écarter d'un prix de marché.

La méthode COCITER et la décision du Conseil d'Administration de CLEF

Six coopératives actionnaires de COCITER, dont CLEF, ont accepté de modifier temporairement leur contrat de vente (ou celui de leur société d'exploitation) à COCITER : depuis les productions de janvier 2022, elles facturent les injections de 5 installations (Leuze-Europe, Molenbaix, Waimes, Temploux, Autelbas) dont elles sont à 100% maîtresses, à 100 €/MWh (en moyenne mensuelle) à COCITER. Cela ne met pas en péril la rentabilité des installations de production et la ressource financière ainsi dégagée pour COCITER sera consacrée à plusieurs utilisations : limiter le choc de l'augmentation des prix de l'énergie pour les coopérateurs clients ; améliorer l'IT ; renforcer l'équipe opérationnelle.

Cette mesure d'urgence a été prise en attendant l'aboutissement d'une méthode structurelle en discussion entre l'ensemble des coopératives actionnaires de COCITER, visant à établir une juste limite des bénéfices des coopératives au profit d'un prix de fourniture supportable par les coopérateurs clients de COCITER. En effet, les coopératives ont notamment pour but de satisfaire les besoins économiques ou sociaux de leurs membres et COCITER a pour but de réaliser le « circuit court de l'électricité » au profit des coopérateurs de ses coopératives actionnaires. Le thème est complexe et doit également intégrer la situation inverse, c.-à-d. un soutien de COCITER aux coopératives de production associées lorsque le prix de marché de l'électricité tombe très bas et affecte la rentabilité des installations. Cela impliquera encore beaucoup de discussions entre les producteurs et COCITER.

aux décisions des coopératives associées de limiter leurs bénéfices et donc les dividendes qu'elles distribuent et leurs ressources pour mener diverses actions. Pour proposer ces conditions avantageuses aux coopérateurs, COCITER vérifie désormais strictement le statut de coopérateur. COCITER a également décidé de relever la condition de valeur des parts possédées dans une coopérative pour accéder au tarif coopérateur : cette condition est passée de 100 € à 250 € (ce qui représente une part chez CLEF).



Les mesures prises au sein de COCITER, avec l'appui de ses coopératives associées, permettent de traverser la tempête et d'aider les coopérateurs clients à la traverser grâce au mécanisme de transfert mis en place au profit des clients coopérateurs. Le tarif coopérateur avantageux est étroitement lié

LA PROMOTION DE COCITER

La promotion de COCITER est pilotée par le cercle communication qui est actuellement composé de Minh Châu Bui, Jean-François Cornet, Mario Heukemes et Pascal Vermoeren. Le cercle communication se réunit tous les quinze jours.

Le cercle communication maximalise la visibilité de COCITER avec de nombreuses présences dans les médias.

Pour la 6^{ème} année consécutive, le [classement 2021 Greenpeace des fournisseurs d'électricité](#) nous donne la belle note de 20/20. Entre autres parce que, avec nos coopératives associées, nous fournissons une électricité 100% durable et tous nos investissements sont respectueux de l'environnement.

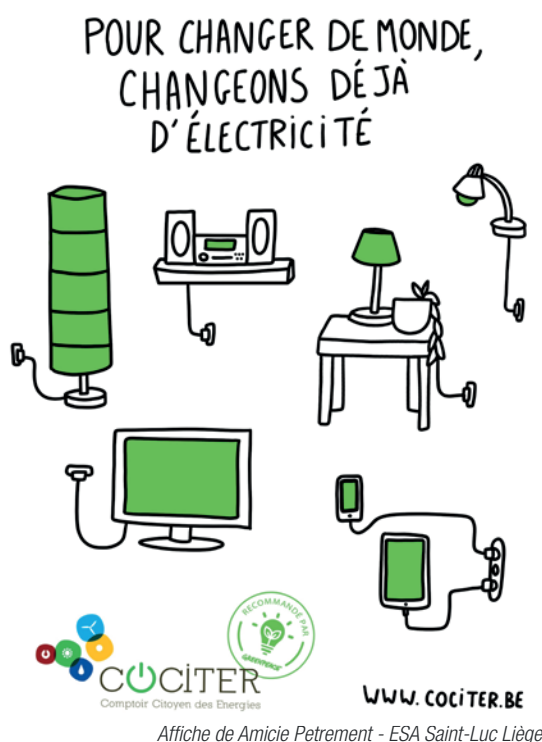
COCITER a proposé à l'école d'art ESA Saint-Luc Liège de participer à un concours d'affiches pour représenter la fourniture d'électricité coopérative. Ces travaux seront présentés durant l'année 2022 au cours d'une exposition ainsi que sur la page Facebook de COCITER.

Nous relayons également tous les messages postés sur les pages Facebook des coopératives REScoop et des partenaires de COCITER.

Zoé, la fille du vent, est devenue la mascotte de COCITER. Elle est présente sur nos nouvelles affiches et sur toutes nos communications. Elle se retrouve même sur un des murs de nos locaux à Elsenborn !

Fin 2021, la communication de COCITER s'est concentrée essentiellement sur la flambée des prix de l'énergie. Avec des constats clairs de nouveau énoncés : la nécessité de sortir de la dépendance aux industriels internationaux et à l'énergie fossile, de travailler sur la performance énergétique des bâtiments, et de promouvoir les sources naturelles, dont l'éolien offshore, pour lequel le gouvernement belge a annoncé un investissement massif.

Enfin, le cycle des conseils d'économies d'énergie humoristiques hebdomadaires Bulles d'Énergie a été renouvelé avec une présence quasi quotidienne sur la RTBF.



BULLES D'ÉNERGIE

Nous avons créé avec l'asbl APERe (association pour la promotion des énergies renouvelables) et le caricaturiste Yakana une série de 52 conseils pour vous aider à réduire votre consommation et vous faire sourire. Vous pouvez les consulter sur le site de COCITER et sur bullesdenergie.be.

bullesdenergie.be

Vous l'aurez compris, COCITER se construit grâce à des femmes et des hommes mais aussi et surtout grâce à vous. Pour atteindre l'équilibre financier, vous devez nous aider à convaincre d'autres citoyens de nous rejoindre. Nous comptons vraiment sur vous.





H2 COOPSTORAGE

H2 CoopStorage est un projet développé par CLEF en tant que coordinateur du consortium européen rassemblant des partenaires wallons, flamands, islandais et norvégiens. Le projet a été sélectionné pour être financé dans le cadre d'un appel ERA-Net (MICall19). Le projet H2 CoopStorage s'inscrit dans le cadre de l'évolution de notre système électrique et du marché de l'électricité, en cherchant à intégrer une solution hybride de stockage (électrochimique et pile à combustible) dans un réseau multi-énergie (électrique, chaleur, hydrogène), dans un contexte de partage d'énergie au sein d'une Communauté d'Énergie (et de Groupes d'Énergie Partagée sous-jacents). Ces solutions de stockage favorisent l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau et donc leur déploiement.

Historiquement, les réseaux ont été conçus pour permettre à un petit nombre d'installations centralisées de production d'électricité de distribuer de l'électricité à de nombreux consommateurs. Avec le déploiement des moyens de production en énergies renouvelables, nécessaires pour atteindre les objectifs des accords de Paris, les installations de production d'énergie se multiplient et se décentralisent.

Cette décentralisation entraîne une augmentation du coût de l'électricité du fait de la nécessité de renforcer les réseaux de distribution et de transport, ainsi que les capacités d'échange aux frontières. De plus, les installations de production d'énergie renouvelable éolienne (petites éoliennes de quelques dizaines de KW et grandes éoliennes de plusieurs MW), photovoltaïque et hydraulique ont des intermittences quotidiennes et saisonnières.

Le projet H2 CoopStorage répond aux enjeux du déploiement de moyens de production d'énergies renouvelables, en améliorant l'équilibre local et en réduisant les intermittences du renouvelable.

Concernant l'équilibre local, une solution de stockage hybride peut être utilisée pour augmenter la résilience des réseaux de transport et de distribution d'électricité dans un contexte d'augmentation de l'injection de production d'énergie renouvelable décentralisée. En équilibrant au sein de « cellules énergétiques » (périmètre géographique) et en renforçant la décentralisation des structures de stockage, on



augmentera collectivement l'autoconsommation et l'autosuffisance par exemple au niveau d'un quartier (Groupe de Partage d'Énergie). De plus, le projet étudiera dans quelle mesure une solution de stockage hybride peut être proposée pour les « services de réserve », voire comme réserve stratégique, aux Gestionnaires de Réseau de Transport et de Distribution.

Concernant l'intermittence des énergies renouvelables, la partie électrochimique (batterie) réduirait l'intermittence de la production / consommation sur une échelle de temps de l'ordre de quelques heures, tandis que la partie pile à combustible (hydrogène) aurait un périmètre temporel beaucoup plus large permettant de réduire l'intermittence au niveau saisonnier.

Plus précisément, le projet vise à développer des outils méthodologiques et des logiciels permettant le déploiement et la gestion de projets d'autoconsommation multi-énergie dans le cadre d'une communauté d'énergie, intégrant le stockage hybride pour pouvoir répondre aux intermittences quotidiennes et saisonnières.

Les outils méthodologiques seront développés sur les « living labs » de Nivelles (Wallonie), de Mortsel (Flandre) et la station énergétique de Hellisheidi (Islande). Les outils de gestion opérationnelle seront testés sur le site pilote de Mortsel intégrant une véritable solution de stockage avec une pile à combustible et une batterie électrochimique. Le projet doit permettre de répondre de manière globale aux défis posés par les barrières technologiques, mais également sociétales et juridiques. Les acteurs de la Communauté d'énergie seront invités à participer au développement d'outils à travers un processus de co-construction. Ceci est fondamental pour garantir que les outils développés répondent aux besoins de toutes les parties prenantes.

Ces outils pourraient ultérieurement être mis en œuvre à Nivelles dans le cadre de deux projets que nous avons initiés récemment (début 2022) avec des partenaires publics, à savoir : la coopérative Les Ha-



bitations Sociales du Roman Païs et la Régie Communale Autonome des Sports de Nivelles. La mise en œuvre des solutions développées dans le cadre du projet H2 CoopStorage devrait ainsi permettre, d'une part, de réduire la précarité énergétique et, d'autre part, de permettre de réduire, voire annuler, la consommation de gaz liée au fonctionnement de la piscine gérée par la RCA des sports.

www.h2coopstorage.eu

CITIZEN OFFSHORE POWER 2021 – COP21

Ce projet est porté par REScoop Vlaanderen (qui en est le coordinateur), REScoop Wallonie, la coopérative flamande Ecopower et CLEF. Il a été sélectionné dans l'appel à projet 2020 du Fonds de transition énergétique (SPF Economie) et il a démarré en septembre 2021.

L'énergie éolienne offshore était un territoire inaccessible aux initiatives citoyennes, mais un groupe de travail s'est formé en 2020 afin de changer la donne et de poser les premiers jalons d'une participation citoyenne dans l'éolien offshore (voir le point "Énergie éolienne offshore" dans le chapitre 5. Projets de développement). Il a introduit le projet "Citizen Offshore Power 2021 – COP21" dans l'appel à projets 2020 du Fonds de transition énergétique et a obtenu un subside de plus de 200.000 € pour étudier la faisabilité et l'applicabilité de permettre aux citoyens de participer directement (c.-à-d. via leur coopérative locale mais en possédant leur part des actifs éoliens offshore) dans des parcs éoliens offshore.

L'accent a été mis sur les conditions qui doivent être réunies pour réussir. Les REScoops belges veulent être prêtes à permettre aux citoyens de participer directement à l'énergie éolienne offshore. Il fallait pour cela développer une vision commune (base pour devenir un partenaire recherché dans un consortium), une structure solide (société de projet pouvant devenir partenaire à part entière dans un consortium), un plan de financement réalisable (pour toutes les phases à compléter - étude préliminaire - devis - développement - réalisation-exploitation), un point de contact central pour l'ensemble du processus,

et une connaissance fine des clauses de cahier des charges classiquement utilisées dans ce type de marché public, afin d'intervenir à bon escient et en faveur de la participation directe des citoyens lors de la consultation des stakeholders sur ce cahier des charges.

COP 21 concerne également la réalisation de deux études : l'une sur les barrières à la participation citoyenne dans l'offshore et les conditions pour une concurrence équitable (mission attribuée à REScoop Wallonie), et l'autre sur la plus-value de la participation citoyenne directe dans l'éolien offshore par rapport à une simple participation financière (mission attribuée à CLEF).

Il a rapidement été clair que la participation directe des citoyens à l'éolien offshore est bien accueillie par les coopératives citoyennes et les citoyens, par le gouvernement et par la plupart des acteurs du marché belge actifs dans le secteur de l'éolien offshore. Cette mission a également déjà abouti à la création de la coopérative belge Seacoop en avril 2022. Les deux études seront finalisées pour le mois d'août 2022.



9

APPEL À PROJET FOND DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (FTE)

Les projets sélectionnés dans l'appel à projets 2021 du Fonds de Transition Énergétique devraient être connus pour fin mai / début juin 2022.

R-E-FLEX – ZONE DE RECHARGE

Le projet Renewable energy and E-mobility as a Flexibility service concerne l'énergie renouvelable et le stockage d'énergie. C'est un concept de zone de recharge durable, modulaire et évolutive pour voitures électriques.

Ce projet rassemble plusieurs coopératives énergétiques de REScoop Vlaanderen et de REScoop Wallonie (dont CLEF), et il est coordonné par la coopérative flamande Coopstroom. Il avait déjà été introduit dans l'appel à projets 2020 du FTE mais avait été refusé pour des aspects administratifs et financiers ne mettant pas en cause l'intérêt du projet. Il a donc été ré-introduit dans l'appel à projets 2021 après corrections.

Les objectifs du projet sont de :

- Participer à la flexibilité du réseau électrique grâce à la production d'énergie renouvelable et au stockage d'énergie ;
- Créer un business model pour la zone de recharge, pour les coopératives énergétiques.

L'énergie renouvelable produite concerne à la fois l'énergie pour recharger les voitures électriques, notamment la flotte utilisée par l'autorité locale ou les coopérateurs de la coopérative énergétique qui met en œuvre la zone de recharge, et la participation à la stabilité du réseau. Le stockage d'énergie dans la batterie stationnaire et dans les voitures électriques (éventuellement partagées) participe à la stabilité du réseau électrique face à la pénurie d'énergie et face à une surcapacité d'énergie verte, via une régulation intelligente.

Le projet dure 5 ans et prévoit la réalisation de 10 zones de recharge, réparties entre les coopératives participantes. Les investissements sont essentiellement supportés par les coopératives énergétiques,

complétés par les subventions du projet. La zone de recharge sous la responsabilité de CLEF serait probablement installée sur le territoire de Tournai ou de Nivelles.

Le concept de la zone de recharge est le suivant :

Panneaux solaires	Production d'énergie locale et renouvelable
Stations de recharge	Bornes de recharge intelligentes (unidirectionnelles) : recharge de la voiture Bornes de recharge V2G (bidirectionnelles) : charge de la voiture et soutien du réseau
Batterie stationnaire	Stockage d'énergie des panneaux solaires Soutien du réseau pour les pénuries d'énergie
Système de gestion de l'énergie	Régulation du débit en fonction des besoins

SEA2SOCKET

Le groupe de travail "éolien offshore" à l'initiative du projet COP 21, a également introduit un nouveau projet dénommé "Sea2Socket" dans l'appel à projets 2021 du FTE. Ce projet est notamment porté par REScoop Vlaanderen (qui en est le coordinateur), REScoop Wallonie, la coopérative flamande et fournisseur d'électricité Ecopower, la coopérative wallonne de fourniture d'électricité COCITER, et les universités UGent et UMONS.

Sea2Socket souhaite étudier la faisabilité d'un concept innovant pour sécuriser l'approvisionnement en énergie renouvelable et abordable de la mer jusqu'aux foyers. En participant à une communauté d'énergie renouvelable, le citoyen est à la fois propriétaire d'éoliennes offshore et client d'un fournisseur coopératif. Ce business-model intégré et original à cette échelle, nécessite des validations techniques, juridiques et économiques face aux impératifs de financements côté producteur et aux contraintes réglementaires tout en étant souhaitable pour le citoyen investisseur.





10

Autres participations et labels

COOPEOS

Coopeos est une coopérative citoyenne créée en 2015 qui valorise les ressources de bois locales pour chauffer les entreprises et collectivités. Pour ce faire, Coopeos propose :

- Des solutions comprenant l'installation d'une chaudière bois, son financement et sa gestion complète (alimentation en bois, régulation, entretien, maintenance) ;
- Un accompagnement à toute structure ayant des ressources de bois (déchets verts, ...) pour les valoriser en combustible ;
- Des programmes de sensibilisation d'un large public aux énergies renouvelables, avec nos partenaires.

Depuis 2015, Coopeos a déjà :

- Valorisé 560 tonnes de déchets verts en combustible bois
- Installé 26 chaufferies bois
- Sensibilisé 2.000 personnes à la transition énergétique et au développement durable
- Évité l'émission de 3.200 tonnes de CO2 par an

Pour rappel, CLEF participe au capital de Coopeos depuis sa création pour un montant de 15.000€.

Coopeos recherche de nouveaux coopérateurs et de nouveaux projets.

www.coopeos.be

CLUSTER TWEED

Le Cluster TWEED (Technologie Wallonne Energie - Environnement et Développement durable) est une organisation wallonne rassemblant plus d'une centaine d'entreprises actives dans le secteur de l'énergie durable. Le Cluster s'attache à jouer un rôle majeur en matière de business développement dans les secteurs de l'énergie durable.

CERACLE (Communautés Energétiques Renouvelables via l'Autoconsommation Collective et Locale d'Energie) est un projet d'encadrement par le cluster TWEED et le pôle MecaTech. L'objectif de cet encadrement est de rassembler des projets qui vont dans la même direction et de créer une véritable synergie entre les différents projets d'autoconsommation, ainsi que de réaliser une cartographie des acteurs wallons de la chaîne de valeur liée au développement de l'autoconsommation et des Communautés d'énergie. CLEF participe à CERACLE via le projet H2CoopStorage.

clusters.wallonie.be/tweed-fr

EDORA

EDORA est la fédération des entreprises développant des produits et services tournés vers la transition énergétique. Elle fédère les acteurs économiques actifs dans le secteur des énergies renouvelables (tels l'éolien, le photovoltaïque, l'hydroélectrique, la biomasse, le biogaz...) mais aussi celui de la gestion durable de l'énergie et des réseaux intelligents.

www.edora.org



F'IN COMMON

F'in Common est une coopérative de financement pour les entreprises d'économie sociale. Elle a été fondée en décembre 2018 par 31 entreprises de l'économie sociale dont CLEF. Elle rassemble des citoyen·ne·s et des entreprises de l'économie sociale pour financer durablement une économie pour l'Humain et la planète :

- Grâce à la communauté de citoyen·ne·s qui finance un portefeuille de projets. En mettant en commun une partie de leur épargne, les citoyen·ne·s-investisseur·euse·s apportent l'argent nécessaire pour financer sous forme de prêt des projets de l'économie sociale.
- Grâce à un mécanisme innovant de réserve commune pour réduire le risque d'investissement. Une partie des intérêts payés par les emprunteur·euse·s alimentent une réserve commune qui constitue une garantie mutuelle. Ce mécanisme permet de réduire le risque d'investissement tout en rémunérant de manière raisonnable les parts sociales de F'in Common.

www.fincommon.coop

LABEL FINANCITÉ

Les critères pour la labellisation Financité Fair&Fin, principalement axés sur la solidarité, la responsabilité sociale et la transparence se sont étoffés d'une mention #EnergieDurable.

La mention distingue les entreprises labellisées qui accordent une attention particulière à la dimension énergétique de leurs activités. Elle :

- assure la cohérence entre les activités financées par le produit financier et les enjeux de la transition énergétique ;
- met l'accent sur la qualité renouvelable de l'électricité consommée et produite par l'entreprise ;
- valorise l'action de l'entreprise relative à l'utilisation rationnelle de l'énergie, la comptabilité énergétique et la compensation des émissions de gaz à effet de serre.

labelfinancite.be

LABEL CNC

Les objectifs du Conseil National de la Coopération (CNC) sont de propager l'idée de la coopération et préserver l'idéal coopératif. Le CNC rassemble plus de 500 fédérations et entreprises attachées aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif.

Le label CNC est nécessaire mais pas suffisant pour devenir membre de REScoop Wallonie, qui demande aux coopératives de respecter les critères plus exigeants de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI).



Information, sensibilisation et impact sociétal

La situation sanitaire ne s'étant guère améliorée en 2021, que du contraire, nous n'avons pas pu participer aux événements auxquels CLEF participe habituellement. De même, nous n'avons pas programmé nos activités de sensibilisation aux énergies renouvelables, notamment auprès des écoles. Toutefois, CLEF s'est efforcée de maintenir le bon cap qu'elle s'était fixée les années précédentes. Et de profiter des possibilités qui lui étaient données pour représenter nos engagements coopératifs ici et là. Toujours en gardant le sourire sous nos masques 😊



Le stand COCITER au salon Valériane

RESCOOPS ET FINCOOPS EN DÉBAT

Un débat contradictoire a été organisé le 28 janvier par le CNC (Conseil National de la Coopération). Fabienne Marchal, administratrice déléguée de la coopérative CLEF, y était présente. Le thème de ce débat : «Tous les types de coopératives d'énergie respectent-ils les principes coopératifs ?».

Identifions rapidement les acteurs. Les REScoops sont les coopératives qui défendent avant tout un modèle sociétal. Les FINcoops sont des coopératives qui proposent exclusivement un intérêt financier. Dans les FINcoops (que nous appelons aussi «coopératives de façade») proposées par certains développeurs industriels, les citoyens ne sont généralement «que» prêteurs de par leur apport en argent frais mais de toutes façons sans aucun droit réel à la décision, même lorsque les droits de vote en assemblée générale respectent les règles du CNC. Après un certain nombre d'années, ils retrouvent leur capital plus l'intérêt de celui-ci mais n'ont aucun contrôle sur

la société d'exploitation qui peut être revendue (par exemple à des chinois, comme ce fut le cas pour le parc éolien d'Estinnes). Par contre, les coopératives citoyennes (fédérées au sein de REScoop) veillent à investir dans le capital des sociétés qui gèrent les parcs et ce, en disposant dans l'ordre de préférence : de la maîtrise complète de la société d'exploitation, ou de la majorité, ou d'une minorité de blocage, ou à tout le moins d'une convention d'actionnaires en béton avec droit de préemption. Sans cela, notre électricité verte et locale, nos certificats verts et notre potentiel venteux wallon s'envolent dans le brouillard de la mondialisation.

INFORMATION ET SENSIBILISATION À SILLY

En tant que coopérative citoyenne, nous pensons qu'un ancrage local est important car il permet aux citoyens d'être informés correctement. C'est pour cela que nous prévoyons de proposer régulièrement des actions d'information et de sensibilisation à Silly durant toute la construction de notre nouvelle éolienne citoyenne.

Nous étions présents sur le marché dominical début juillet et sur le marché slow food de septembre. Nous y avons bien sûr rencontré de nombreux habitants de Silly mais également des coopérateurs locaux de longue date ainsi que les tout nouveaux coopérateurs qui nous ont rejoint durant la première phase de la levée de fonds. Une réunion d'information s'est également tenue fin octobre à la Maison Normandie à Silly. Nous avons aussi pris contact avec toutes les écoles fondamentales de l'entité pour leur proposer,





durant l'année scolaire 2021 - 2022, des animations sur le thème des énergies renouvelables, une visite du chantier ainsi que des ateliers de création participatifs pour donner un nom à l'éolienne citoyenne et pour en décorer le pied.

ZOÉ, LA FILLE DU VENT

Se retrouver en haut d'une éolienne, c'est une expérience exceptionnelle ! Comme cadeau d'anniversaire, c'est encore mieux. A l'occasion d'un contrôle technique sur l'éolienne WT8 de Leuze-en-Hainaut fin août, nous avons invité Zoé Rousseau, notre stagiaire, à grimper tout en haut de notre première éolienne citoyenne. Pour l'occasion, elle était accompagnée par Sébastien Janssens, employé chez CLEF.



ON VOUS EMMÈNE EN BALADE

En collaboration avec Eneco Wind Belgium, l'Administration Communale de Celles et IDETA, nous mettons à votre disposition des circuits de promenades à pied et à vélo autour des éoliennes installées entre Celles et Pecq. Profitez-en pour nous envoyer une photo de vous avec votre éolienne citoyenne ! Comment la reconnaître parmi les autres ? Facile ! En levant les yeux au ciel, vous verrez un grand logo de la coopérative CLEF sur sa nacelle 😊

Les fiches des balades sont disponibles sur le site internet de CLEF, dans la partie « documents ».

www.clef-scril.be/documents

PROJET DE VISITE VIRTUELLE D'UN PARC ÉOLIEN

«Comment vais-je voir les éoliennes de chez moi ? Comment les éoliennes vont-elles être intégrées dans le paysage ?». Ces questions, nous les entendons systématiquement lors de réunions concernant des projets éoliens. Dans le cadre de la mise en route du comité d'accompagnement à Les Bons Villers, nous avons proposé aux riverains de créer une visite virtuelle du projet de parc éolien. L'utilisateur, muni d'un casque spécial, peut s'immerger dans un environnement en trois dimensions, «survoler» les lieux (vues satellites), choisir des emplacements exacts autour de chez lui et s'y balader dans un environnement réaliste en trois dimensions ou bien profiter d'une vue à 360° grâce à des photos panoramiques. CLEF a fait appel à une entreprise spécialisée dans les visites virtuelles afin de nous faire une démonstration et de nous remettre une offre pour travailler sur une solution adaptée. Vu le coût pour ce type de réalisation, le Conseil d'Administration a décidé de ne passer commande pour cette visite virtuelle que lorsque le projet aura accumulé suffisamment d'indices favorables sur la probabilité d'être autorisé.

VISITE DU CHANTIER DE BQP

L'unité de biométhanisation à Farcienne est en cours de construction depuis l'été 2021. L'équipe de CLEF a pu suivre une visite guidée des installations en fin d'année durant laquelle nous avons pu apprécier l'avancée des travaux de ce beau projet de valorisation des déchets organiques via la filière biométhanisation.





COMMENTAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2021

Le compte de résultat reflète le bénéfice généré par l'activité de la coopérative au cours de l'année 2021.

CLEF est une société particulière. Elle ne génère en effet que très peu de chiffre d'affaires mais ses recettes principales proviennent de ses résultats financiers.

RECETTES

Comme annoncé dès la création de CLEF, les recettes de la coopérative en 2021 viennent principalement de ses participations financières, via :

- Le paiement de dividendes des sociétés d'exploitation (Pelz et LVDA) ;
- Les intérêts des prêts subordonnés octroyés aux sociétés d'exploitation (Pelz, LVDA, FRLV, Walvert Thuin).

Depuis 2020, on voit également apparaître des recettes liées au rôle de développeur de la coopérative et de son rôle dans la gestion et/ou l'exploitation de la biométhanisation de Walvert Thuin, des éoliennes de Tourn'Eole, du contrat de tiers-investisseur de l'installation photovoltaïque de la Ferme du Harby, des subsides pour les projets de recherche.

Les recettes de 2021 intègrent également la plus-value réalisée sur la vente du permis du projet de Silly à la société d'exploitation Vent de la Sille (montant de 272.960€ après déduction des charges activées depuis 2019).

De ce point de vue, les recettes générées en 2021 s'élèvent donc à 987.242 €.

CHARGES

Les frais que CLEF a dépensés en 2021 sont principalement de deux types.

D'une part les frais de personnel pour un total de

163.391 €. Une partie de ces frais a été ou sera re-facturée auprès des autres coopératives du consortium SOFICO et à Walvert Thuin.

D'autre part, des frais divers pour un montant 246.876 €. On y retrouve les frais de fonctionnement de la coopérative, de développement de la plateforme CoopHub, de communication et d'information/sensibilisation, de cotisation aux fédérations, de soutien à COCITER, de missions effectuées comme indépendants, des frais liés au développement de certains projets, etc. dont une partie sera le cas échéant re-facturée à d'autres coopératives (par ex. consortium SOFICO).

CLEF termine donc l'année sur un résultat positif net (après impôts) de 525.061 €.

Le résultat (bénéfice de l'exercice 2021) à affecter est donc de 621.619 € quand on inclut au bénéfice de l'année le résultat mis en réserve l'an dernier (96.557 €).

AFFECTATIONS DU RÉSULTAT

Le conseil d'administration propose l'affectation suivante du résultat total 2021 :

- Paiement d'un dividende brut de 4% sur le capital au 31/12/2021 pour un montant brut de 184.270 € ;
- Report du solde pour l'année 2022 (soit un montant de 437.349 €).

Si cette affectation est approuvée à l'issue de l'assemblée générale du 20 mai 2022, le dividende (net du précompte mobilier de 30%) sera versé sur les comptes des coopérateurs dans le courant du mois de juin 2022.

Certains coopérateurs ne nous ont pas encore communiqué leur numéro de compte. Ces dividendes non payés ne sont bien évidemment pas perdus. Nous conservons ces sommes sur notre compte bancaire. Le paiement peut bien sûr toujours être demandé.



FILIALES

		En capital	Prêt subordonné	
PELZ S.A. (Leuze et Molenbaix)	BE 0899.814.263	497.437,50 €	1.340.000,00 €	
COCITER S.A.	BE 0508.727.881	133.750,00 €	12.000 €	
Frasnes-les-Vents S.A.	BE 0536.795.921	18.000,00 €	30.150 €	remboursement annuel
Les Vents d'Arpes S.A.	BE 0670.553.674	15.000,00 €	204.050 €	remboursement annuel
Storm 32 sprl (Mourcouth)	BE 0841.382.354	104.988 €	100.502 €	
Storm 34 sprl (Rumillies)	BE 0661.930.968	1.860 €	91.108 €	
Tourn'Eole SRL	BE 0765.941.494	72.500 €	362.500 €	
Vent de la Sille S.A.	BE 0779.617.506	250.000 €		
Cautionnement SOFICO		7.764,00 €		
Walvert Thuin	BE 0684.554.932	345.000,00 €	574.000,00 €	Dont 250.000 € à court terme de pré-financement des subsides de la Région Wallonne. Le remboursement de cette avance est attendu en mai 2022.
BQP SRL	BE 0555.683.108	200.000 €		
Coopeos	BE 0644.403.464	15.000,00 €		
HOSE scrl	BE 0715.759.634	21.000,00 €	24.085 €	
Monceau Hydro S.A.	BE 0635.808.373	16.000,00 €		
F'in Common	BE 0716.767.543	500,00 €		
Green City		250,00 €		
NewB	BE 0836.324.003	2.000,00 €		

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

CLEF a démarré en 2008 avec un projet fondateur, qui s'est concrétisé pour devenir la première installation en production de la coopérative : l'éolienne WT8 de Leuze-Europe.

En 2011, les premiers MWh ont été produits.

En 2017, un premier salarié a été engagé à mi-temps.

Fin 2018, 2 salariés travaillent à mi-temps (développeur et responsable communication) ; CLEF participe à 4 installations éoliennes en fonctionnement et gère elle-même 2 d'entre elles, participe à une ins-

tallation de biométhanisation (Thuin) en démarrage ainsi qu'à une centrale hydro-électrique. La production d'électricité verte attribuable à CLEF en 2018 est de 12.787 MWh.

Fin 2019, 3 salariés travaillent à temps partiel pour un total de 1,6 ETP, en collaboration étroite avec les administrateurs les plus actifs. CLEF a des participations dans des projets d'hydroélectricité dont 1 est en fonctionnement, participe à 4 installations éoliennes en fonctionnement et gère elle-même 2 d'entre elles, est montée à 39,2% dans le capital de la biométhanisation de Thuin, a mis en service sa première installation photovoltaïque comme tiers-investisseur, est impliquée comme développeur ou co-développeur dans 9 projets éoliens à un stade suffisamment avancé pour avoir été présentés dans ce rapport



12

annuel, étudie 1 projet de partage d'énergie, travaille sur l'introduction d'un projet européen de R&D (partage d'énergie avec stockage d'hydrogène), a des participations et est active dans COOPEOS et dans COCITER, et est active dans REScoop Wallonie (où elle s'implique notamment dans le dossier Elicio). La production d'électricité verte attribuable à CLEF en 2019 est de 17.514 MWh.

Au second trimestre 2020, une personne supplémentaire a rejoint l'équipe sous contrat d'indépendant à 10h/semaine, et un des employés mi-temps est passé à $\frac{3}{4}$ temps. En 2020, CLEF travaille sur plusieurs projets éoliens en développement, à un nouveau projet en tiers-investisseur en collaboration avec Coopeos, à un nouveau projet de biométhanisation d'envergure à Farciennes (BQP), sur l'amélioration de sa stratégie de communication, sur le transfert de la base de données des coopérateurs dans CoopHub, sur des services aux coopérateurs, aux citoyens, aux collectivités et aux communes, etc. Des installations hydro-électriques supplémentaires entrent en fonctionnement fin 2020/début 2021. Depuis fin mars 2020, en accord avec le nouveau gérant, CLEF a repris le management technique de l'unité de biométhanisation de Thuin. Le projet européen de R&D H2CoopStorage a été sélectionné. Il a effectivement démarré mi-septembre 2020 pour une durée de 28 mois. La production d'électricité verte attribuable à CLEF en 2020 est de 20.638 MWh.

En 2021, notre chercheur à $\frac{3}{4}$ temps a quitté CLEF, nous avons engagé 2 nouveaux employés à plein temps, une personne a complété son contrat d'indépendant à 10h/semaine par un contrat d'employé à 4h/semaine, notre responsable communication est passé de mi-temps à $\frac{3}{4}$ temps, deux administrateurs ont un contrat employé de quelques heures par semaine (en-dehors de leurs missions d'administrateur), deux administrateurs ont effectué des missions d'indépendant (en-dehors de leurs missions d'administrateur), plusieurs stagiaires ont été accueillis. L'équipe de CLEF (travailleurs et administrateurs) a poursuivi les développements de projets et missions en cours en 2020, a professionnalisé le suivi d'exploitation et de construction des installations appartenant aux sociétés d'exploitation de CLEF, s'est joint à de nouveaux développements de projets, a lancé un GT photovoltaïque au sein de CLEF, a contribué au Groupe de travail pour l'éolien offshore et à plusieurs recherches (H2CS, COP21), a contribué activement à la vie de la fédération REScoop Wallonie et à sa représentation auprès des administrations et du pou-

voir politique (notamment dans le cadre du décret sur les Communautés d'énergie), ... etc. La production d'électricité verte attribuable à CLEF en 2021 est de 23.573 MWh.

La révision statutaire avait été annoncée pour 2019, mais le Conseil d'Administration n'avait pas eu le temps de la mener à bien. Entretemps, le nouveau Code des sociétés et des associations a été adopté et toute modification statutaire entraîne l'obligation de mettre les statuts intégralement en conformité avec ce nouveau Code. De plus, comme l'ensemble des coopératives de REScoop Wallonie, CLEF devrait se faire agréer à finalité sociale car cela correspond à nos valeurs et à notre fonctionnement et cela participe à la différenciation d'avec les FINcoops. En outre, CLEF devrait d'emblée intégrer dans ses nouveaux statuts les éléments requis par le nouveau décret sur les Communautés d'énergie afin de pouvoir être officiellement reconnue comme «CER» (Communauté d'Energie Renouvelable), ainsi que la clause de genre définie au niveau de REScoop Wallonie. Etc....Le chantier «révision statutaire» est donc devenu beaucoup plus important qu'imaginé en 2019. Nous espérons le faire aboutir fin 2022 ou début 2023.

UTILISATION DES SOUSCRIPTIONS

ETAT DU CAPITAL

Au 31/12/2020, le capital était de 4.115.250 € et a été souscrit par 1.551 coopérateurs. Un an plus tard, au 31/12/2021, il a bien augmenté et s'est établi à 4.606.750 €. Le nombre de coopérateurs au 31/12/2021 était de 1.634 personnes. En un an, le capital a donc augmenté de 491.500€. Cette augmentation est le fruit de la communication régulière autour de nos projets et a permis entre autres la concrétisation du projet «Tourn'Eole» et d'entamer la phase finale pour le projet de Silly.

Après quelques années, il est normal que certains coopérateurs souhaitent récupérer leur investissement. Nous avons donc lancé depuis 2019 un appel



aux coopérateurs pour permettre une revente plus rapide des parts des coopérateurs qui décident de nous quitter. En activant ainsi le marché secondaire des parts de capital, les coopérateurs peuvent récupérer leur investissement plus rapidement que via la procédure légale. N'hésitez pas à contacter le conseil d'administration si vous souhaitez récupérer votre argent ou si au contraire vous souhaitez augmenter votre participation. Nous organiserons les échanges de parts.

BESOINS PRÉVISIBLES EN 2022 ET EN 2023

Le projet de Silly nécessitera un investissement en 2022, similaire à celui de Molenbaix ou de Leuze à l'époque. On peut d'ores et déjà estimer le besoin à un montant entre 600.000 € et 750.000 €. Ce projet pouvant le cas échéant être partagé avec d'autres coopératives, le besoin de financement par CLEF pourrait être un peu inférieur. Le capital de Vent de la Sille a déjà été entièrement libéré fin décembre 2021 et s'élève à 250.000 €. Il reste à financer le solde des fonds propres sous forme de prêt subordonné. Le montant final dépendra des discussions avec les banques pour le crédit complémentaire.

En fonction de l'avancement des procédures, il se peut que le projet de Mourcourt aboutisse encore en 2022 à une décision d'investir. L'horizon de temps le plus favorable pour le projet de Rumillies se situe par contre en 2023, tout comme pour les projets GENiE, Mons-Estennes et Moulins du Buissonnet.

En fonction des résultats de l'appel d'offre pour le projet de chaufferie de l'école EEPSIS de Soignies, une obligation sera émise par CLEF dans le courant de l'année 2022. Les conditions seront communiquées aux coopérateurs dès que possible. L'objectif de financement est de l'ordre de 300.000 €. A ce jour, l'école n'a pas encore pris de décision. Au vu de la situation macro-économique actuelle, une révision des budgets est à prévoir.

Si CLEF et Perpétum se voient attribuer le marché du photovoltaïque flottant du projet de Perlonjour, l'investissement débiterait très probablement encore en 2022.

Par ailleurs, CLEF pourrait être amenée à financer quelques petits projets photovoltaïques en tiers investisseur encore en 2022.

Le mois d'avril 2022 a vu la concrétisation de l'apport de 20.000 € par CLEF dans la création de la coopérative Seacoop, créée par 33 coopératives belges dans le but de pouvoir rejoindre un consortium qui remettra offre dans le marché public du fédéral pour l'éolien offshore. CLEF devra apporter 80.000 € dans les 2 à 3 ans comme contribution aux coûts de l'élaboration des offres.

Enfin, CLEF envisage de lancer un projet pilote concret de partage d'énergie sur Nivelles, avec si possible l'acquisition et l'installation d'une pile à combustible. Des aides seront recherchées pour le financement de la pile à combustible, mais il y aura toujours un investissement résiduel à financer.

APPEL AUX NOUVELLES SOUSCRIPTIONS

Pendant plusieurs années, CLEF a limité les nouvelles souscriptions à un montant de 5.000 € par personne, dans un premier temps parce que c'était devenu une contrainte de la FSMA. Cette contrainte a été ultérieurement levée par la FSMA, mais le conseil d'administration de CLEF l'avait maintenue jusqu'en mi 2020 car laisser venir des capitaux sans pouvoir les investir représente une menace de plusieurs années sur la possibilité de distribuer un dividende.

Les besoins prévisibles en investissements en 2022 amènent la nécessité d'augmenter le capital de CLEF. Conformément à sa décision de juin 2020, le conseil d'administration conserve donc le nouveau plafond des souscriptions à un montant de 10.000 € par personne ou une augmentation de 5.000 € pour les coopérateurs qui auraient déjà dépassé le plafond des 5.000 €.

La croissance des activités de CLEF est une évolution très positive. Elle pourrait cependant se traduire par une diminution momentanée du niveau de dividendes distribués tant que des bénéfices ne peuvent pas être retirés des nouvelles installations. D'une part il y a en effet toujours un délai de 2-3 ans entre le moment où le projet produit ses premiers kWh et le moment où les premiers dividendes sont payés, et d'autre part l'accroissement des activités de CLEF entraîne égale-



12

ment la nécessité d'un accroissement des ressources humaines et donc des dépenses de personnel salarié et de missions sous statut d'indépendant le cas échéant.

Les notes d'information financière sont disponibles sur le site internet de CLEF, dans la partie « documents ».

www.clef-scril.be/documents

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

RISQUE EN CAPITAL

Investir dans la coopérative consiste à investir dans la gestion de la société. Il n'y a pas de garantie sur le capital investi. Tout est cependant mis en œuvre par le CA pour investir dans des projets de qualité.

RISQUE DE DÉVELOPPEMENT

CLEF se développe en investissant dans des projets renouvelables (éolien, biomasse, photovoltaïque ou hydro), en collaboration avec d'autres acteurs du secteur ou en tant que développeur à part entière. A ce titre et malgré une analyse minutieuse des projets étudiés, un risque financier existe en cas de non obtention du permis. Ce risque financier correspond aux frais engagés par la coopérative. Les frais relatifs aux projets en développement sont comptabilisés sous forme d'immobilisations incorporelles. Si les projets ne voient pas le jour, les frais en question retourneront dans le compte de résultat sous forme de charge et viendront dès lors diminuer le résultat de l'exercice pendant lequel la décision d'abandon du projet est prise.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Ce risque correspond à l'impossibilité pour un coopérateur de céder ses parts dans un délai court. La ces-

sibilité des parts pour un coopérateur est possible soit via une procédure de revente à un autre coopérateur (quelques semaines), soit via une procédure de rachat des parts par la coopérative (procédure longue qui peut durer une année).

RISQUE TECHNIQUE

Senvion est tombé en faillite il y a deux ans. Dans la réorganisation qui a suivi, la société Siemens Gamesa a absorbé l'activité de constructeur de Senvion qui a quant à elle conservé le portefeuille de contrats de maintenance. Il n'y a pas eu d'interruption de la maintenance.

Ces risques sont détaillés dans la note d'information financière disponible sur le site internet de CLEF.



Comptes annuels au format BNB

Vous trouverez dans les pages suivantes les comptes annuels tels qu'ils seront proposés à l'approbation de l'assemblée générale par le conseil d'administration.

Le nouveau code des sociétés (cfr la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses) impose désormais quelques modifications dans les comptes de la coopérative CLEF, et ce pour la première fois dans l'exercice comptable 2020.

Au-delà de la modification des statuts à venir, certaines règles sont applicables d'office.

Ces modifications sont de deux ordres :

- D'une part le capital est maintenant appelé «apport» pour une société coopérative et est divisé en apport «disponible» ou «indisponible» en fonction de la part fixe historique. Nous avons donc séparé l'ancien capital en deux parties, 22.000 euros pour l'apport indisponible, le solde en apport disponible.
- D'autre part, il n'y a plus de besoin d'augmenter la réserve légale. La partie du résultat qui y aurait été affectée est soit distribuée en dividende, soit conservée en bénéfice reporté. Dans notre cas, le solde du résultat non distribué au terme de l'exercice 2020 avait été repris sous le bénéfice reporté. Il en est de même pour le solde du résultat non distribué au terme de l'exercice 2021. Le montant affecté à la réserve légale jusqu'au 31/12/2019 avait quant à lui été repris sous le terme de réserve indisponible.

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **Cooperative leuwoise energie du futur**Forme juridique¹ : **Société coopérative à responsabilité limitée**Adresse: **Rue de barry**N°: **20**Code postal: **7904**Commune: **Pipaix**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Tournai**Adresse Internet² :Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

0898.209.805

DATE **29-05-08** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne³ :

☒ les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **20-05-22**

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-21

au

31-12-21

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-20

au

31-12-20

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **23**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2, 6.5, 6.6, 6.7, 6.9, 7.2, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17

Signature
(nom et qualité)

Marchal Fabienne**Président**

Signature
(nom et qualité)

Masure JF**secrétaire**

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Marchal Fabienne

Rue de Barry 20, 7904 Pipaix, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 15/05/2020, fin: 17/05/2024

Masure Jean-François

Rue de la Gare 6, 7904 Pipaix, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020, fin: 17/05/2024

Couplet Grégoire

Rue des Combattants d'Havannes 173, 7531 Havannes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020, fin: 17/05/2024

Derycke Eric

Rue de Barry 20, 7904 Pipaix, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020, fin: 17/05/2024

Lecouvet Jean

Rue du Burg 4, 7640 Antoing, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020, fin: 17/05/2024

Wattiez Martin

Rue de la Sylle 11, 7830 Silly, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020, fin: 17/05/2024

Hubaux Gérard

Rue de Lossignol 6, 1401 Baulers, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020, fin: 17/05/2024

Meys Henri

Faubourg de Namur 89, 1400 Nivelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020, fin: 17/05/2024

Pieman Luc

Rue Trieu - Perilleu 50, 7800 Ath, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020, fin: 17/05/2024

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Wepierre Rémi

Rue du Grand Peril 201, 7090 Hennuyères, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 15/05/2020, fin: 17/05/2024

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont / ~~n'ont pas~~ * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
Avicount SRL 0550.973.064 Rue de la Station 12 , 7904 Tourpes, Belgique	70444632	A B

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.915.490,24	1.430.751,79
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	197.106,18	270.524,93
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	15.084,56	15.043,36
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	13.936,75	15.043,36
Mobilier et matériel roulant		24	1.147,81	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	1.703.299,50	1.145.183,50
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	4.038.776,11	3.096.428,31
Créances à plus d'un an		29	2.738.396,06	2.326.303,92
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.738.396,06	2.326.303,92
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		1.384,22
Stocks		30/36		1.384,22
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	726.028,35	120.162,10
Créances commerciales		40	678.038,69	77.718,01
Autres créances		41	47.989,66	42.444,09
Placements de trésorerie		50/53	62.921,76	226.138,90
Valeurs disponibles		54/58	452.191,64	371.773,05
Comptes de régularisation		490/1	59.238,30	50.666,12
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	5.954.266,35	4.527.180,10

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	5.076.418,88	4.244.126,92
Apport	10/11	4.606.750,00	4.115.250,00
Disponible	110	4.584.750,00	4.093.250,00
Indisponible	111	22.000,00	22.000,00
Plus-values de réévaluation	12		
Réserves	13	32.318,93	32.318,93
Réserves indisponibles	130/1	32.318,93	32.318,93
Réserves statutairement indisponibles	1311	32.318,93	32.318,93
Acquisition d'actions propres	1312		
Soutien financier	1313		
Autres	1319		
Réserves immunisées	132		
Réserves disponibles	133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)	14	437.349,95	96.557,99
Subsides en capital	15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net 4	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			
Provisions pour risques et charges	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
Impôts différés	168		

4 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	877.847,47	283.053,18
Dettes à plus d'un an	6.3	17	562.500,00	
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	562.500,00	
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	315.347,47	283.053,18
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	43.275,94	119.765,30
Fournisseurs		440/4	43.275,94	119.765,30
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	117.595,21	53.452,10
Impôts		450/3	104.246,64	37.037,23
Rémunérations et charges sociales		454/9	13.348,57	16.414,87
Autres dettes		47/48	154.476,32	109.835,78
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	5.954.266,35	4.527.180,10

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	348.887,55	-34.730,57
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	272.960,35	
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	163.391,98	107.154,66
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.352,75	2.215,24
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	415,89	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	182.726,93	-144.100,47
Produits financiers	6.4	75/76B	391.478,53	309.862,86
Produits financiers récurrents		75	391.478,53	309.862,86
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	26,48	5.235,84
Charges financières récurrentes		65	26,48	5.235,84
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	574.178,98	160.526,55
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	49.117,02	
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	525.061,96	160.526,55
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	525.061,96	160.526,55

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	621.619,95	220.015,49
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	525.061,96	160.526,55
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	96.557,99	59.488,94
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	437.349,95	96.557,99
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	184.270,00	123.457,50
Rémunération de l'apport		694	184.270,00	123.457,50
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxx	270.524,93
8029	52.530,74	
8039	125.949,49	
8049		
8059	197.106,18	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129		
(21)	197.106,18	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	18.559,27
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	2.393,95	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	20.953,22	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.515,91
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	2.352,75	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	5.868,66	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	15.084,56	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.171.433,50
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	558.116,00	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	1.729.549,50	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	26.250,00
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525	26.250,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	1.703.299,50	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
(42)	
8912	562.500,00
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	2,8	1,8
76	272.960,35	
(76A)	272.960,35	
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation ~~(ont)~~ (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats ~~(a)~~ (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*				
4. Installations, machines et outillage*				
Installation	L	NR	10,00 - 33,33	10,00 - 33,33
5. Matériel roulant*				
6. Matériel de bureau et mobilier*				
Mobilier et matériel de bureau	L	NR	20,00 - 20,00	20,00 - 20,00
7. Autres immobilisations corporelles				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR.

Immobilisations financières:

Des participations ~~(ont)~~ (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:
2. En cours de fabrication - produits finis:
3. Marchandises:
4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quotité de résultat selon l'avancement du travail).

RÈGLES D'ÉVALUATION

4. Passif

Dettes:

Le passif ~~(comporte des)~~ (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (*portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980*), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: EUR.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Cociter Société coopérative à responsabilité limitée rue barry 20 7904 Pipaix Belgique 0508.727.881	actions	145	19,00	0,00	31/12/2020	EUR	1.021.696	15.565
pelz Société anonyme rue de barry 20 7904 Pipaix Belgique 0899.814.263	actions	7.991	99,88	0,00	31/12/2020	EUR	698.535	210.325
Frasnes lez vents Société anonyme chaussée de Lille 353 7500 Tournai Belgique 0536.795.921	actions	180	22,50	0,00	31/12/2020	EUR	846.663	169.065
Coopeos Société coopérative à responsabilité limitée rue de Morimont 13 , boîte a 1340 Ottignies Belgique 0644.403.464	Actions	60	2,20	0,00	31/12/2020	EUR	1.044.713	4.946
Green City Société coopérative à responsabilité limitée rue samuel Manet 3 7070 Gottignies Belgique 0644.449.489	Actions	1	1,00	0,00	31/03/2021	EUR	641.530	139.789

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS
PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Les vents d'arpes Société anonyme Chaussée de lille 353 7500 Tournai Belgique 0670.553.674	Actions	150	15,00	0,00	31/12/2020	EUR	110.000	1.094.401
Walvert Société privée à responsabilité limitée rue richard carlier 37 , boîte 6120 6120 Ham-sur-Heure/Nalinnes Belgique 0684.554.932	actions	345	39,00	0,00	31/12/2020	EUR	1.336.561	-138.828
Hose Société privée à responsabilité limitée Rue nanon 98 5000 Namur Belgique 0715.759.634	Actions	18	0,03	0,00	31/12/2020	EUR	1.865.769	5.935
F'in common Société coopérative à responsabilité limitée rue Botannique 75 1210 Bruxelles 21 Belgique 0716.767.543	Actions	25	2,44	0,00	31/12/2020	EUR	169.996	17.555
MonceauHydro Société anonyme Rue du poirier 3 4570 Marchin Belgique 0635.808.373	Actions	24	0,03	0,00	31/12/2020	EUR	295.578	-45.790

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Storm 32 Société privée à responsabilité limitée Katwilgweg 2 2050 Antwerpen 5 Belgique 0841.382.354	Actions	7.420	20,00	0,00	31/12/2020	EUR	-212.183	-26.952
Storm 34 Société privée à responsabilité limitée Katwilgweg 2 2050 Antwerpen 5 Belgique 0661.930.968	actions	20.000	20,00	0,00	31/12/2020	EUR	-194.057	-35.098
NewB Société coopérative européenne Rue botannique 75 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique 0836.324.003	Actions	1	0,00	0,00	31/12/2020	EUR	31.847.000	-4.878.000
Tourn'Eole Société à responsabilité limitée Rue de Barry 20 7904 Pipaix Belgique 0765.941.494	Actions	725	72,50	0,00		EUR	0	0
Vent de la Sille Société anonyme Rue de Barry 20 7904 Pipaix Belgique 0779.617.506	Actions	1.000	100,00	0,00		EUR	0	0
Biometh Quality Product Société à responsabilité limitée Rue Bosimont 5 5340 Gesves Belgique 0555.683.108					31/12/2020	EUR	-29.503	-12.431

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS
PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) <i>(en unités)</i>	
	Actions	40	10,00	0,00				

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	0,6	5,6	2,8 (ETP)	1,8 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.280	3.590	4.870 (T)	3.132 (T)
Frais de personnel	102			137.554,00 (T)	85.958,00 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	2	5	3,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2	5	3,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2	4	3,6
de niveau primaire	1200	2		2,0
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202		4	1,6
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		1	0,1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,1
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	5	3,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	3	2,3
305		1	0,8

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

POUR CHANGER LE MONDE...



CHANGEONS DÉJÀ D'ÉLECTRICITÉ !

Comme votre coopérative, rejoignez le courant alternatif
en choisissant un fournisseur d'électricité
100% renouvelable et 100% coopérative.

Le Comptoir Citoyen des Energies **COCITER** est une société coopérative wallonne de fourniture d'électricité 100% verte. **COCITER** appartient à 13 coopératives citoyennes wallonnes qui produisent l'électricité verte et citoyenne consommée par les clients. **COCITER** boucle ainsi la boucle du circuit court de l'électricité.

info@cociter.be

Tél : 080 68 57 38

Tous les jours de 08h30 à 12h30
et de 13h30 à 16h30.

www.cociter.be